



le Grenelle
de la Mer

« La délicate rencontre
entre la terre et la mer »

SYNTHÈSE
GROUPE
RAPPORT





Président :

Jérôme BIGNON, député,
Président du Conservatoire national du littoral,
Président de l'Agence nationale des aires marines protégées

Vice-présidents :

- **Ghislain de BOISSIEU**,
- Président du Conseil d'administration du Port autonome de Rouen de 1994 à 2008

- **Isabelle AUTISSIER**,
- Ingénieur agronome (halieute), navigatrice, présidente de l'Ecole de la Mer

Rapporteurs :

- **Agnès VINCE**,
- Sous-directrice du littoral et des milieux marins – Ministère du développement durable / Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature / Direction de l'eau et de la biodiversité

- **Florence CLERMONT-BROUILLET**,
- Conseillère de l'équipe Dynamique des Territoires à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT)



Voici les mots clés du groupe 1 pour la délicate rencontre entre la terre et la mer portant les attentes des membres du groupe lors de l'ouverture des travaux

connaissance dimension marine aménagement durable du littoral réduction des
pollutions connaissance mer veille environnementale lagunes développement durable
couler de source interaction terre-mer bouteille à la mer maîtrise et sensibilisation à l'environnement
développement économique des territoires portuaires création d'emploi pérennité des entreprises
prestations nouvelles ambition maritime compatibilité des activités en mer,
dispositif cohérent sur l'espace international affirmation des ports comme lieux-
clés disponibilités espaces développement portuaire stratégie de développement durable fusion des
compétences valorisation protection (ressources halieutiques, tsunami, élévation du niveau de la mer)
protection biodiversité aménagement durable avec tous partenaires sociaux suivi des écosystèmes
littoraux concret développement durable des territoires maritimes ports
dimension planétaire diagnosticgouvernance transversalité développement ouverture protection
aspect social (coût du foncier)- expertise partagée du milieu bande côtière dynamique
littorale solidarité (amont-aval) protection estuaires (nurseries)
concertation et respect entre activités récréatives et professionnelles intégration bassin versant poésie
concret novateur ambitieux dans propositions socialement et
économiquement responsables multiples visages/usages connaissance pollution
transversalité connaissance optimisme et opportunité activités primaires
valoriser activités de la mer admettre activités de loisir connaissance protection
développement gouvernance respect des lois (loi littoral) connaissance et prospective (évolution trait
de côte) connaissance et suivi (risques) gestion intégrée terre-mer changement
climatique (prospective) ambition maritime (environnementale, économique, sociale) pour la
France connaissance du milieu marin cohabitation dans espace littoral maîtrise des rejets connaissance des
écosystèmes gouvernance (méthode) améliorée gestion des espaces et cohabitation des activités préservation
de la qualité des milieux développement économie durable créatrice d'emploi et de
ressources alimentaires délicate rencontre feu-mer protection population/sécurisation aménagement de l'espace
et ouverture sur la mer gouvernance préservation développement-aménagement durables
bon élève sur terre respect des lois faire-savoir à l'international solidarité de bassins maîtrise des risques
naturels et industriels estran/interface laisse de mer protection pollution impact multiplicité et convergence
des enjeux approche éco systémique gouvernance services écologiques enjeux
insulaires pari actif proposition et innovation pour un développement durable biodiversité
changement climatique et pollution humanité durable ressources récifs, culturel approche
socio-écologique écosystème résilience identité eau (responsabilité et sensibilisation) tourisme balnéaire
tourisme durable conchyliculture et coquillages pressions et enjeux développement responsabilités collective et
particulière lieux de vies menaces (déchets, pollutions, changement climatique) gestion participative et
durable connaissance pour anticiper et innover intégration terre-mer (y compris loin à terre et en haute mer) concerter pour agir
paysages croisements des regards stratégie de long terme et gouvernance développement durable
des ports agriculture littorale
aménagement du littoral maîtrise du foncier développement économique durable
concertation mieux informer mieux harmoniser mieux organiser



Sommaire

| | |
|---|-------------|
| Synthèse | p. 3 |
| Ambition 1 : Gouvernance | p. S6 |
| Ambition 2 : Connaissance | p. S7 |
| Ambition 3 : Protection | p. S9 |
| Ambition 4 : Aménagement | p. S11 |
| Ambition 5 : Développement Durable | p. S14 |
| Rapport | |
| Introduction | p R1 |
| Propositions | p R2 |
| Ambition I : GOUVERNANCE - « la délicate rencontre entre la terre et la mer » nécessite de se déployer du haut du bassin hydrographique à la haute-mer. | p. R3 |
| Ambition II : CONNAISSANCE - Mieux connaître les écosystèmes (mer, littoral, bassins versants) et mieux surveiller les milieux | p. R11 |
| Ambition III : PROTECTION, gestion des milieux et prévention des risques impliquent une politique cohérente entre les bassins versants, le littoral et la haute mer | p. R22 |
| Ambition IV : AMENAGEMENT - Imaginons un aménagement qualitatif au service de l'équilibre protection- développement | p. R38 |
| Ambition V : DEVELOPPEMENT DURABLE : Définissons dans une stratégie nationale intégrée les modalités de développement durable des activités | p.R50 |
| Diagnostic | |
| 1. Les mots clés | p.D63 |
| 2. Analyse des enjeux par grand type d'espace | p.D65 |
| 3. Diagnostic | p.D67 |
| Glossaire | |
| Annexes | |
| I Liste des membres titulaires et suppléants du groupe de travail | p ... |
| II Calendrier des réunions plénières | p ... |
| III Liste des contributions écrites et reçues dans les travaux du groupe I | p ... |
| IV Liste des personnes auditionnées | p... |
| V Analyse des enjeux par grands espaces | |
| – tableau de synthèse | p ... |



Synthèse

De Richelieu, « les larmes des souverains ont le goût salé de la mer qu'ils ont ignorée » à Fernand Braudel, « Pourtant, face à l'Océan où se jouera le destin du monde moderne, la France disposait d'atouts, de ports, de populations de marins » en passant par José-Maria de Heredia « l'homme, indifférent au rêve des aïeux, écoute sans frémir...la mer qui se lamente en pleurant les sirènes » et par Claude Levi-Strauss, « au lieu que le littoral ébauche comme autrefois une image anticipée des solitudes océaniques ..., les charmes que je reconnais à la mer nous sont aujourd'hui refusés ».

L'immensité des enjeux et le sombre diagnostic porté au long des siècles par ces hommes d'Etat, poètes, anthropologues, historiens ou géographes, ont été très largement partagés par les cinquante acteurs du groupe 1, chargés de réfléchir aux voies et moyens à déployer pour répondre aux défis de « la délicate rencontre de la Terre et de la Mer ».

N'est-il pas trop tard ?

La Mer peut-elle sauver la Terre ?

N'ont-elles pas l'une et l'autre perdu patience ?

Nous ne le croyons pas ! La conscience qu'avait le groupe de sa responsabilité, son engagement et sa persévérance, lui ont permis de construire, grâce à la richesse de sa diversité, un document pétri des convictions de chacun, et d'un véritable sens de l'intérêt général dépassant la première appréciation de l'intérêt particulier.

Il n'est pas possible qu'une telle générosité ne permette pas enfin d'aider à inverser le regard et d'apporter avec une vraie modestie, mais aussi avec détermination, une vision transformée.

Le groupe a été saisi d'emblée par cette certitude qui a guidé ensuite toutes ses rencontres, que la délicate rencontre de la Terre et de la Mer, commençait très loin et très haut sur la Terre et très loin et très profond sur et sous la Mer..

Et d'autre part un équilibre retrouvé : les rapports de force dans le champ du mandat ont été perçus comme déséquilibrés, d'où la nécessité de les reconstruire.

La rencontre n'est pas seulement délicate parce qu'elle a lieu à la charnière, lieu de tous les dangers, de toutes les fragilités de toutes les pressions, mais plus précisément parce que les préliminaires de cette rencontre et donc les conditions de son bon déroulement ont lieu très loin, souvent à quelques dizaines voire à quelques centaines de kilomètres à terre ou de milles en mer.

La vision commune de la rencontre Terre-Mer contient en germe l'impossibilité de la réussir. En rétrécissant le champ, à la façade, à l'estran, au domaine public maritime, à la bande littorale, à la zone côtière ou aux eaux territoriales, l'homme a concentré sur la charnière, au fil des siècles, toutes les contraintes.

Or, l'élargissement de la zone charnière donne de la souplesse aux liens : ils permettent l'approfondissement de la relation de ces deux espaces, desserrant ainsi l'étau de la pression exercée par les hommes et leurs usages.

Il est apparu que, progressivement, l'homme identifié dans sa dimension culturelle a été exclu (ou s'est exclu) de l'organisation de l'espace Terre–Mer.

Or, est-il possible d'accepter l'idée suivant laquelle c'est au détriment de l'homme et sur de nombreux espaces Terre-Mer que le seuil de tolérance, la capacité d'accueil, la charge d'usages nouveaux et anciens sont aujourd'hui dépassés ?

Or, est-il possible d'accepter l'idée suivant laquelle c'est au détriment de l'homme et sur de nombreux espaces Terre-Mer qu'une gouvernance cloisonnée, sans partage de la connaissance est aujourd'hui exercée ?

Or, est-il possible d'accepter l'idée suivant laquelle c'est au détriment de l'homme et sur de nombreux espaces Terre-Mer, que les politiques sectorielles essentielles (logement, santé, transports) ne sont pas prises en compte de façon durable ?

Ces constats effectués, ces convictions partagées ont constitué à la fois le socle et la toile de fond des « Ambitions » que le groupe a construites pour tenter de répondre à son mandat.

800 propositions ont alors surgi, de toutes origines et de granulométrie bien diverse.

Puis il a fallu discuter, débattre, prioriser, ordonner, réécrire, mettre en cohérence pour aboutir au rapport qui suit cette introduction en forme de synthèse.

Cinq ambitions majeures se sont structurées autour de deux couples clefs.

Il n'y a pas de relation forte, féconde et durable entre Mer et Terre, sans une alliance solide :

- entre gouvernance et connaissance,
- entre protection et développement.

Vingt-sept « Caps » constituent les axes forts que le groupe a souhaité voir repris par les conclusions du Grenelle de la Mer.

Pour garder, tenir ou changer le « Cap », le groupe a imaginé d'éclairer la route au moyen de « Phares » et de « Balises » destinés à porter les propositions discutées et pour la plupart adoptées de façon consensuelle : elles seront détaillées dans le corps du rapport.

Curieusement, le nouveau regard que nos débats nous conduisent à poser sur la Terre et sur la Mer se construit à travers un premier lien entre la gouvernance et la connaissance.

Depuis trop longtemps, la vie de cet espace Terre-Mer, et son organisation n'ont pas été partagées mais plutôt découpées, fragmentées voire parcellisées. Des limites ont été érigées comme barrières et non comme projet ; le cloisonnement excessif entre l'amont et la bande littorale crée des risques d'irresponsabilité.

Or, de la planification au projet opérationnel, il est nécessaire que tous les acteurs, publics ou privés, de la société civile, du monde économique, culturel ou social, aient à intervalle régulier un regard partagé, croisé, une opportunité d'évaluation et d'arbitrage sur les enjeux de l'espace considéré. Nous devons réfléchir à une échelle de long terme, dans une grande dimension spatiale permettant le continuum fondé sur les invariants géographiques et de nouvelles formes de gouvernance.

Depuis trop longtemps, la vie de cet espace Terre- Mer, n'a pas bénéficié de la somme de recherches et de connaissances accumulées qui aurait permis de mieux évaluer et donc de mieux décider, plus vite et sûrement plus opportunément.



Les phares et balises que nous avons construits et allumés pour éclairer les décisions collectives du Grenelle de la Mer, sur ce sujet, offrent de réelles opportunités pour tracer notre route.

Pour tenir ce cap, un autre couple s'est formé entre la protection et le développement. Non pas la protection et à côté le développement, ou réciproquement, l'un ou l'autre servant d'alibi trop commode, mais comme une démarche dorénavant indissociable où chacun aurait compris et admis que l'un sans l'autre n'est pas possible.

L'intelligence du groupe l'a aidé à sublimer, transcender, dépasser les intérêts particuliers de telle ou telle composante, certainement légitimes, mais dont la légitimité était en conflit avec un autre intérêt.

Le couple protection (enrichie de surveillance et restauration) et développement (enrichi d'aménagement) permet de dépasser la légitimité de celui qui veut protéger (au besoin en sanctuarisant) ou développer (au besoin en dégradant) .

C'est véritablement substantiel que d'avoir fonder cette alliance nouvelle, car elle est grâce à sa vision intégrée, au cœur de la prise en compte du développement durable dans une vision nouvelle de l'espace Terre- Mer.

Là encore, plusieurs phares et balise proposés par le groupe 1 vont offrir un éclairage fort et de ébauches de solutions pour conserver le cap.

Le travail du groupe a été le plus collectif qu'il était possible de le faire dans le temps imparti. Il a été enrichi par de multiples auditions de spécialistes qui ont permis de porter un regard plus précis.

Le travail du groupe a croisé avec bonheur les spécificités hexagonales et celles des Outre-Mers....

En effet, si nous n'avions pas tous eu conscience des enjeux de notre mandat concernant les Outre-Mers, les premiers échanges n'auraient pas manqué de nous le rappeler tant nos collègues ultramarins étaient décidés à occuper une place - très légitime - dans nos travaux. Les Outre-Mers ont été en conséquence omniprésents dans nos discussions et chacun, avant les déplacements Caraïbes-Guyane ou Océan Indien, savait parfaitement que non seulement quantitativement, mais aussi et surtout, qualitativement, ces espaces Terre-mer ultramarins, leurs riches identités, leur histoire, leurs populations avaient une formidable carte à jouer dans le Grenelle de la Mer. Les deux déplacements ont évidemment accentué cette conviction : si, un instant, quelqu'un avait pu craindre que le tropisme hexagonal ne fasse écran aux immenses opportunités des Outre-Mers français, il a vite été démenti : tout le groupe s'est au contraire enrichi de cette vision « inversée » et d'une forme de rééquilibrage ainsi intervenu. La France et ses Outre-Mers, ses lagons, ses coraux, ses mangroves, sa présence dans tous les océans du monde sous toutes les latitudes, ce n'est assurément pas un enjeu folklorique, mais bien un enjeu national prioritaire : les problèmes climatiques, les pertes de biodiversité, la connaissance des éco-systèmes et leur protection mais aussi les champs immenses de développements technologiques relatifs aux énergies nouvelles et renouvelables ou les biotechnologies ou encore l'aquaculture, tout cela ce sont les Outre-Mers, avec évidemment au cœur de tout, une histoire et une identité forte !

Le Grenelle de l'environnement a ouvert la voie au Grenelle de la Mer. Autant il serait injuste de dire que rien n'avait été vu dans les premiers engagements et leurs déclinaisons législatives, autant il serait dommage de ne pas prendre en compte la formidable opportunité pour la mer que constituent ces réunions, ces échanges, ces rencontres et ces Ambitions et Propositions.

Sur la forme, la méthode continue de progresser. Sur le fond, le regard posé sur la délicate rencontre Terre-Mer a déjà changé en moins d'un an. La conjugaison du respect de nos engagements internationaux, d'une nouvelle réglementation européenne, de la prise de conscience qui s'accélère de l'urgence écologique et d'un nouveau regard sur nos Outre-Mers précipite la volonté d'avancer ensemble : ne ratons pas cette occasion !

* * *

Chacun l'a bien compris: le groupe a collectivement changé sa manière de voir les choses ! Ces changements de paradigme sont plus profonds qu'un regard rapide et superficiel pourrait le laisser croire."Vous ne serez plus les mêmes après le Grenelle de la Mer" avait lancé Jean-Louis Borloo! Il ne s'était pas trompé....

De l'interface terre-mer, du couple gouvernance- connaissance, du binôme protection -développement et enfin de l'étroite liaison hexagone- outre-mer, nous avons tous voulu courir le risque de nouvelles ambitions: **changeons de cap et, à l'aide des phares et balises, découvrons de nouveaux horizons !**

Une vision synthétique des axes forts des propositions du Groupe 1 du Grenelle de la Mer, est présentée ci-après en fonction des « Ambitions » et des « caps ».

Ambition I : GOUVERNANCE –« la délicate rencontre entre la terre et la mer » nécessite de se déployer du haut du bassin hydrographique à la haute-mer.

Le littoral souffre d'être considéré comme un trait de côte sans épaisseur. Les instruments de gestion de la terre ne savent pas prendre en compte sa spécificité d'interface. Il est urgent de redonner au littoral sa perspective, en liaison avec les bassins versants (apports de sédiments, d'eaux, de polluants et de déchets) et avec la haute mer (activités maritimes, pollutions). L'extension de la charnière terre /mer en direction du bassin hydrographique et de la haute mer permet de retrouver une gouvernance solide et de définir des stratégies fondées sur les invariants géographiques. .

Cap I.1 : Imaginons une nouvelle gouvernance

En s'arrimant aux propositions 1 à 11 :

*....finalité de dessiner **une vision intégrée de la mer et du littoral** allant « d'estuaire en estuaire » et « de la montagne au large en mer....*

*...invertissons le regard : **il faut passer sur l'espace littoral d'un enchevêtrement de documents réglementaires à des démarches de projet, permettant de concevoir un futur équilibré....***

*... l'établissement de la **stratégie nationale de la mer et du littoral s'appuie sur la création du « conseil des bassins hydrographiques, du littoral et de la mer – Conseil BAYLIMER»***

*....l'établissement de **stratégies de bassin versant, du littoral et de la mer, Baylimer** » sera fait à l'échelle de chacun des **bassins hydrographiques de l'hexagone et en Outre –mer, par grande unité biogéographique, par une « conférence de bassin hydrographique, du littoral et de la mer »....***

Le label du Groupe 1 du Grenelle de la Mer « BAYLIMER » (de Bassin Hydrographique du Littoral et de la Mer) est créé pour reprendre cette idée fondamentale !

Ainsi pour mettre en œuvre ce nouveau concept le conseil national BAYLIMER déterminera la stratégie nationale BAYLIMER, en s'appuyant sur les conférences BAYLIMER créées au niveau de chaque bassin hydrographique, du littoral et de la mer. La dynamique lancée dans le groupe 1 du Grenelle de la Mer pourra se poursuivre de manière opérationnelle au niveau local.

Cap I.2 : Mobilisons des moyens à la hauteur des enjeux

En s'arrimant aux propositions 12 à 14 :

... créons un fonds national BAYLIMER pour la gestion durable et la protection de la mer et du littoral...

...créons des contrats de projets BAYLIMER permettant de mutualiser des moyens et mobiliser des moyens propres pour mettre en œuvre des formes de développement-protection illustratives de la délicate et véritable rencontre terre-mer...

Cap I.3 : Pour une Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral

En s'arrimant aux propositions 15 à 18 :

*... passons de la gestion intégrée de la zone côtière à la **gestion intégrée de la Mer et du Littoral**...*

...évaluons les démarches GIZC déjà engagées et préparons les acteurs à la mise en place d'une gestion intégrée de la mer et du littoral.

Cap I.4 : Un Ministre de la Mer ?

En s'arrimant à la proposition 19 :

*...que soit **créée une autorité politique à caractère interministériel et pérenne** pour faire valoir, définir et appliquer une véritable politique de la mer cohérente (Ministre ou Secrétaire d'Etat à la mer) !*

imaginons la structure qui a une légitimité politique forte pour parler et agir sur les bassins versants, la mer et le littoral.

Ambition II : CONNAISSANCE - Mieux connaître les écosystèmes (mer, littoral, bassins versants) et mieux surveiller les milieux

La complexité des phénomènes physiques, biologiques et sociologiques qui adviennent sur le littoral est encore très loin d'être appréhendée, autant dans un "état initial" que plus encore dans son évolution. Or cette compréhension est indispensable à toute prise de décision éclairée et au partage des choix de gestion, par les acteurs du littoral. La connaissance scientifique doit s'amplifier, s'enrichir de celle du terrain et être mise en réseau pour être appropriée par tous les intervenants

Cap II.1 : Déterminons des orientations de recherche

En s'arrimant aux propositions 20 à 26 :

*...Affirmons la **nécessité de promouvoir** la recherche fondamentale et appliquée, des approches scientifiques intégrées interdisciplinaires, de prendre en compte la « recherche et développement » et l'appui aux politiques publique prioritaires...*

*...Accélérons la **coordination et la production de connaissances**, en vue de procéder en 2012, au titre de la directive-cadre « **Stratégie pour le milieu marin** » à l'évaluation initiale de la **qualité des eaux marines**, à ses caractéristiques physiques, chimiques, biologiques, hydromorphologiques, relatives aux types d'habitats, à l'analyse des principales pressions et de leurs effets cumulatifs et synergétiques, notamment les activités humaines en mer, et à l'évaluation des impacts associés notamment en termes de perturbations physiques et biologiques, de contamination par des substances dangereuses, et enfin à l'analyse économique et sociale de l'utilisation des eaux marines et du coût de la dégradation du milieu marin....*

*... la mise en place prochaine de la **gestion intégrée des usages de la mer et du littoral** visant la **préservation des milieux**, appelle le développement de programmes de « **recherche et développement** » tournés vers les **technologies d'activités maritimes respectueuses de l'environnement et sources d'emplois futures**.*

Cap II.2 : Mettons en réseau les organismes de recherche et mutualisons les moyens

En s'arrimant aux propositions 27 à 31 :

*...créons l' « Alliance nationale pour les sciences de la Mer » pour assurer une coordination des programmations tant vers l'ANR qu' au niveau européen, mutualiser des moyens sur les Outre-Mer, optimiser des grandes infrastructures de recherche (flotte océanographique, bases de données interopérables,..), rechercher la coordination optimale à l'international, faire une gestion concertée des ressources rares, et valoriser plus largement les connaissances produites... **...et recherchons aux bonnes échelles les accroches avec les connaissances et recherches sur le littoral et les bassins hydrographiques...***

*...appuyons nous sur un **conseil national de la recherche marine et littorale...***

...renforçons les budgets de recherche fondamentale et finalisée pour les sciences de la mer et du littoral...

*...**Outre Mer, mutualisons les efforts de connaissance, créons des pôles et et développons les moyens de l'Initiative française pour les Récifs coralliens...***

Cap II.3 : Renforçons les systèmes d'observation et d'information

En s'arrimant aux propositions 32 à 34 :

...veillons à la bonne structuration, à la cohérence et à l'interopérabilité des systèmes d'information et de systèmes d'observation existants et envisagés ...

...définissons les indicateurs et objectifs environnementaux pour parvenir au titre de la directive cadre stratégie marine (DCSMM) au maintien et à la restauration du bon état écologique en 2020,

...

...organisons la synthèse de ces données sur l'environnement marin et restituons les aux acteurs et décideurs en mettant en place en (2009-2010) le Tableau de bord des mers françaises » qui pourra renseigner sur les activités humaines de la mer et du littoral.

*...**Outre Mer création de plusieurs observatoires, dont à Mayotte, institut de la mangrove coordonnant plusieurs observatoires dans les autres régions d'OM***

Si le consensus est immédiat sur l'abondance des ressources en données et sur le potentiel d'excellence de nos organismes de recherche, une insuffisante coordination et lisibilité des complémentarités sont mises en avant par les membres du groupe.

Cap II.4 : Mobilisons tous les acteurs pour renforcer la connaissance, la surveillance et le contrôle du bon état des milieux

En s'arrimant aux propositions 35 à 40 :

*... **lançons un appel à idées BAYLIMER auprès d'étudiants, jeunes chercheurs et jeunes professionnels** (océanographe, géologue, environnementaliste, urbaniste, économiste, ingénieurs, architecte, paysagiste, agronome,...) visant à créer de nouvelles compétences scientifiques, culturelles et techniques sur les questions d'interface terre-mer (estuaires, grandes villes-ports, articulation du développement des espaces ruraux agricoles, de la protection des espaces naturels, tourisme vert/bleu marine et espace naturel, stations balnéaires, offre de logement permanent et de tourisme....*

*...**utilisons les infrastructures et réseaux existants aux bénéfices de la recherche et de la surveillance de l'environnement marin** : créons de nouvelles synergies entre les différents acteurs du monde maritime ...*

*...**Proposons l'utilisation des moyens nautiques, aériens et littoraux, . des armements privés, des services portuaires et intervenant en mer comme ceux de la marine nationale, notamment outre-mer...***

*...**favorisons l'embarquement scientifique à bord des navires de pêches, de commerce et des navires de l'Etat ... lançons des expéditions en mer à caractère expérimental groupant***

des activités économiques maritimes, de surveillance-police de l'environnement, de gestion de crise, et de pédagogie...

Il s'agit de conjuguer nos efforts pour rendre les données scientifiques accessibles aux utilisateurs potentiels, aux différents professionnels de la mer et du littoral et aux instances de décision dans une optique de développement durable...

Cap II.5 : Valorisons les résultats de la recherche et organisons sa prise en compte auprès des acteurs

En s'arrimant aux propositions 41 à 44 :

... mettons au point les protocoles permettant une prise en compte effective des recommandations scientifiques, notamment celles visent le maintien ou la restauration du bon état des écosystèmes ...

C'est la réussite du couple clef « connaissance/gouvernance » qui est ici en jeu.

Ambition III : PROTECTION, gestion des milieux et prévention des risques impliquent une politique cohérente entre les bassins versants, le littoral et la haute mer

Notre patrimoine littoral : naturel, biologique, écosystémique, paysager, culturel s'effrite entraînant une perte de valeur autant en terme économique que de bien être humain. La protection et la restauration des milieux ne peut s'inscrire que dans une gestion partagée par tous en terme d'ambition et de méthode. La notion du service économique rendu par la nature permet de réintégrer les impacts des pollutions et des dégradations dans une vision à long terme, concertée entre les acteurs.

Cap III.1 : Protégeons la biodiversité, les espaces naturels et le paysage

En s'arrimant aux propositions 45 à 60 :

... dessinons la « Trame bleu marine », en étendant la Trame Verte et Bleue au littoral et à la mer et en reliant les estuaires les uns aux autres ; délimiter les zones humides littorales, les estuaires, les mangroves, les récifs coralliens, les lagons, les lagunes et lidos, les estrans,...

...lançons un grand programme d'action pour les estuaires, lidos et deltas, grands et petits, le plan « France-Estuaires 2015 » ... et en son sein une action urgente sur les estuaires de Guyane...

...mettons en place un programme national spécifique pour protéger et valoriser la biodiversité de l'Outre Mer basé sur l'établissement d'une stratégie globale de préservation des écosystèmes dans chaque Outre-mer...visons la création d'un parc marin à Mayotte... visons fin 2010 le classement de l'île d'Europa et de ses eaux territoriales en réserve naturelle nationale...visons 2011 pour la réalisation de la stratégie de mise en place de réserves dans les îles Eparses ...établissons un plan de gestion des mangroves.

...préservons et valorisons le paysage littoral et marin, en accordant une attention au patrimoine naturel, culturel et économique qu'il représente, tout autant qu'aux enjeux aux activités humaines qui contribuent à sa construction (agriculture, transports maritime et terrestre, tourisme, logement, ...)

.... définissons une stratégie nationale de gestion durable et intégrée du domaine public maritime ... développons l'affectation/attribution de portions du domaine public maritime au Conservatoire du littoral...

...élaborons un plan d'action national sur l'estran, lieu symbolique de l'interface terre-mer, comprenant le lancement par le Conservatoire du littoral, en 2010 ...d'opérations pilotes de gestion écologique des estrans et des plages...

... accélérons la réalisation de l'objectif du tiers sauvage à l'échéance 2020, notamment par l'élargissement des partenaires y contribuant, aux côtés du Conservatoire du littoral...

...renforcer les actions en matière de **protection et restauration des stocks d'espèces marines** menacées, de création et d'amélioration de la gestion de sanctuaires marins (Caraïbes notamment)....

...**consolidons la Stratégie nationale des aires marines protégées** : visant 10% des eaux sous-juridiction française d'ici 2012 et 20% d'ici 2020

Cap III.2 : Veillons au bon état écologique et restaurons les milieux dégradés

En s'arrimant aux propositions 61 à 78 :

...**identifions d'ici à 2012 les sources de pollutions des eaux marines** et la nature des pressions exerçant un impact sur les écosystèmes marins. **Définir en 2014 le plan de mesures** à prendre pour le maintien et le rétablissement du bon état écologique des eaux marines à atteindre en 2020....

... **ayons un système d'assainissement - et si possible performant - dans l'ensemble du bassin versant est une condition préalable au bon état des eaux littorales**. Cet impératif est particulièrement exacerbé **Outre-Mer**, compte tenu à la fois de la proximité des sources de pollution et de la mer et de la sensibilité du milieu récepteur...

... **accélérons l'effort de réduction et visons dès 2012 l'objectif de – 40 % des flux de nutriments (nitrate, phosphate)**

...**mettons en place une politique incitative de recueil, de stockage et de traitement des eaux de ruissellement** permettant de faire face aux risques de pollutions en temps de forte pluie

...**intégrons les impacts liés à la pollution sonore et à la pollution lumineuse** dans la planification des activités en mer ou sur l'espace côtier ; encourager la création de « réserves de ciel étoilé »...

... mettons en œuvre les mesures inscrites dans **le plan de réduction et de gestion des macro-déchets flottants** échoués dans les fleuves, les ports, le littoral et en mer, en dégageant les financements nécessaires....

Ne confondons pas le foisonnement des propositions faites par le groupe sur ce sujet, avec de la confusion ! Cette richesse traduit la période pré-directive - mise en œuvre de la directive cadre stratégie marine - dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, c'est à dire le moment où chacun des membres du groupe souligne les attentes les plus urgentes ou les plus significatives à ces yeux pour répondre à l'objectif de restauration du bon état écologique.

Cap III.3 : Observons et gérons les risques naturels en prenant en compte le changement climatique

En s'arrimant aux propositions 83 à 95 :

...**définissons des stratégies nationales (Collectivités et Etat) de gestion des risques naturels côtiers** (érosion, submersion, tsunami), de gestion du trait de côte, de recul stratégique et de défense contre la mer ; compléter le système d'alerte tsunami...

Cap III.4 : Renforçons encore la lutte contre toutes les pollutions

En s'arrimant aux propositions 83 à 95 :

...**renforçons l'application des mesures de prévention et de lutte contre les pollutions chroniques ou accidentelles** sur la totalité des bassins versants, dès l'amont et dans les zones portuaires...

...**accélérons l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques des établissements Seveso seuil haut** (i.e. établissements présentant le plus fort potentiel de risques) du littoral...

...**renforçons les moyens de détection des pollutions**, notamment l'observation aérienne et satellitaire...

... **visons à imposer un marquage des hydrocarbures à bord des navires par exemple par de l'ADN de synthèse, en poursuivons un effort soutenu de recherche et développement...**

... proposons **la mise en place de plans de lutte régionaux** outre-mer et d'un plan méditerranéen...
... mettons en place de **mesures de surveillance et de traitement des épaves**...
... **renforçons la sécurité des navires** pour la prévention des pollutions...

Cap III.5 : Prenons en compte la valeur des services écologiques

En s'arrimant aux propositions 96 et 97 :

... **prenons en compte la valeur des services écologiques, le coût de maintenance des écosystèmes et envisageons une nouvelle approche de la compensation**...

Le groupe a souligné l'émergence de ce sujet déterminant pour l'avenir du processus de décisions d'aménagement durable des territoires et en particulier sur le territoire d'interface Terre-Mer.

Ambition IV : AMENAGEMENT - Imaginons un aménagement qualitatif au service de l'équilibre protection- développement

L'espace « charnière » :

L'aménagement concerne à la fois la protection et le développement.

L'aménagement durable est celui qui permet de résoudre l'apparente contradiction entre ces deux grands thèmes.

L'aménagement de l'espace littoral consiste à solidifier la charnière entre la terre et la mer.

Sans charnière, la liaison n'existe pas. Une charnière faible fragilise la « délicate rencontre ».

Le renforcement de l'épaisseur, l'élargissement de l'espace charnière donne du sens au lien terre-mer en approfondissant la relation de ces deux espaces, en desserrant l'étau de la pression des hommes et de leurs usages, en renforçant, probablement, la fécondité de la rencontre entre les milieux terre-mer, eau douce-eau salée.

Cap IV.1 : Dessinons des projets de territoire

En s'arrimant aux propositions 98 à 102 :

...**Ayons des véritables « projets de territoire » BAYLIMER¹ à des échelles biogéographiques appropriées, développant l'approche par bassin versant.**

Intégrant littoral et arrière-pays à des niveaux intercommunaux cohérents aux regard des enjeux, le « projet de territoire » dessinera une vision du type de composition spatiale du territoire, du type d'équilibre entre protection et développement, du type de structure socio-culturelle concernée et de l'équilibre économique visé, de la structuration paysagère, en donnant des principes d'aménagement et des règles qualitatives exigeantes.

...**lançons en 2010 un appel à candidature national (DOM COM compris) pour des sites pilotes de projet BAYLIMER, porté par les élus du littoral et les services de l'Etat ...**

...**Favoriser les innovations urbanistiques et architecturales sur le littoral,**

... **renforçons sur le littoral la place des activités primaires (agriculture, pêche et conchyliculture) qui permettent la création d'emplois permanents, le ré-équilibrage des activités dans une optique de maîtrise de la pression foncière.**

...**Lançons en 2009 au plan national le diagnostic-inventaire des espaces encore peu artificialisés, des espaces ouverts à l'urbanisation sur l'ensemble du littoral français (RNU, PLU, cartes communales,...), des espaces à considérer comme « remarquable », des zones impactées par l'érosion côtière**

¹ BAYLIMER : label du Grenelle de la mer : « bassin hydrographique, littoral et mer »

*... Outre Mer, limitons l'urbanisation, notamment au droit des zones sensibles ...
Organisons la gouvernance pour la création d'une ville durable permettant de favoriser
l'acceptation par tous de la nécessaire densification...*

Cap IV. 2 : Donnons de la cohérence aux outils existants

En s'arrimant aux propositions 103 à 107 :

...ne pas créer de nouveaux outils réglementaires, dans le paysage déjà très enchevêtré de l'arsenal juridique français (SCOT avec volet littoral, interSCOT, DTA, SMVM, PLU, ZPPAUP, PPRI, PLH, SDAGE, ...) mais procédons leur inventaire et identifions le potentiel et les obstacles à leur mise en cohérence et de ce fait à une vision globale sur le territoire de la planification, l'urbanisme, la prévention des risques, l'accroissement de l'offre de logement, la protection du patrimoine naturel et du patrimoine architectural, urbain et paysager, ...

...organisons leur application coordonnée entre les collectivités territoriales et l'Etat au regard des enjeux d'aménagement durable et de protection des écosystèmes marin et littoral (l'urgence est grande dans les DROM-COM)

...Exploitions durablement les ressources de la loi littoral : relançons l'audit national sur la désignation des espaces littoraux remarquables et apportons les précisions aux préfets et collectivités compétentes pour l'application des dispositions concernées de la loi...

... obligeons ou généralisons la couverture de toutes les communes littorales et plus généralement de tous les territoires des régions littorales , par des SCOT avec volet littoral avant (2015-2020), avec la mise en place d'une incitation financière, et sur l'ensemble de la France en 2020...

... Généralisons la couverture de tous les territoires littoraux par des PLU, les élaborer à l'échelon intercommunal pertinent, voire à l'échelon communal avant (2015 ou 2020)

Un premier consensus s'exprime à l'unanimité des membres du groupe pour faire valoir la loi littoral comme un fondement législatif fondamental à respecter et à partir duquel il devra être apporté un nouveau souffle sur certains points insuffisamment exploités, notamment la notion de capacité d'accueil du littoral ainsi que la notion d'espace littoral remarquable...

Cap IV.3: Un nouveau souffle pour la notion de capacité d'accueil : maîtrisons l'urbanisation !

En s'arrimant aux propositions de 108 à 110

... maîtrisons la pression foncière par la détermination de la juste capacité d'accueil des espaces du littoral...

... Outre-mer, notamment à Mayotte et à la Réunion, renforçons les conditions de conduite d'une véritable politique foncière...

La loi littoral a institué la notion de détermination de la capacité d'accueil, notion permettant de calibrer le développement urbain et l'accueil d'habitants sur le littoral, et ainsi de maîtriser le degré d'urbanisation. Cette notion a été insuffisamment utilisée et doit être remise en valeur.

Cap IV.4: Plus aucun aménagement sans anticipation des risques naturels et du changement climatique

En s'arrimant aux propositions 111 à 112

...Coordonnons les outils de planification, d'aménagement et de prévention des risques et rendre obligatoire la prise en compte des risques côtiers et leur évolution due au changement climatique dans les dispositifs réglementaires et documents de planification actuels tels que SRADT, SMVM, DTA, SCoT, PLU...

...Appréhendons les enjeux d'ingénierie technique, de développement économique et financier, de protection des milieux marin et littoral, de paysage et d'insertion urbaine pour

les infrastructures portuaires et d'ouvrage de défense contre la mer, dans une optique d'anticipation des risques d'inondation, de submersion et d'érosion du trait de côte..

Cap IV. 5 : Favorisons des stratégies terre-mer de transports durables

En s'arrimant aux propositions 113 à 116 :

... Intégrons la mer aux logiques de transports...

... structurons l'aménagement durable du littoral et de l'interface terre-mer, en élaborant des schémas cohérents de transports fret dans nos ports et en recherchant les synergies (cabotage, fret ferroviaire, fret routier...).

Les ports doivent être mis en relation avec leur Hinterland.

Pour cela, il convient de développer le transport multimodal, et notamment les transports par voie d'eau.

Cap IV.6 : Affirmons le rôle d'interface terre-mer des grands ports

En s'arrimant aux propositions 117 à 119

... Visons l'objectif du doublement de la part actuelle des modes massifiés pour le transport des conteneurs à destination ou en provenance des ports...

... Préservons dans le cadre des projets stratégiques d'aménagement portuaires, la capacité des ports à répondre à la croissance du trafic maritime et à la mise en place des chaînes de transport et d'approvisionnement plus respectueuses de l'environnement par une stratégie de développement durable à moyen et long terme prenant en compte leurs besoins en terme de disponibilités foncières et d'accès nautique et la gestion des espaces naturels...

Le rôle d'interface entre les deux géométries de l'interface terre-mer, celle du bassin versant, et celle du linéaire côtier, ainsi que celui d'interface entre la ville et la mer mettent les ports au cœur des enjeux de la délicate rencontre terre-mer.

Cap IV.7 : Insérons harmonieusement les ports de plaisance dans leur environnement

En s'arrimant aux propositions 120 à 122

...Inscrivons à horizon 5 ans l'élaboration de Schémas Directeurs de la Plaisance dans le cadre des stratégies globales de bassin hydrographique, du littoral et de la mer envisagés. Il s'agit de faire un calibrage des capacités, limitation des anneaux, gestion des emplacements / turn over et gestion des bateaux en fin de vie. Optimiser l'aménagement des ports existants pour limiter la création de nouveaux ports et intégrer des ports à sec, en veillant à leur intégration paysagère et environnementale.

Inscrire les orientations stratégiques de développement durable des activités maritimes de plaisance dans le cadre de la gestion intégrée de la mer et du littoral...

Cap IV.8 : Préservons et valorisons l'identité et le patrimoine littoral et maritime

En s'arrimant aux propositions 123 à 126

...Préservons et valorisons le patrimoine littoral et maritime : ouvrages d'art portuaires et de défense contre la mer, architecture rurale et urbaine à usages domestique, publique, agricole, artisanal et industriel, paysage littoral et marin, patrimoine archéologique... créer des lieux de mémoire de l'estran...

...Publions des ouvrages de Vocabulaire et glossaire de l'espace littoral et du monde marin, fixant les terminologies nationales et selon les territoires

Renforçons dans l'action publique, portée par les collectivités et par l'Etat, la cohérence du continuum entre patrimoine naturel et patrimoine culturel

Entre une stratification administrative, une sectorisation des territoires et un cloisonnement des activités, le littoral a perdu le sens des unités géographiques et biologiques qui ont fondé l'activité des

hommes. Il est urgent de la retrouver et d'articuler autour tous les niveaux de planification. Ce n'est qu'ainsi que les grandes fonctions littorales (ports, transports, tourisme, urbanisation et industrialisation) pourront s'insérer harmonieusement dans l'environnement. Pour être durable, l'aménagement doit s'appuyer sur l'analyse de la capacité d'accueil d'un territoire mais aussi sur l'analyse des risques à venir, en particulier climatiques.

Ambition V : DEVELOPPEMENT DURABLE : Définissons dans une stratégie nationale intégrée les modalités de développement durable des activités

Sur une interface aussi fragile, l'ensemble des pratiques humaines doit se repositionner rapidement dans l'optique du développement durable, pour avoir un avenir.

Les activités traditionnelles, ont toute légitimité pour être défendues, repensées et s'insérer dans l'équilibre homme / nature.

Des activités nouvelles, en particulier celles en lien avec l'énergie et le recyclage peuvent être porteuses de créativité, de richesses et d'emplois en se positionnant à l'origine sur le respect des écosystèmes dont elles exploitent le potentiel.

Cap V.1 : Ancrons le développement de l'énergie renouvelable en respectant les milieux

En s'arrimant aux propositions 129 à 134 :

... développer les énergies marines renouvelables offrant une opportunité de déploiement d'une filière industrielle s'appuyant sur le renforcement de la recherche pour laquelle le défi environnemental est grand....

... accompagner l'effort lancé par le projet GERRI à la Réunion visant, dans le cadre d'un schéma régional au développement des énergies renouvelables (énergie thermique de la mer, énergie de la houle, photovoltaïque etc...), à l'autonomie énergétique à moyen terme...ce projet est d'importance nationale...

.... confions aux préfets maritimes le soin de la planification concernant les énergies renouvelables en mer, ...chacune étant complémentaires les unes des autres dans la lutte contre le réchauffement climatique....prévoyons des délais suffisants pour mener à bien la concertation concernant les énergies renouvelables en mer (la demande d'une planification effective pour le 15 septembre 2009 n'est pas réalisable dans de bonnes conditions)...revoyons la cohérence de l'accompagnement réglementaire liée au développement de l'éolien off-shore...

....menons des études précises avant l'implantation sur le littoral d'installations productrices d'énergie, notamment pour prendre en compte l'impact paysager et environnemental...

....révisons la réglementation afin d'assurer aux usagers de la mer le bénéfice de la taxe sur les énergies renouvelables en mer.

Cap V.2 : Organisons une filière de démantèlement et de recyclage des navires

En s'arrimant à la proposition 135 :

...organisons durablement les filières industrielles de démantèlement et de recyclage des navires, socialement, économiquement et écologiquement responsable, en fin de vie (de tous types, civils et militaires).

Cap V.3 : Préparons un avenir durable à la pêche, la conchyliculture, l'aquaculture et l'agriculture littorale

En s'arrimant pour les productions primaires à la proposition 136 :

....trouvons un équilibre dans les communes, départements et régions littorales entre les activités primaires (agriculture littorale, conchyliculture, cultures marines, pêche) et les activités tertiaires (tourisme services...) qui génèrent également des activités 'secondaires' (industries

nautiques, artisanat du bâtiment, ...), tout en prenant les mesures pour en maîtriser les effets négatifs sur les écosystèmes, les paysages et la consommation d'espace....

En s'arrimant pour la pêche aux propositions 137 à 142 :

....respectons les conditions de préservation des stocks halieutiques en tenant compte du rythme biologique des poissons, notamment du cycle de reproduction des espèces et du niveau minimum de la biomasse à maintenir...

....pérennisons les services rendus de façon volontaire – voire volontariste – par les pêcheurs de métropole comme d'Outre Mer, dans des cadres renouvelés et pérennisés, pour une reconnaissance des pêcheurs comme sentinelles des Mers au service de la collectivité....

... développons l'expérimentation à bord des navires de pêche de techniques de pêche sélectives...

...simplifions l'embarquement de passagers, qui constitue une réelle piste de diversification de la petite pêche côtière et de l'aquaculture marine vers l'éco-tourisme - pescatourisme...

En s'arrimant pour les cultures marines aux propositions 143 à 145 :

... assurons l'accès à l'espace littoral, indispensable pour les cultures marinesrendre obligatoire la réalisation, sous l'égide des préfets des régions littorales, avant l'été 2010, de schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (conchyliculture et pisciculture) comprenant l'identification et la réservation de zones littorales propices à l'aquaculture...

...développons une aquaculture marine durable...imposons la réalisation d'une étude d'incidence pour chaque schéma départemental des cultures marinesfavorisons l'aquaculture biologique....encourageons les programmes de valorisation des déchets coquilliers...

En s'arrimant pour l'agriculture aux propositions 146 à 149 :

...encourageons les démarches de qualité et la promotion des productions littorales dans des espaces aussi fragiles, que l'agriculture doit contribuer à préserver et à entretenir...

... incitons à la bonne intégration architecturale et paysagère des bâtiments agricoles...

... dans un espace littoral contraint et sensible, trouvons les moyens de permettre le maintien et l'évolution des structures économiques agricoles existantes et la mise aux normes de ces exploitations quel que soit leur emplacement dans la commune littorale.

Cap V.4 : Inscrivons les activités d'extraction dans une vision durable et respectueuse de l'environnement marin et littoral

En s'arrimant aux propositions 150 et 151 :

....définissons dans le cadre de la gestion intégrée de la mer et du littoral, une stratégie d'exploitation des ressources minérales, en métropole et à l'outre-mer respectueuse de l'environnement et adossée à un processus rigoureux d'études des pressions et impacts ; **mettons en place des plans de gestion des sédiments littoraux** ; faisons évoluer d'ici 2012 les méthodes d'études des pressions et impacts...

Cap V.5 : Labellisons des pratiques professionnelles durables

En s'arrimant aux propositions 153 à 155 :

... encourageons les labels de qualité et les codes sectoriels de bonne conduite....



RAPPORT

Introduction

Le présent rapport constitue le compte-rendu des débats du groupe 1 du Grenelle de la mer « La délicate rencontre entre la terre et la mer », composé de représentants des syndicats de salariés, des employeurs, des collectivités territoriales, des associations, des services de l'Etat et de personnes qualifiées associées. Ces débats se sont tenus au cours de 5 réunions plénières, entre le 09 avril 2009 et le 03 juin 2009.

Le groupe a souhaité établir un diagnostic des outils existants pour la conduite des différentes politiques publiques s'exerçant sur les espèces d'interface terre mer ainsi que des enjeux du développement durable : gouvernance, connaissance, protection, aménagement, développement. Ce diagnostic effectué en séance plénière pendant les deux premières réunions a dressé un constat sévère appelant des ambitions fortes pour y faire face. Il est repris intégralement et constitue la deuxième partie de ce rapport.

L'ensemble des **propositions émises (près de 800)** par les membres du groupe, suite à ce diagnostic, ont été recueillies de manière exhaustive et elles ont fait l'objet d'un débat collectif lors des trois dernières réunions du groupe 1.

La première partie du présent rapport en **propose une vision synthétique construite collectivement** et qui a été mise au débat lors de la dernière réunion.

Si les modalités de leur application, en terme de délais comme en terme de nature d'obligation par exemple, ont fait l'objet de divergences, elles figurent entre crochets ou sont mentionnées dans le texte.

Les propositions relatives à **l'Outre Mer** ont été émises pendant les débats ou sont issues, des rapports des deux missions réalisées du 25 au 29 mai l'une en Océan Indien (Mayotte et La Réunion) et l'autre aux Antilles et en Guyane. Elles ont été présentées aux membres du groupe 1 lors de la dernière réunion. Partant du principe que ces propositions formulées localement n'ont pas a priori à être remises au débat, il a été suggéré aux membres du groupe d'identifier celles qui pourraient néanmoins leur apparaître non recevables.

Les autres COM n'ont pas pu faire l'objet de missions. Le rapport ne comporte pas assez de propositions les concernant malgré l'enjeu et les spécificités qu'elles représentent et malgré l'importance de la mer et de ses ressources pour les populations qui y habitent (culture, patrimoine naturel, aspects sociaux et alimentaires, développement économique...). Ces territoires devront donc faire l'objet d'un diagnostic particulier et de propositions complémentaires notamment lors des réunions régionales du « Grenelle de la mer ».

Propositions

Les propositions sont classées en cinq grandes catégories intitulées « Ambitions » :

Ambition I : GOUVERNANCE - « la délicate rencontre entre la terre et la mer » nécessite de se déployer du haut du bassin hydrographique à la haute-mer.

Ambition II : CONNAISSANCE - Mieux connaître les écosystèmes (mer, littoral, bassins versants) et mieux surveiller les milieux

Ambition III : PROTECTION - gestion des milieux et prévention des risques impliquent une politique cohérente entre les bassins versants, le littoral et la haute mer

Ambition IV : AMENAGEMENT - Imaginons un aménagement qualitatif au service de l'équilibre protection- développement

Ambition V : DEVELOPPEMENT - Définissons dans une stratégie nationale intégrée les modalités de développement durable des activités

Au sein de chaque « **Ambition** », les propositions regroupées par thématique dessinent des « **Caps** » qui structurent les actions à entreprendre.

En effet nous avons choisi de signaler l'importance des propositions en employant du vocabulaire marin, à la fois symbolique et parlant.



1. le « **Phare** » désigne une proposition, qui développe une vision à moyen terme et représente un réel apport pour la délicate rencontre terre-mer;



2. la « **Balise** » désigne une proposition constituant une avancée lisible pour la délicate rencontre terre-mer;

3. le terme « proposition » désigne une proposition ponctuelle, qui illustre un **Phare** ou une **Balise**, ou qui mérite d'être mentionnée car significative.

Ambition I : GOUVERNANCE - « la délicate rencontre entre la terre et la mer » nécessite de se déployer du haut du bassin hydrographique à la haute-mer

Il importe de redéployer le littoral dans trois dimensions en élargissant la simple vision de « façade » jusqu'ici communément utilisée. Le trait de côte ne peut se comprendre et se gérer qu'en lui redonnant son épaisseur qui va du haut du bassin versant jusqu'à la haute mer.

*L'enjeu principal pour répondre à cet objectif est de déterminer le périmètre pertinent des structures de gouvernance et d'action prenant **en compte les réalités géographiques et éco systémiques qui fondent l'activité des hommes.***

Les politiques territoriales du littoral manquent aujourd'hui de dimension marine. Elles devront se développer, à la fois avec une logique de bassin versant et en prenant en compte le bassin de navigation attenant.

*La richesse du débat du Grenelle de la Mer montre la pertinence de créer **à l'échelle des périmètres choisis des lieux de partage de l'analyse technique et scientifique permettant une rencontre entre acteurs, professionnels et citoyens.** Intégrer les notions de développement durable et d'interface terre-mer aux nouvelles formes de gouvernance apparaît essentiel. Il doit être tenu compte de la nécessaire imbrication d'échelles depuis celle du projet local jusqu'à la dimension internationale, en passant par les échelles de taille communale, intercommunale, départementale, régionale ou nationale.*

Le manque d'outils opérationnels ou le manque de coordination entre ces outils sont un frein important à l'efficacité de la mise en œuvre des orientations établies dans les documents actuels de planification.

Pour éclairer cette Ambition 1, plusieurs points sont déterminants :

- *L'établissement de la « stratégie nationale pour la mer et le littoral », telle que la prévoit le projet de loi Grenelle 1, dans son article 30, passera par l'élaboration d'un document constituant le cadre de référence pour la protection du milieu marin, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral. Cette stratégie sera définie par l'État en association avec les collectivités territoriales.*
- *La qualité du document portant « stratégie nationale de la mer et du littoral » tout autant que la qualité du processus conduisant à son élaboration sont fortement liées à la pertinence des instances de gouvernance nationale et locale qui seront amenés à y contribuer.*
- *L'importance des pollutions d'origine tellurique nécessite que soit désormais assurée une liaison étroite entre la gestion de la qualité de l'eau des bassins versants hydrographiques et celle des eaux marines réceptrices.*
- *Le développement de l'approche par unité géographique et éco-systémique dans la définition des orientations stratégiques tout comme dans la conduite des actions est à renforcer.*

Une proposition visait à « faire primer les impératifs maritimes sur les impératifs terrestres », le débat qu'elle a suscité a permis au groupe de se prononcer sur l'impératif de rechercher à rééquilibrer le rapport terre-mer ; il ne s'agit pas de privilégier un espace sur l'autre mais de les appréhender globalement.

Cap I.1 : Imaginons une nouvelle gouvernance

Viser la mise en place d'une gestion intégrée et équilibrée des activités du milieu terrestre et du milieu marin, est l'objectif à atteindre.



Phare

Proposition 1 : confirmons l'importance de mettre en place une stratégie nationale de la mer et du littoral.

L'établissement d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral est prévue par le Grenelle de l'environnement. La nécessité d'un tel document de référence est réaffirmée.

Dans le cadre du Grenelle 2, une instance ad hoc est envisagée pour la valider : le Conseil National de la Mer et du Littoral. Le groupe a souhaité faire évoluer cette notion :



Phare

Proposition 2 : créons un Conseil national des bassins hydrographiques, du Littoral et de la Mer.

La portée de ce conseil devra être plus large que celle initialement prévue. Le conseil serait chargé des problématiques de la mer et du littoral dans leurs relations avec celle des bassins hydrographiques. Il pourrait être renommé « conseil des bassins hydrographiques, du littoral et de la mer – **Conseil BAYLIMER²** ».

Ce conseil devra être articulé de manière pertinente avec le Conseil National de l'Eau, pour éviter le chevauchement de leurs prérogatives et devra y compris travailler conjointement avec le Conseil de la Montagne.

La déclinaison sur le territoire de la « **stratégie nationale de la mer et du littoral** » est envisagée par le Grenelle 2, sous la forme de « documents stratégique de façade »

Conscient de la nécessité d'appréhender tant les enjeux que les solutions non seulement le long des façades du littoral, mais aussi dans une dimension amont-aval, le groupe propose de ne pas se contenter d'avoir une vision de la « façade », et d'élargir la vision en allant « du haut de la montagne à la haute mer ».



Balise

Proposition 3 : créons à l'échelle de chacun des 6 bassins hydrographiques de l'hexagone, une conférence de bassin hydrographique, du littoral et de la mer.

Le **Conseil des bassins hydrographiques, du littoral et de la mer** (Conseil BAYLIMER) s'appuiera donc **sur 6 conférences de bassin hydrographique, du littoral et de la mer, pour l'hexagone** (Conférences BAYLIMER).

Outre-Mer, il existera une structure par grande unité biogéographique : Guadeloupe/Martinique /Saint-Barthélemy /Saint-Martin, Guyane, Réunion/Mayotte, Polynésie, Nouvelle Calédonie, Saint Pierre et Miquelon, TAAF et îles Australes.

La création de ces conférences, qui ont vocation à se substituer aux conseils de façade envisagés par le Grenelle 2, est une condition de l'efficacité de l'action et de la définition d'une stratégie nationale de la mer et du littoral, qui se déclinera en stratégie de bassin hydrographique, puis en sous unités ayant

² BAYLIMER : label du groupe 1 du Grenelle de la Mer ; de **Bassin Hydrographique du Littoral et la mer**
Rapport
Ambition I : GOUVERNANCE - « la délicate rencontre entre la terre et la mer » nécessite de se déployer du haut du bassin hydrographique à la haute-mer

une forte cohérence biogéographique (baie, estuaire, littoral dunaire...). Leur périmètre sera étendu en mer à 200 milles (limite du champ d'application de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » et à terre identique à celui du SDAGE.

Il convient de mettre en place ces conseils à échéance 2010-11 afin, qu'ils soient opérationnels dès 2012, première échéance que la France devra respecter au titre de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » : évaluation de l'état initial des eaux sur l'ensemble des eaux territoriales et la définition du bon état écologique.

La composition de la conférence sera de type « Grenelle ». Ce type de composition permet d'aborder les différents enjeux et objectifs structurant du développement durable (aspects environnementaux, économiques, sociaux et culturels), de créer une dynamique favorisant le dialogue et les partenariats entre la grande diversité des acteurs de la mer et du littoral, améliorant ainsi la gouvernance et la démocratie participative.

Leur fonctionnement s'inspirera de celui des comités de massifs ; ils seront donc présidés soit par un préfet coordonnateur, soit par une autre personne élue par la conférence. La vice-présidence pourra être assurée par un préfet maritime.

Le président pourra s'appuyer sur une structure légère type commissariat de massif.

Son articulation avec les instances existantes reste à définir, en évitant la multiplication des niveaux : certaines ont vocation à s'y intégrer, d'autres à y siéger.



Phare

Proposition 4 : les conférences définiront pour l'hexagone et pour les Outre-mer des stratégies de bassin versant, du littoral et la mer, dénommées « documents stratégiques BAYLIMER », visant à développer une planification stratégique de l'ensemble des activités humaines et à renforcer l'intégration des préoccupations environnementales au sein de toutes les politiques concernées. Elles auront pour finalité de dessiner une vision intégrée de la mer et du littoral allant « d'estuaire en estuaire » et « de la montagne au large en mer ».

Ces stratégies permettront de mettre en cohérence, sur un même territoire ainsi qu'en continuité géographique, toutes les politiques publiques qui peuvent avoir une influence sur la mer et le littoral ainsi que leurs différents outils : SDAGE, SAGE, SCOT, SMVM, PLU. ...

Elles doivent développer une vision d'orientation stratégique et déployer les outils ad hoc de concertation opérationnelle :

- mettre en œuvre une approche éco systémique,
- impulser des mutations économiques et des aménagements du territoire aptes à répondre aux objectifs fixés par la directive cadre eau et la directive stratégie marine, ainsi qu'aux différentes directives et cadres réglementaires nationaux visant la protection de l'environnement, la lutte contre les pollutions, la prévention des inondations, et l'aménagement équilibré et durable du littoral, (telles que les politiques de transports et de logement).

Les « documents stratégiques BAYLIMER » définiront les objectifs de la gestion intégrée de la mer et du littoral et les mesures nécessaires pour réaliser ou maintenir un bon état écologique du milieu marin, pour chacune des façades maritimes, définies par la stratégie nationale pour la mer et le littoral ; ils ont vocation, dans des modalités à définir à assurer la cohérence des différents outils existant : SDAGE, SAGE, DTA, PGRI (directive inondation), SCOT, ZPPAUP, SMVM, PLU.



Balise

Proposition 5 : inversons le regard en développant les démarches de projet BAYLIMER.

Il apparaît nécessaire d'inverser le regard : il faut passer sur l'espace littoral d'une somme de documents (réglementaires, d'orientations, portant constats, diagnostic, obligations, limitations, programmations sectorielles) constituant un mille feuille réglementaire, à des démarches de projet, permettant le dessin d'une vision, d'une composition d'ensemble de solutions cohérentes entre elles, attestant d'un plaisir à concevoir un futur équilibré.

L'objectif visé : en 2015, tout le littoral doit être couvert de démarches de « projets BAYLIMER » qui seront consolidés dans les documents stratégiques BAYLIMER. Ils ne visent pas à se substituer à d'autres démarches de contractualisation, comme les contrats de baie, de rivière ou d'autres encore, mais s'articuleront avec ceux-ci de façon à établir des cohérences le long du littoral et vis à vis du « rétro-littoral » pour une délicate rencontre terre-mer.



Balise

Proposition 6 : les projets seront mis en œuvre par un contrat BAYLIMER signé tous les 7 ans entre tous les acteurs intervenants (période 2014-2021).

Ce contrat prévoira la planification des usages (document de planification des usages), permettant ainsi d'inscrire la contractualisation publique dans la géographie des bassins versants et les dynamiques des espaces marins et côtiers.



Balise

Proposition 7 : la maîtrise d'ouvrage et le pilotage des projets BAYLIMER sera assuré une structure opérationnelle, sous l'autorité d'une collectivité territoriale ou du préfet.

Cette structure d'accompagnement sera l'outil de concertation opérationnelle, de coordination du projet, pour la maîtrise d'ouvrage des différents secteurs de politiques publiques concernés (biodiversité, qualité de l'eau et des sédiments, logement, tourisme, urbanisme, architecture, paysage, patrimoine, développement économique, agriculture,...).

Elle témoignera de l'engagement des élus du littoral et du rétro littoral, de l'Etat et des acteurs privés du territoire concerné.

Elle renforcera la capacité d'implication et d'intervention opérationnelle des acteurs concernés (collectivités territoriales, services de l'Etat, acteurs économiques, ONG,...) et veillera à la cohérence des activités maritimes et littorales.

Elle répondra ainsi au besoin exprimé de la mise en place de conseils paritaires de gestion de la mer et du littoral, regroupant services des collectivités, services de l'Etat, scientifiques, professionnels et usagers, pour les programmes de travaux, d'aménagement et d'urbanisme en zones côtières.

Proposition 8 : renforçons la dimension maritime dans les structures de gouvernances existantes : la dimension littorale et maritime doit être prise en compte dans la définition des compétences qui seront dévolues aux futures métropoles, en cohérence avec les prérogatives des autres collectivités territoriales à façade maritime et notamment les Régions.

Proposition 9 : assurer une plus grande articulation entre les compétences de l'Etat et des collectivités locales et clarifier les interventions des différentes catégories de collectivités territoriales, au regard des compétences que la loi leur attribue. Dans ce cadre, inciter à une plus grande mutualisation des moyens et des compétences entre les différents acteurs territoriaux en favorisant la coopération intercommunale.

Proposition 10 : les agences de l'eau à façade maritime doivent affirmer leur maritimité et renforcer au titre de leurs compétences actuelles, leur action sur le volet « qualité des eaux littorales »

Améliorons substantiellement la gouvernance pour permettre, au sein des agences de l'eau, la représentativité de la société civile en s'insérant ainsi dans l'esprit du Grenelle. Veillons à la bonne participation aux instances de décision des associations environnementalistes et consuméristes [en portant leur part à 10% et en vérifiant mieux leurs agréments, incluant des personnes directement concernés par l'aspect maritime.]

[Proposition 11 : la proposition de Création d'agences marines et côtières, n'a pas recueilli de consensus, en l'état de sa rédaction, au motif notamment que l'agence des aires marines protégées existe et a la possibilité d'avoir des implantations réparties sur le territoire français. Les conditions de développement de celles ci et la nature de leurs mandats devra faire l'objet de précisions au regard des engagements pris dans le cadre du Grenelle de la mer notamment.]

Cap I.2 : Mobilisons des moyens à la hauteur des enjeux



Phare

Proposition 12 : créons un fonds national (fonds BAYLIMER) pour la gestion durable et la protection de la mer et du littoral.

Ce fonds permettra d'affecter des ressources prélevées sur diverses activités, au financement de certaines dépenses ; notamment liées à la gestion de la submersion et de l'érosion, à la préservation de la biodiversité marine et littorale, à la qualité des eaux côtières, ainsi qu'à la qualité des eaux marines au large, et à la gestion des ressources halieutiques.

Les ressources de ce fond ne sont pas à ce stade précisées mais devront bien entendu l'être. Il s'agira pour les déterminer de passer en revue les différentes taxes existantes (taxes appliquées lors des achats de bateaux, lors de la délivrance des permis de navigation, redevances sur l'utilisation du domaine public maritime, taxes sur les activités extractives sur l'éolien en mer, etc...) et d'analyser la possibilité d'affecter les produits de ces taxes à ce fond national.

Proposition 13 : créons les contrats de projets BAYLIMER permettant de mutualiser et mobiliser des moyens propres.

Proposition 14 : développons un financement également intégré de la politique nationale pour la mer et le littoral, en adoptant un document de politique transversale Mer et littoral ou une mission Mer et littoral, dans la loi de finances.

Cap I.3 : Pour une Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral

Le projet de loi Grenelle 1, prévoit dans son article 30 la mise en place d'une gestion intégrée de la mer et du littoral et la Directive Stratégie pour le milieu marin nous engage à établir des plans d'actions visant la régulation de l'ensemble des usages de la mer et des activités se déroulant à terre et ayant un impact significatif sur les écosystèmes marin et littoral.



Phare

Proposition 15 : passons de la gestion intégrée de la zone côtière, GIZC, à la gestion intégrée de la mer et du littoral, GIML.

Les démarches de GIZC conduites depuis plusieurs années ont permis indéniablement aux acteurs de réaliser l'intérêt d'une gestion intégrée des usages sur la bande côtière.

Cette notion liée à la bande côtière appelle désormais à s'élargir à une échelle allant du haut du bassin versant, jusqu'au large en mer.

Veillons à l'articulation de la gestion intégrée de la mer et du littoral avec les différentes démarches : les contrats de baie, l'axe 4 du fonds européen pour la pêche (FEP) et la GIZC.

Proposition 16 : évaluons les démarches déjà menées, préparons les acteurs à la mise en place d'une gestion intégrée de la mer et du littoral.

Pour réaliser cette évaluation des démarches GIZC déjà menées, il faut améliorer les indicateurs

- en s'appuyant par exemple sur les indicateurs de GIZC européens DEDUCE,
- par la création de nouveaux indicateurs permettant de préparer les acteurs à la gestion intégrée de la mer et du littoral,
- d'adapter les indicateurs pour suivre le caractère soutenable des activités (bilan carbone, empreinte écologique..).

Proposition 17 : ratifions le protocole GIZC en méditerranée en 2009

Proposition 18 : appuyons via des contrats Etat/ collectivité les démarches GIZC dans les collectivités d'Outre Mer et dans des territoires non encore familiarisés à cette démarche.

Cap I.4 : Un Ministre de la Mer ?

Le groupe a souhaité aborder cette problématique qui relèverait plutôt du mandat du groupe 4. A partir d'une proposition émise de la création d'un ministère de la mer , un échange de vues a permis de dégager certains points de consensus.

A été souligné lors de la discussion

- le besoin d'une légitimité politique forte pour parler et agir sur les politiques et ayant l'autorité interministérielle , comme celle d'un Ministre ou d'un Secrétaire d'Etat à la mer.*
- le risque par la création ex nihilo d'un ministère de la mer de le voir soit dépourvu de tous services, soit pourvu de services créés par la segmentation de petits morceaux de tous les ministères concernés.*



Phare

Proposition 19 : que soit créée une autorité politique à caractère interministériel et pérenne pour faire valoir, définir et appliquer une véritable politique de la mer cohérente (Ministre ou Secrétaire d'Etat à la mer) !

Cette autorité, en s'appuyant sur les scientifiques, industriels, services de l'Etat, ONG, partenaires sociaux, et sur des équipes formées et pluridisciplinaires avec des mandats clairs, porterait une stratégie cohérente auprès des organismes internationaux.

Outre Mer plus particulièrement, la création au niveau déconcentré d'une autorité interministérielle de coordination sur les thématiques relatives à la mer et au littoral est souhaitée.

Ambition II : CONNAISSANCE - Mieux connaître les écosystèmes (mer, littoral, bassins versants) et mieux surveiller les milieux

Cet objectif de renforcement de la connaissance et de la surveillance est partagé au sein du groupe, car il est considéré comme une des conditions de la bonne préservation et du rétablissement du bon état écologique de la mer, mais également comme une condition du développement d'activités humaines durables, source d'emploi et respectueuse des ressources de la planète.

De même, si les outils de la connaissance existent, il est fait état qu'ils ne sont pas toujours adaptés à des problématiques de plus en plus complexes.

Cap II.1 : Orientons la recherche



Balise

Proposition 20 : affirmons la nécessité de promouvoir la recherche fondamentale et appliquée, des approches scientifiques intégrées interdisciplinaires, de prendre en compte la « recherche et développement » et l'appui aux politiques publiques prioritaires.

Le besoin de développer de façon très significative la recherche, dans ses diverses dimensions et fonctions : fondamentale, appliquée, recherche et développement, en appui aux politiques publiques, fait consensus pour l'unanimité des participants. Les enjeux de la préservation du bon état des écosystèmes, appellent de la part de la communauté scientifique de porter ses efforts pour le renforcement et à l'accroissement des activités maritimes et littorales respectueuses des ressources marines et sources d'accroissement d'emplois.

Le bénéfice attendu de la recherche scientifique est fortement exprimé par les représentants et acteurs professionnels et décideurs de la protection de l'environnement marin, de l'aménagement durable et du développement des activités économiques de la mer et du littoral.

Proposition 21 : connaître et comprendre les écosystèmes marins, leurs évolutions et les interrelations avec les milieux terrestres ou les zones humides côtières, sont les préalables pour :

- disposer de connaissances avérées et pertinentes sur leur richesse en matière de biodiversité
- évaluer les services écologiques rendus par les écosystèmes marins et côtiers dans la préservation de la qualité de l'eau et des sédiments, la protection des infrastructures et activités économiques,
- maintenir durablement ou réguler les activités d'exploitation des ressources naturelles
- planifier l'aménagement durable de l'espace côtier

Proposition 22 : la qualité des organismes de recherche est soulignée mais des faiblesses apparaissent : des thèmes de recherche ne sont pas traités soit parce qu'il s'agit d'un champ que peu de personnes s'approprient (recherche fondamentale sur les premiers stades de la vie par exemple) soit parce que les spécialistes disparaissent et leurs recherches ne sont pas reprises (taxonomie par exemple).



Balise

Proposition 23 : accélérons la coordination et la production de connaissances, en vue de procéder en 2012, à l'évaluation initiale de la qualité des eaux marines, au titre de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin », celle-ci comportant :

- une analyse des caractéristiques essentielles de ces eaux sur les plans physiques, chimiques, biologiques, hydromorphologiques, relatives aux types d'habitats ;
- une analyse des principales pressions, notamment les activités humaines en mer, et des impacts associés notamment en termes de perturbations physiques et biologiques, de contamination par des substances dangereuses, etc. Cette analyse devra inclure les tendances perceptibles ainsi que les effets cumulatifs et synergiques;
- une analyse économique et sociale de l'utilisation des eaux marines et du coût de la dégradation du milieu marin.



Balise

Proposition 24 : développons la connaissance sur des sujets émergents. Ont été cités par le groupe certains de ces sujets.

Les effets du changement climatique sur les écosystèmes marin et littoral, le phénomène de création et le potentiel d'exploitation des ressources énergétiques et biologiques des eaux profondes, la géodiversité, les services écologiques rendus par les écosystèmes marin et littoral, les risques naturels côtiers (en prenant en compte l'impact du changement climatique), les évolutions de la thermocline et ses effets sur la biodiversité, les raisons de la disparition des espèces, l'impact des pollutions sur les stades planctoniques des chaînes alimentaires marines, les techniques de prévision de la dérive des polluants, la destruction des molécules nocives pour l'environnement -dont les résidus médicamenteux et les produits d'hygiène corporelle-, les espèces invasives, la cartographie des fonds et habitats du plateau continental, l'état de santé écologique des récifs coralliens et le maintien de leurs services écologiques, la sauvegarde des espèces marines et littorales menacées, l'impact des bruits d'origine anthropique sur les mammifères marins et les poissons, l'impact des pollutions lumineuses littorales sur la faune, l'appréciation des pressions et impacts par activité humaine et des impacts cumulés sur les écosystèmes,

Outre Mer les thématiques suivantes ont été soulignées : la courantologie (tant pour les problèmes d'érosion, que pour les énergies marines), en s'appuyant notamment sur les connaissances des pêcheurs, les connaissances sur le parcours physique de l'eau, du bassin versant à la barrière de corail (infiltration, composition, vitesse, percolation) mais aussi sur la rémanence de certains produits potentiellement véhiculés par ces eaux, notamment celles qui s'écoulent directement dans la zone récifale, le fonctionnement des écosystèmes : modélisation couplée hydrodynamique et production biologique, dynamique sédimentaire et du trait de côte, processus d'extension et de recul de la mangrove, anthropisation du littoral et incidences sur les fonctions écologiques de cette zone, l'approche écosystémique de la pêche et biodiversité halieutique : impacts des pêcheries (y compris rejets) sur les habitats, les peuplements (poissons, invertébrés, oiseaux et mammifères marins), co-viabilité économique et écologique des pêcheries, les espèces menacées et patrimoniales, la valorisation de la biodiversité marine pour (l'industrie cosmétique, domaine médical, agro-alimentaire).

Proposition 25 : en Outre-mer, adaptons les moyens de recherche et d'études à la taille et à la diversité des milieux concernés. Compte tenu de l'importance de l'enjeu de préservation de la biodiversité, les moyens (effectifs en chercheurs) Outre Mer sont dans certains organismes encore plus contraints. Les manques en termes d'acquisition et de vulgarisation des connaissances sont accrus, compte tenu des questions identitaires fortes. Il est par exemple très fortement souhaité à Mayotte la présence d'un centre permanent de l'IFREMER pour travailler dans le domaine de l'aquaculture.



Phare

Proposition 26 : développons des programmes de recherche et développement tournés sur des technologies d'activités respectueuses de l'environnement, pour répondre à la mise en place prochaine d'une gestion intégrée des usages en mer et sur le littoral visant la préservation des milieux.

La définition des champs prioritaires devra être faite ultérieurement dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre stratégie milieux marins (DCSMM).

D'ores et déjà, le groupe s'accorde sur la nécessité de travaux de recherche notamment sur les thèmes suivants :

- sur les équipements pour la préservation et pour la surveillance des milieux, sur les énergies renouvelables, sur les biotechnologies bleues,
- sur le traitement des rejets des piscicultures pour viser le zéro rejets en 2014/2015, [2019/2020]
- sur les techniques de dragage et traitement des matériaux de dragage
- sur la création de substituts de substances tensio-active, de médicaments ou préparations vétérinaires non polluants d'origine naturelle
- sur les produits « antifouling » moins polluants pour viser l'objectif ambitieux de « neutralité écologique » à 5 ans

Outre Mer, les thèmes de recherche et développement sont les suivants :

- sur les gisements et les types de minerais dans le but de concevoir, construire et opérer une unité pilote d'extraction minière sous-marine dans le cadre d'un Partenariat public-privé pour un projet minier marin en outre mer - Etablir un consortium d'entreprises privées et d'établissements publics pour coordonner la R&D
- sur des audits des efforts de pêche dans les eaux ultra-marines afin d'aider les autorités publiques à définir des politiques régionales durables renforcées, sur l'expérimentation à bord des navires de pêche de techniques de pêche non destructrices des fonds et des habitats
- sur l'évolution des pratiques de pêche, notamment sur l'implantation des dispositifs de concentration du poisson (DCP) et leur impact ;
- sur l'aquaculture il convient de partager les efforts de R&D : sur les filières émergentes (ombrine, cobia...), sur la biosécurisation des écloséries régionales (faciliter les échanges de matériels biologiques...), sur la gestion génétique des souches (projet GENODOM)
- sur le développement de sources d'énergie renouvelables en vue d'atteindre la plus grande autonomie énergétique.

Cap II.2 : Mettons en réseau les organismes de recherche et mutualisons les moyens

Si le consensus est immédiat sur l'abondance des ressources en données et sur le potentiel d'excellence de nos organismes de recherche, une insuffisante coordination et lisibilité des complémentarités sont mises en avant par les membres du groupe.



Balise

Proposition 27 : créons l'« Alliance nationale pour les sciences de la Mer ».

Cette alliance, dans le cadre d'une gouvernance opérationnelle, a vocation à assurer une coordination des programmations, tant vers l'ANR qu'au niveau européen, à mutualiser certains moyens sur les Outre-Mer, à optimiser des grandes infrastructures de recherche (flotte océanographique et bases de données interopérables), à coordonner de façon optimale l'action internationale, à mettre en place une gestion concertée des ressources rares, à valoriser plus largement les connaissances produites.

Cette alliance devra veiller à la bonne articulation avec les domaines scientifiques concernés par le littoral au sens le plus large.

Proposition 28 : créons un conseil national de la recherche marine et littoral.

Son rattachement ministériel reste à déterminer, ainsi que sa composition, pour autant, son pilotage lié à l'« Alliance » sera de type Grenelle.



Balise

Proposition 29 : bâtissons un programme de renforcement des budgets de recherche fondamentale et finalisée pour les sciences de la mer et du littoral.

Le renforcement des moyens de la recherche marine, en s'appuyant sur des fonds privés (société civile, entreprise et fondations) également est considéré comme un besoin pour faire face au défi du de la protection des ressources et au développement d'une « économie bleue marine » source d'emplois.



Balise

Proposition 30 : Outre Mer, mutualisons les efforts de connaissance, créons des « pôles ».

A titre d'illustration plusieurs demandes figurent ci-dessous. Ces initiatives toutes de même nature doivent être analysées et articulées avec la proposition mise en avant de l'IFREMER et également rappelée ci-dessous. Les liens avec les pôles de compétitivité soit travaillant dans le secteur de la mer ou des produits de la mer soit implantés Outre Mer doivent être également formalisés. Les différents pôles pourraient être dédiés à des thématiques de recherche particulières à chaque zone.

→ **en Océan Indien**, l'ensemble des acteurs appelle à la création d'un pôle mer qui permettrait, pour La Réunion et pour Mayotte, de regrouper les compétences scientifiques sur la mer, le littoral et les problématiques de bassin versant, de mutualiser les moyens entre différentes équipes de recherche (Ifremer, le BRGM, l'IRD, le laboratoire d'écologie marine de l'université, CNRS pour la mangrove, ARVAM, ARDA...), de créer un centre de données et de connaissances, la mise à disposition des informations scientifiques (données brutes, connaissances élaborées, supports de vulgarisation...) aux services de l'Etat et des collectivités territoriales, aux professionnels de la mer (pêche, aquaculture, tourisme, activités portuaires...), au grand public, au réseau des associations, ainsi qu'à des entreprises privées.... Ce pôle Mer, via son centre de données et de connaissances, serait donc à même de fournir aux différentes instances décisionnelles, en charge de la gestion des activités, usages, espaces, espèces et patrimoines maritimes de l'océan indien, l'ensemble des données

nécessaires à des prises de décision étayées. Les conditions de financement d'un tel pôle sont prévues dans le CPER de la Réunion à hauteur de 10 millions d'euros. Compte tenu de l'enjeu d'un tel pôle pour toute la zone Océan indien (Réunion, Mayotte, Eparses et leurs ZEE) la recherche d'un financement international est une possibilité à examiner.

→ **aux Antilles**, la même dynamique existe : faisons aboutir le projet de Centre caribéen de la mer. Ce projet a été lancé par la Communauté de communes du Nord de la Martinique. Il comprend plusieurs éléments: un pôle mer, la baie du Robert constituant un site pilote, un laboratoire in situ de gestion intégrée des zones côtières; un réaménagement du front de mer qui contribuera au développement des activités économiques, sportives et culturelles. Un musée de la mer fait partie du projet.

→ **en Guyane** apparaît la volonté de préparer un « Kourou de la mer » pour mettre fin au décalage entre l'existence de ce patrimoine extraordinaire, son potentiel de ressources vivantes et sa méconnaissance.. , pour développer les moyens de la recherche, pour mettre fin au saupoudrage des moyens en mettant fin au paradoxe de la Guyane, endroit très riche mais sans laboratoire marin (il faut une structure pour accueillir les chercheurs, rétablir les missions océanographiques, avoir des chercheurs des permanents et pas seulement des missions), pour fournir à court terme un bateau de recherche, un houlographe en permanence, une station météo proche de la côte, pour établir les pôles prioritaires de recherche.

→ **en Polynésie française**, renforçons les moyens d'action de l'Institut des Récifs Coralliens Pacifique (EPHE) qui vient d'être créé pour la formation à la recherche et à la gestion, des jeunes des pays riverains, futurs cadres de leurs pays. Etudions la possibilité d'étendre effectivement le champ d'action de l'Ifremer sur les écosystèmes associés (mangroves et herbiers) ou créer un réseau complémentaire d'échange sur ces écosystèmes fragiles et menacés.

→ **les TAAF** pourraient également devenir un espace d'expérimentation en matière de pratiques maritimes durables. A l'exemple de ce qui a été fait sur leurs îles, qui accueillent de nombreux programmes de recherche scientifique ainsi que des technologies de pointe (CNES, CEA, Météo France), les TAAF pourraient se voir confier d'être un espace d'expérimentation des technologies nouvelles de l'environnement maritime. Les modalités et les moyens de cette mission sont à définir. Par ailleurs les TAAF ont développé une coopération avec Mayotte, qui se manifeste au travers du protocole relatif à la coopération scientifique en cours de signature entre les deux collectivités, qui comporte un volet maritime un volet terrestre et un volet halieutique : - Biodiversité marine : 1. Tortues marines, 2. Mammifères marins, 3. Requins, 4. Récif corallien. - Biodiversité terrestre : Mise en place de plans de restauration pour les espèces emblématiques de la zone ; Inventaire floristique dans la zone et plan de conservation - Inventaire halieutique : Etat de la ressource halieutique dans le lagon et sur les bancs récifaux éloignés de l'Iris et de la Zélée et Geysier.

→ **l'IFREMER** propose la construction en outre-mer de pôles d'expertise scientifiques et de compétitivité déclinée de la manière suivante :

Pour atteindre cet objectif, il faut constituer sur place, avec les différentes équipes de recherche, des masses critiques et les inscrire dans une logique de meilleure mise en réseau des acteurs de la recherche marine, selon les 3 axes suivants : renforcer les collaborations scientifiques entre les différentes équipes de recherche outre-mer, y compris universitaires, et celles de métropole et promouvoir, à cet effet, des actions structurantes telles que la création de GDR, GIP, UMR,... renforcer l'intégration des ROM-COM françaises dans l'Espace Européen de la Recherche. , renforcer les collaborations de la recherche avec le secteur privé et l'industrie à l'instar, notamment, du Pôle de compétitivité réunionnais QUALITROPIC (partenaire des Pôles Mer PACA et Bretagne) sur la pêche, en collaboration avec les professionnels réunionnais, exemple parmi d'autres de l'adossement des activités ultra-marines à des pôles de compétitivité en métropole.

Il est proposé, dans cet esprit, de faciliter la concrétisation de trois projets qui s'inscrivent pleinement dans cet objectif : La Réunion : la création d'un « Pôle Régional Mer » qui rassemblerait les acteurs

de la recherche en sciences marines (locaux et nationaux)., Guyane : le regroupement des acteurs de la recherche en Guyane (locaux et nationaux) sur un même campus, Mayotte : la création d'un Institut mahorais de R&D qui rassemblerait les acteurs de la recherche présents à Mayotte (locaux et nationaux), en particulier au service du développement de la filière aquacole.



Balise

Proposition 31 : renforçons les moyens de l'Initiative française pour les Récifs coralliens pour développer ses actions locales et transversales et tout spécialement en vue de la désignation ou l'inscription de récifs coralliens, voire progressivement également de mangroves, au titre des grandes conventions internationales, pour mener les actions d'éducation à l'environnement, de production scientifique et de gestion intégrée des usages, pour valoriser ses actions au sein de l'International Coral reef Initiative dont la France assure le secrétariat international à compter du 1^{er} juillet 2009.

Cap II.3 : Renforçons les systèmes d'observation et d'information



Balise

Proposition 32 : veillons à la bonne structuration, à la cohérence et à l'interopérabilité des systèmes d'information et d'observation existants et envisagés. Développons la lisibilité et renforçons la coordination et la mutualisation du réseau des stations d'observation.



Phare

Proposition 33 : définissons le bon état écologique du milieu marin et les indicateurs et objectifs environnementaux associés pour y parvenir en 2020.

Structuré notamment sur les indicateurs retenus pour la directive cadre stratégie marine (DCSMM), le prototype du « Tableau de bord des mers françaises » sera mis en place en 2009 (2010). Il a vocation à organiser et restituer aux acteurs et décideurs, la synthèse des données sur l'état de l'environnement marin au titre de la directive cadre stratégie marine (DCSM), et apportant des données sur les activités humaines de la mer et du littoral.

Proposition 34 : créons plusieurs observatoires des milieux en Outre Mer, en lien avec la proposition de création de pôles mer Outre Mer : renforcer l'observatoire des récifs coralliens ; à Mayotte, la création d'un institut de la mangrove avec plusieurs observatoires est souhaitée ; cet institut pourrait soutenir dans la durée le projet pilote d'épuration des eaux usées domestiques mis en place par le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte en liaison avec le CNRS. Des observatoires de la mangrove pourraient également se créer dans les autres régions d'Outre Mer et les résultats mis en commun au sein de l'Institut de la mangrove. Les actions de boisement et de reboisement de la mangrove pourraient être privilégiées sur base de données scientifiques précises dans la perspective de protection contre l'érosion submersion et d'épuration des eaux ; à Mayotte également est affiché l'objectif de développer la recherche, les données, l'observation, la détermination d'indicateurs et suivi sur le lagon, via notamment la mise en place de suivis scientifiques sur les réserves. La mise en place d'un Groupement d'intérêt public est souhaitée pour assurer diffusion de l'information.

Cap II.4 : Mobilisons tous les acteurs de la mer pour renforcer la connaissance, la surveillance et le contrôle du bon état des milieux

Un manque dans le partage de la connaissance à la fois dans sa création, sa diffusion et son utilisation est souligné par le groupe.

Il est également constaté que la diffusion de l'information vers les utilisateurs potentiels, notamment avec les différents professionnels de la mer et du littoral ou les instances de décision n'est pas toujours suffisamment réalisée. Par conséquent, les connaissances sont insuffisamment utilisées en vue d'une gestion durable.



Balise

Proposition 35 : lançons un appel à idées BAYLIMER auprès d'étudiants, jeunes chercheurs et jeunes professionnels ayant pour thème « Comment effectuer harmonieusement la délicate rencontre entre la terre et la mer et prendre en compte la dimension globale et spatiale terre-mer, se déployant du haut du bassin hydrographique à la haute-mer ? »

Lancer la consultation auprès d'équipes disciplinaires et pluridisciplinaires composées d'universités (océanographie, géologie, environnement, urbanisme, économie touristique, politique de la ville,...) et écoles nationales d'ingénieurs, d'architecture et de paysage (agronomie, ouvrages d'art, transports,...) La démarche vise à créer de nouvelles solutions scientifiques, culturelles et techniques et de nouvelles compétences vis à vis des questions d'interface terre-mer et territoires à enjeux (estuaires, grandes villes-ports, articulation du développement des espaces ruraux agricoles, de la protection des espaces naturels, et de développement du tourisme vert/bleu marine et espace naturel, stations balnéaires, offre de logement permanent et de tourisme, et volet usagers de la mer

Proposition 36 : favorisons l'embarquement scientifique à bord des navires de pêches, de commerce et des navires de l'Etat. Dans ce cadre :

- des moyens doivent être alloués à la recherche :
 - pour équiper les navires candidats d'outils adaptés d'acquisition de données environnementales pertinentes (capteurs, etc).
 - pour assurer le suivi des données récoltées.
- des incitations doivent être pérennisées pour les pêcheurs pour assurer leur participation à ces programmes de collecte de données et d'observation...(en référence à la proposition figurant dans la partie V sur les contrats bleus - Proposition 138)



Balise

Proposition 37 : utilisons les infrastructures et réseaux existants aux bénéfices de la recherche et de la surveillance de l'environnement marin.

La mise en œuvre de moyens nautiques, aériens et littoraux pour la connaissance et la protection de l'environnement marin représente des coûts souvent hors de portée pour de nombreux organismes publics ou associatifs.

Or un véritable potentiel maritime pourrait être mis à disposition de ces organismes en décloisonnant le fonctionnement des différents acteurs du monde maritime et en créant de nouvelles synergies.

C'est ainsi que les armements privés, les services portuaires et les administrations intervenant en mer peuvent proposer la réalisation de prestations diverses au profit de ces organismes ; dans le cadre de leurs missions et en vertu de conventions. Tout particulièrement les moyens nautiques, aériens et littoraux de l'Etat, dont ceux de la marine nationale, peuvent offrir les supports indispensables à la conduite de certaines campagnes de recherche scientifique ou de protection du milieu, notamment outre-mer, notamment enregistrement de données, acquisitions de données satellites, recherches acoustiques, contributions à des observations sous-marines.



Balise

Proposition 38 : lançons des expéditions en mer à caractère expérimental groupant des activités économiques maritimes, de surveillance-police de l'environnement des milieux marin et littoral, de gestion de crise et de pédagogie.



Balise

Proposition 39 : prévoyons un renforcement et une meilleure coordination voire sur certains points une mutualisation entre les différents corps exerçant un pouvoir de police et intervenant sur l'environnement marin et littoral.

Un examen des corps et cadres d'emplois des différentes fonctions publiques, et de leurs missions devra permettre d'identifier les possibles complémentarités, ou mutualisation de compétences à mettre en place pour le renforcement de la capacité d'intervention, de surveillance, de contrôle et de police en mer et sur le littoral, notamment pour application des cadres réglementaires en matière de préservation des milieux marin et littoral et de lutte anti-pollution.

Outre Mer il apparaît particulièrement important de renforcer les moyens de contrôle tant pour la police de l'urbanisme, de l'environnement que pour la police en mer (pêche, sécurité maritime...). La faiblesse globale des moyens de contrôle que l'on vise à mutualiser en France hexagonale, nécessite avant tout un réel renforcement mais également une mutualisation. Ainsi ont été répertoriées les demandes suivantes :

- renforcer les moyens de la police de la nature pour sanctionner les infractions (lavage des voitures en rivière, décharges sauvages...)
- renforcer les moyens de contrôle sur toutes les polices (urbanisme, environnement, pêche...) notamment pour la brigade verte -les éco gardes - et les animateurs de la réserve marine dans le cas de La Réunion (uniquement 7 éco gardes et autant d'animateurs).
- permettre l'habilitation des gardes de l'ONCFS au titre de la police des pêches sur le lagon ;
- augmenter les moyens de contrôle en personnel des affaires maritimes par la création d'une unité littorale à Mayotte (ULAM) : contrairement au constat fait dans le groupe 1, les autres moyens de l'action de l'Etat en mer ne sont pas consacrés à la police de l'environnement ou à la police de la pêche, mobilisés par d'autres priorités.
- Afin de préserver la ressource en luttant efficacement contre la pêche illicite, l'Etat doit maintenir ses ambitions et ses efforts en matière de surveillance des zones économiques, que ce soit dans le grand sud (particulièrement dans les zones de Kerguelen et de Crozet) ou dans le reste de l'océan indien (Eparses, Mayotte, Réunion). Ces zones de pêche fréquentées par les pêcheurs réunionnais ou métropolitaines sont en effet menacées par des pêcheurs illicites asiatiques (thon ou légine). Ainsi des moyens financiers devraient être dégagés pour assurer le fonctionnement pérenne du GIE Osiris (patrouilleur des Affaires Maritimes dont le financement est assuré conjointement par les l'Etat et les armateurs autorisés à pêcher la légine ou le thon dans le nord de l'océan indien Il s'agit d'un partenariat public privé tout à fait innovant et pour l'instant unique, opéré sous l'autorité du Préfet de la Réunion. Par ailleurs, le nombre de jours de patrouilles effectué par les navires de la marine nationale, qui est en diminution constante, devrait être maintenu. L'efficacité du dispositif de surveillance et de lutte contre la pêche illicite constitue la clé de voûte pour le développement pérenne de la filière pêche dans les TAAF et le reste des espaces maritimes français de l'océan indien.

Proposition 40 : Désignation de quelques tribunaux (TGI et TA) compétents en matière d'environnement et d'aménagement du littoral et de la mer et bassins versants (comme les 3 tribunaux compétents en matière de pollution maritime).

Cap II.5 : Valorisons les résultats de la recherche et organisons sa prise en compte par les acteurs

Proposition 41 : valorisons les connaissances des organismes de recherche fondamentale et finalisée auprès des différents publics, pour les sensibiliser aux enjeux marins, et à son potentiel pour l'avenir de la planète.

Proposition 42 : prenons en compte de manière effective par le biais de protocoles les recommandations scientifiques, notamment celles visant au maintien ou à la restauration des écosystèmes.

Ainsi en Outre Mer la réalisation des audits d'effort de pêche a été souhaitée pour contribuer à démontrer la spécificité de ces pêcheries et à la mise en place de politiques publiques adaptées.



Balise

Proposition 43 : réalisons et publions des ouvrages de Vocabulaires et glossaires du littoral et de la mer.

L'identification des termes utilisés pour évoquer tel ou tel aspect du monde marin et de l'espace littoral, permettra le renforcement de l'identité culturelle marine française, à travers les spécificités et les points communs du patrimoine naturel, bâti, archéologique, agricole, paysager, marin, industriel, linguistique...selon les territoires.

Proposition 44 : créons Outre Mer des centres de connaissances permettant la mise à disposition des informations auprès de tous les acteurs sous forme de guichet unique pour favoriser notamment l'éducation à l'environnement.

Cap II.6 : Formons

Le groupe 1 a abordé les questions de formation lors de ses échanges. **Les propositions figurant ci-dessous font consensus dans le groupe, et peuvent enrichir ou compléter les débats qui ont eu lieu dans le groupe 3 :**

- Par les liens entre chercheurs, universitaires, et professionnels de la mer, faire de la France une référence internationale pour la formation aux métiers de la mer afin d'associer scientifiques, enseignants, élèves et professionnels.
- Créer une filière cohérente de formations qualifiantes (universitaire et professionnelle) des métiers liés à la mer ainsi que les équivalences et passerelles adaptées.
- Développer des filières de formation qualifiantes adaptées aux activités de démantèlement.
- Anticiper sur les mutations des métiers de la mer par des cycles de formations qualifiantes tout au long de la vie
- Créer une filière de formation des équipages étrangers
- former à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes aquatiques marins en privilégiant l'enseignement océanographique et en introduisant les vues des acteurs économiques et sociétaux de la façade littorale.
- Prévoir une mise à niveau des agents administratifs concernés par la mer au sein de l'Etat et des collectivités territoriales par mise en place de cursus de formation continue.
- Soutenir les classes de mer
- Former pour mieux répondre aux besoins du futur
- les actions de sensibilisation et de formation dans les écoles
- Renforcer, valoriser les pôles de formation et enrichir le savoir
- Proposer des formations qualifiantes de niveau CAP, BTS ...
- Développer les formations universitaires
- Intégrer des formations environnementales obligatoires dans les grandes écoles
- Développer les filières scientifiques dans tous les domaines de l'océanologie en multipliant le nombre de bourses et de postes de chercheurs
- Développer la formation des catégories socio-professionnelles liées à la mer l'écologie des systèmes marins et côtiers
- Apprendre aux enfants dès le plus jeune âge à protéger et connaître l'environnement
- Mettre en place des cycles de sensibilisation des équipages dont les navires sont détenus
- Assurer le développement d'une économie durable dans les zones littorales, source d'emplois permanents : Développer des formations à la protection et à la surveillance des espaces côtiers et marins proches pendant les périodes estivales à gérer en fonction des débouchés
- CNFPT formation spécifique maritime

Ambition III : PROTECTION, gestion des milieux et prévention des risques impliquent une politique cohérente entre les bassins versants, le littoral et la haute mer

*L'existence d'espaces protégés (et des outils associés) qui contribuent à la préservation de la qualité de certains milieux et peuvent également concourir à renforcer la compétitivité économique des acteurs (exemple des cantonnements de pêche et des reports de l'effort de pêche d'une zone à l'autre) est, selon certains membres du groupe à considérer comme un atout. Néanmoins, **Le manque de solidarité écologique et de solidarité financière au niveau des bassins versants est regretté.** Même si la première est affirmée dans certaines situations, il manque généralement une concrétisation financière.. Le manque de connaissance de l'importance et de l'influence des produits dissous venant de l'amont est souligné (œstrogènes et médicaments divers, tensioactifs...), ainsi que les possibilités et les mécanismes de restauration des écosystèmes. Le manque de solidarité se traduit aussi par **un manque d'association de la population aux problématiques de gestion et de planification.***

*Il est remarqué que dans la mise en œuvre des politiques publiques, les risques ne sont pas assez solidement pris en compte « on en parle comme si cela n'arrivait pas ». Concernant **l'érosion des côtes**, phénomène qui touche 25% de celles-ci, le constat est partagé d'un manque de coordination entre les communes d'une même partie du littoral concernées: la création d'épis ou d'ouvrages de défense contre la mer sur une commune ayant des conséquences sur les communes voisines. Elle devrait pour être efficace s'inscrire dans une démarche globale et cohérente. Les risques littoraux (érosion, submersion,...) ne sont pas assez pris en compte dans les SCOT.*

*Le risque corrélatif **d'ensablement ou d'envasement** de certaines zones est également décrit et invite aussi à cette vision globale.*

*Il est enfin globalement regretté **le manque de connaissances sur le milieu** et l'impact de certaines activités, ce qui peut avoir pour conséquence, le besoin de recourir à des expertises puis contre expertises... et même revoir plusieurs fois des aménagements (érosion des côtes, impact du biseau salé, extraction de granulats...). Les méthodes appliquées pour les études d'impacts spécifiques aux milieux terriens, semblent, globalement inappropriées aux milieux marin et littoral.*

Selon une grande partie du groupe, la mise en place généralisée d'une gestion intégrée des activités humaines sur la mer et sur le littoral apparaît comme nécessaire pour apprécier et évaluer l'impact cumulé desdites activités

Il est identifié le besoin d'affirmer un leadership fort au plan national pour continuer à faire évoluer les réglementations vers des normes nationales et européennes dans le cadre de politiques incitatives et réglementaires en faveur du milieu marin, tenant compte d'une gestion durable des activités humaines économiques.

Cap III.1 : Protégeons la biodiversité, les espaces naturels et le paysage



Phare

Proposition 45 : dessinons la « Trame bleu marine », en étendant la notion de Trame Verte et Bleue au littoral et à la mer.

Cette déclinaison marine des trames vertes et bleues au profit de l'interface terre-mer, permet de répondre à la double géométrie : celle du linéaire côtier et celle de l'intérieur des terres vers le large. Elle permet de corréliser la préservation des écosystèmes à la mise en place d'un aménagement durable : La nature de cet outil au sein de l'arsenal juridique existant reste à définir en recherchant son efficacité.

Proposition 46 : délimitons la trame bleu marine formée par les zones humides littorales, les estuaires, les mangroves, les lagons, les lagunes et lidos, et les récifs coralliens, les estrans, etc...

On veillera, selon leurs spécificités et leurs caractéristiques, à leur protection dans le cadre des documents d'urbanisme et dans les processus opérationnels d'aménagement. en prévoyant, le cas échéant, des mesures de reconstitution et de restauration.



Phare

Proposition 47 : lançons un grand programme d'action pour les estuaires, lidos et deltas, grands et petits, le plan « France-Estuaires 2015 ».

Le groupe témoigne de l'importance de cibler un programme identifiable sur le sujet, dont les modalités et le rôle des différents niveaux d'acteurs territoriaux restent à définir. Il s'agit de développer une vision globale des estuaires conciliant enjeux de développement économique et maintien/restauration des fonctionnalités écologiques du systèmes estuarien et définissant notamment les priorités en matière de restauration de la biodiversité. Il faudra s'appuyer pour cela dans le cas des grands estuaires sur les conseils scientifiques d'estuaire.

Des mesures distinctes pour les grands estuaires devront être identifiées compte tenu des enjeux de développement durable de ces lieux insérés dans des territoires à forte valeur économiques, sociaux et culturels

Ce programme d'action s'applique bien entendu également Outre Mer ; néanmoins dès maintenant une action urgente doit être entreprise sur les estuaires de Guyane.



Phare

Proposition 48 : mettons en place un programme national pour protéger et valoriser la biodiversité de l'Outre Mer. Plusieurs propositions mentionnées ci-dessous pourraient être prises en compte dans ce cadre :

- **poursuivre l'effort de mise en place d'un parc marin pour créer le lieu de concertation et de gestion pour sauver le lagon de Mayotte** sur lequel pèsent des menaces très fortes ; étape nécessaire à **l'inscription de l'île et du lagon de Mayotte au patrimoine mondial de l'Unesco** (mener une étude sur la faisabilité de cette inscription).
- **les ilots du lagon de Mayotte**, lieux particuliers de biodiversité, doivent faire l'objet d'une gestion adaptée (la réserve naturelle nationale de l'îlot Mbouzi doit devenir la sentinelle du milieu marin et un modèle d'espace protégé) ; une stratégie globale de préservation doit être mise en place pour mettre en synergie les espaces protégés (mission Parc marin, RNN, terrains du Conservatoire, cantonnements de pêche...).
- **classement de l'île d'Europa et de ses eaux territoriales en Réserve Naturelle Nationale à l'horizon fin 2010**, dans le cadre de l'application de la convention TAAF-agence AMP pour

réaliser d'ici 2011 une stratégie de mise en place de réserves naturelles dans les îles Eparses.

- **établir un plan concerté de gestion des mangroves:** déterminer celles qui doivent être protégées (sur la base de travaux du Conservatoire du littoral).



Balise

Proposition 49 : valorisons la construction d'un paysage littoral et marin vivant.

La qualité des paysages représente une valeur à préserver et une valeur à construire.

Un plan d'action pour la valorisation du paysage littoral et marin doit être défini: Il sera pris en compte dans les projets de territoire, dans les processus de planification, dans la conception des travaux de défense contre la mer, en appui aux plans de gestion d'espaces naturels, dans le cadre des plans de prévention et d'anticipation des effets de l'érosion du trait de côte, (notamment pour le repli stratégique), ainsi que pour donner une dimension globale à une échelle pertinente aux aménagements ponctuels réalisés sur le domaine public maritime. Les modalités de gestion ad hoc pour les sites classés doivent encore être identifiées. Toutes ces actions, sont à construire dans une vision vivante du paysage, à savoir accordant une attention au patrimoine naturel, culturel et économique qu'il représente, tout autant qu'aux enjeux attachés aux activités humaines (agriculture, transports maritime et terrestre, tourisme, logement, ...).

Proposition 50 : lançons en 2010 des concours de paysages marins et littoraux à différentes échelles.



Balise

Proposition 51 : définissons une stratégie nationale de gestion durable et intégrée du domaine public maritime.

Elle comprendra notamment la publication des listes des ayants droits et des demandes d'accès au DPM, la définition des modalités de démolition des constructions illicites existantes et si nécessaire de restauration des milieux.

Mettons en place d'un Programme national d'entretien du Domaine Public Maritime et lutte contre les espèces invasives, notamment crépidules, massifs huitriers, certaines algues, etc...

Proposition 52 : poursuivons la stratégie nationale visant au développement de l'affectation/attribution de portions du domaine public maritime au Conservatoire du littoral

On considérera les interfaces « terre – mer » et « eau douce – eau salée » comme des écosystèmes et des infrastructures socio-économiques, indissociables. Dans cet esprit, on soulignera l'intérêt de renforcer la mise en place, sur ces portions de littoral, d'une gestion intégrée et durable des activités se déroulant à terre comme en mer.



Balise

Proposition 53 : élaborons un plan d'action national de l'estran, lieu symbolique de l'interface terre-mer, comprenant le lancement par le Conservatoire du littoral, en 2010 de 10 (ou 3 par façade et X en Outre-Mer) opérations pilotes de gestion écologique des estrans et des plages.

Un cahier des charges sera établi par le Conservatoire du littoral en 2010 en vue d'une généralisation en 2015 ; évaluation du programme pilote en 2012.



Phare

Proposition 54 : accélérons la réalisation de l'objectif du tiers sauvage à l'échéance 2020.

Il convient de préciser ce que recouvre actuellement le tiers sauvage et quels en sont les partenaires au côté du Conservatoire du littoral.

La plus grosse charge pour la réalisation de l'objectif du tiers sauvage sur le littoral français incombant aujourd'hui au Conservatoire du littoral, l'accélération de la réalisation de l'objectif à 2020 passera par l'élargissement des acteurs pouvant y participer et par l'augmentation des moyens du Conservatoire. L'impact socio-économique de cette mesure d'accélération est à apprécier.

Proposition 55 : renforçons les actions en matière de protection et restauration des stocks d'espèces marines menacées.

Le consensus est trouvé sur les points suivants :

- soutenir l'action des conventions relatives aux mers régionales en matière de protection de la biodiversité et inscription dans les travaux communautaires et internationaux
- contribuer à l'identification des espèces marines menacées en dehors des espèces les plus médiatiques qui devraient bénéficier d'un régime de protection international ou régional
- renforcer la protection juridique des espèces marines menacées
- développer des plans de restauration pour les espèces menacées : tortues marines, cétacés, esturgeon, etc. en liaison avec les initiatives internationales (engagement 74-02 du Grenelle de l'environnement)

Proposition 56 : renforçons la politique de sanctuaires marins pour les espèces marines menacées ou à protéger, dont les mammifères marins, en contribuant à la création de nouveaux sanctuaires (Caraïbes notamment) et en confortant les sanctuaires existants :

- donner des bases réglementaires à Pelagos et créer un GECT avec Monaco et l'Italie pour en organiser la gestion,
- s'investir dans les sanctuaires internationaux,
- apporter un appui à la Polynésie et à la Nouvelle-Calédonie pour la gestion de leurs sanctuaires.
- associer la Marine nationale à la gestion des sanctuaires pour les espèces marines.



Phare

Proposition 57 : consolidons la Stratégie nationale des aires marines protégées.

Etablissons un réseau cohérent, représentatif et bien géré d'aires marines protégées visant 10% des eaux sous-jurisdiction française d'ici 2012 et 20% d'ici 2020 dans une diversité de domaines géographiques qui lui confère la première place en termes de biodiversité marine.

[Certains membres souhaitent obtenir un engagement que la moitié des aires marines protégées ainsi créées soient dotée du statut de « réserve marine » : un désaccord du groupe est noté sur ce point.]

Une articulation des mesures de protection dans le cadre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin sera à assurer .

La stratégie est composée des éléments structurants suivants :

- **élaborer les stratégies de création d'aires marines protégées pour chaque écorégion (y compris les DROM/COM)** en veillant à l'articulation avec les aires protégées terrestre et avec les bassins versants,
- **créer dix parcs naturels marins d'ici 2012**, et poursuivre le projet d'extension sud du parc marin d'Iroise
- étudier avec les pêcheurs professionnels la contribution des aires marines protégées à la gestion des ressources halieutiques.

- soutenir les collectivités **dans le Pacifique**, qui représente plus de la moitié des zones sous juridiction française, pour **qu'elles développent le réseau d'aires marines protégées** et donner la compétence au gouvernement de Polynésie française pour créer des aires marines protégées dans la ZEE.

Si la grande majorité du groupe s'accordent sur ces propositions, certains font valoir leurs réserves tant que les modalités vis à vis de certaines activités économiques ne sont pas définies.

Pour mémoire, voir la « Proposition 48 » d'un programme national spécifique pour protéger et valoriser la biodiversité de l'Outre Mer.



Balise

Proposition 58 : prenons des mesures d'urgence en Méditerranée en matière d'aires marines protégées.

- développons la création d'aires marines protégées en mer en Méditerranée, ces projets devant être portés par l'Union pour la Méditerranée dans le cadre d'un projet régional biodiversité marine, en étroite collaboration avec la CGPM et la convention de Barcelone.

Certains demandent l'inscription de la Méditerranée en « zone spéciale de contrôle des émissions de SOx »)

- renforçons les efforts de coopération transfrontalière : en renforçant le sanctuaire de mammifères marins Pelagos dans son contenu et son mode de fonctionnement, en faisant aboutir le parc international marin des Bouches de Bonifacio, en créant une aire marine protégée transfrontalière avec l'Espagne.

- demandons à l'OMI la création de « zones maritimes particulièrement vulnérable », comme pour les zones de Pelagos et des Bouches de Bonifacio.

Si le groupe confirme de façon unanime le besoin de définir les mesures d'urgence à prendre en matière de protection de la biodiversité, l'étude de celles ci reste à conduire pour en étudier l'impact en terme économiques et social, notamment pour le secteur de la pêche.



Balise

[Proposition 59 : créons notamment la plus grande réserve marine profonde du monde afin de protéger l'ensemble des fonds de la Méditerranée au-delà de 1000m de profondeur de tout prélèvement.]

Telle que formulée, cette proposition emblématique ne recueille pas de consensus.



Balise

Proposition 60 : renforçons les moyens de gestion des aires marines protégées.

Mettons en œuvre des moyens suffisants pour la mise en gestion des sites Natura 2000, en assurant la concertation avec tous les acteurs et en associant les pêcheurs professionnels au dispositif de gestion.

Confortons le rôle et les moyens de l'Agence des aires marines protégées pour le développement du réseau d'aires marines protégées, le soutien aux gestionnaires et l'animation du réseau, et en particulier l'appui aux collectivités du Pacifique. Appuyons nous, pour la surveillance, sur les moyens de l'action de l'Etat en mer. Ce dispositif vise à distinguer le rôle de contrôle des polices de celui de gestion par l'AMP.

Cap III.2 : veillons au bon état écologique et restaurons les milieux dégradés

Le foisonnement des propositions faites par le groupe sur ce sujet, n'est pas un signe de confusion, mais traduit la période pré-directive dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, c'est à dire le moment où chacun des membres du groupe souligne les attentes les plus urgentes ou les plus significatives à ces yeux.

La véritable proposition Phare de ce thème est simplement l'engagement d'accomplir pour 2012 l'identification des sources de pollutions et d'impact sur les milieux marins et en 2014 le plan de mesures précité.

Les autres propositions sont à ce stade ponctuelles, pour certaines urgentes et significatives, pour d'autres assez générales.

Rappelons que nous devons dès maintenant veiller à la mise en cohérence progressive dans les différentes mers régionales des mesures d'ores et déjà prises, des mesures programmées et des mesures à définir en application des cadres réglementaires internationaux, européens et nationaux existants et envisagés à court et moyen terme, relatifs à la protection de l'environnement marin et littoral (DCE, Natura 2000, ERU, DCSMM, Directive inondations, directive qualité des eaux de baignade etc.).



Balise

Proposition 61 : identifions d'ici à 2012 les sources de pollutions des eaux marines et la nature des pressions exerçant un impact sur les écosystèmes marins. Définissons en 2014 le plan de mesures à prendre pour le maintien et le rétablissement du bon état écologique des eaux marines à atteindre en 2020.

Après avoir établi en 2012 « l'évaluation initiale » de l'état de la qualité des eaux marines, dont l'identification et la mesure des impacts sur les milieux marins et pollutions venant de la mer et de la terre, ainsi qu'avoir défini à la même échéance « le bon état écologique à atteindre » en 2020, l'échéance clé est celle de 2014, celle de l'établissement au niveaux des mers régionales de plans de mesures ad hoc.



Balise

Proposition 62 : mettons en cohérence les différentes politiques contribuant à la préservation du bon état écologique des milieux marin et littoral.

Une approche globale pour la restauration voir le maintien du bon état écologique des eaux marines constitue l'objectif de la directive cadre stratégie pour le milieu marin pour 2020.

Cet objectif appelle désormais à la mise en cohérence progressive dans les différentes mers régionales :

- des mesures d'ores et déjà prises,
- des mesures programmées
- et des mesures à définir en application des cadres réglementaires internationaux, européens et nationaux existants et envisagés à court et moyen terme, relatifs à la protection de l'environnement marin et littoral (DCE, Natura 2000, ERU, DCSMM, Directive inondations, directive qualité des eaux de baignade etc.).

Proposition 63 : veillons à construire et assurer l'interopérabilité entre les systèmes nationaux de données (SNDE, SINP, et futur système pour la DCSMM, ...) en liaison avec la Proposition 32.

Proposition 64 : développons une gestion proactive de la qualité des eaux de baignades.

La proposition vise tant au renforcement des contrôles sanitaires des eaux par des suivis de la qualité de l'eau dans les zones récréatives, exigé par les textes d'application de ladite directive, qu'à la demande de mobilisation des moyens appropriés par les collectivités pour la réalisation des travaux nécessaires en amont, tel que les travaux d'assainissement, qu'en aval sur le littoral.



Balise

Proposition 65 : faisons figurer les mesures de reconstitution et de restauration des écosystèmes marins côtiers dans les plans de gestion (SDAGE révisé) et les programmes de mesures à l'échelle d'un bassin hydrographique, au titre de la directive cadre sur l'eau.

Cet objectif constitue l'un des points cruciaux pour le groupe et certainement l'un des plus consensuels. Notons qu'il ne fait qu'exprimer l'attente légitime de nos concitoyens vis à vis de l'application d'un cadre législatif et réglementaire déjà en vigueur. Ce cadre législatif constitue un élément de solidarité attendu de l'amont vers l'aval, pour garantir le bon état de l'eau venant des bassins versants et se déversant dans la mer.

De ce point de vue, le renforcement de la capacité d'intervention des acteurs des différents maillons de la chaîne opérationnelle du dispositif semble être un impératif. En effet, la préservation de la qualité de l'eau et des sédiments passe nécessairement par une politique volontariste de mise aux normes européennes des stations d'épuration ainsi que de réalisation de l'assainissement ad hoc dans les territoires non couverts,

L'ensemble des membres du groupe considère l'atteinte des objectifs de qualité des eaux littorales au titre de la DCE comme un objectif prioritaire pour passer à la vision marine de la qualité de l'ensemble des eaux et milieux marins de la directive cadre stratégie pour le milieu. A cette fin, favoriser les chartes entre les acteurs du bassin versant.

Proposition 66 : ayons un système d'assainissement performant dans l'ensemble du bassin versant, condition préalable au bon état des eaux littorales.

Cet impératif est particulièrement exacerbé Outre-Mer, compte tenu à la fois de la proximité des sources de pollution et de la sensibilité du milieu récepteur (de haute qualité environnementale, récifs, lagon, mangrove...). Même si le coût peut paraître important (800 Meuros à Mayotte à titre d'illustration) l'enjeu est tel que les moyens doivent être donnés pour accomplir ces investissements. Ils doivent être dimensionnés en prenant en compte l'évolution démographique importante prévisible.

Par ailleurs d'autres actions peuvent être menées :

Inciter à l'utilisation (proposition formulée à Mayotte mais pouvant s'appliquer aussi ailleurs) :

- des machines à laver (en développant les machines à laver collectives) et abandonner progressivement le lavage en rivière en limitant les lavoirs ; concomitamment aménager les lavoirs en les équipant d'un bassin de retraitement des eaux usées (roselière par exemple) ;
- de lessives plus biodégradables, notamment pour le lavage en rivière ; interdire l'importation de lessives phosphatées et privilégier les lessives bio dégradables

Soutenir dans la durée le projet pilote d'épuration des eaux usées domestiques dans la Mangrove à Mayotte mis en place par le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte en liaison avec le CNRS.

[Proposition 67 : accélérons l'effort de réduction et visons dès 2012 l'objectif de moins 40 % des flux de nutriments -nitrate, phosphate-, dans tous les bassins situés en zone vulnérable ou possédant une façade soumise à eutrophisation (algues, phytoplancton toxique ou non).]

La formulation proposée ne recueille pas le consensus.

Proposition 68 : améliorons la qualité des eaux littorales, sans laquelle aucune production aquacole, dont la conchyliculture par exemple, n'est envisageable

Cette proposition met en évidence l'importance pour le développement durable de ce secteur comme de celui de la pêche, du rétablissement et du maintien du bon état écologique des écosystèmes marin et littoral.

Proposition 69 : valorisons les écosystèmes afin de pouvoir engager une défense en cas de pollutions accidentelles ou être pris en compte dans l'étude des masses d'eau fortement modifiées de la DCE et être pris en compte lors d'atteinte forte sur les milieux.

Cette prise en compte devra permettre le cas échéant aux professionnels au chômage par arrêt de la pêche, du à la qualité et à la quantité d'eau douce de l'eau du haut bassin de faire valoir le préjudice.

Proposition 70 : mettons en place une politique incitative de recueil, de stockage et de traitement des eaux de ruissellement permettant de faire face aux risques de pollutions en temps de forte pluie.

Outre Mer les actions en faveur des eaux pluviales sont essentielles à mettre en place pour lutter contre la dégradation de milieux terrestres et marins exceptionnels. Citons par exemple :

- entretenir les ouvrages d'art (gestion des ravines)
- accélérer la mise en place du plan de gestion des carrières qui prévoit des mesures de restauration pour éliminer l'installation de zones insalubres.
- inciter à créer des aménagements perpendiculaires à la pente pour limiter les phénomènes d'érosion et d'écoulement des eaux pluviales - mettre en place ou maintenir des zones réceptrices des eaux pluviales, favoriser les surfaces d'infiltration dans les plans d'aménagement pour lutter contre l'imperméabilisation des surfaces...
- traiter les flux polluants des routes

Proposition 71 : intégrons les impacts liés à la pollution lumineuse dans la planification des activités en mer ou sur l'espace côtier et encourageons, dans certaines zones, la création de réserves de ciel étoilé par ex Natura 2000 en mer.

Proposition 72 : prenons en compte les impacts liés à la pollution sonore littorale et sous marine.

Proposition 73 : mettons en place un programme spécifique des Agences de l'eau pour réduction ou élimination des pollutions terrestres qui impactent les AMP (PNM et N2000 en mer).



Balise

Proposition 74 : établissons rapidement un plan de mesures pré-directive, à appliquer dans l'hexagone et dans les Outre-mer, dans l'attente des mesures au titre de la DCSMM et de la mise en place des documents de planification stratégique du Grenelle 2.



Phare

Proposition 75 : mettons en œuvre les mesures inscrites dans le plan de réduction et de gestion des macro-déchets flottant échoués dans les fleuves, les ports, le littoral et en mer, en dégagant les financements nécessaires.

Conçu dans une logique de solidarité de bassin, il prévoit, au titre de la révision de l'annexe V de la convention Marpol, l'interdiction des rejets en mer (sauf liste limitée aux déchets organiques.), l'amélioration des plans et des dispositifs de réception des déchets dans les ports et voies navigables, le renforcement de la lutte contre les pertes de cargaison, des plans de prévention et de gestion des déchets lors des grands évènements, dont les festivités pyrotechniques (engagement 91 du Grenelle de l'environnement)



Balise

Proposition 76 : visons un objectif de zéro rejets urbains non traités en Mer (Métropole et DROM COM) à l'horizon 2030 et travaillons à l'amélioration de l'objectif pour les rejets de navire en mer.

Proposition 77 : assurons une meilleure intégration de la dimension marine dans les politiques conduites sur le littoral en matière de qualité des sédiments littoraux,

En terme quantitatif, établissons des priorités sur l'aménagement des plages et relevons les seuils de l'exigence d'études d'impact sur le ré-engraissement des plages.

Proposition 78 : de manière complémentaire à une politique volontariste en matière de traitement des eaux usées et des eaux pluviales, mettons en place Outre Mer, un plan de gestion des déchets, comportant notamment la mise en place :

- de déchetteries et des systèmes de collecte d'ordures avec collecte séparée des déchets verts
 - Inciter au compostage (individuel ou collectif) ;
- d'un programme d'élimination des carcasses de véhicules (collecte et traitement avec exportation)
- de sanitaires et de poubelles sur les plages de plus en plus fréquentées les fins de semaine par les résidents et éduquer la population à leur utilisation

Dans le cadre de la suppression des sacs plastiques dans les commerces inciter à la vente de paniers tressés plutôt que sacs plastiques réutilisables.

Cap III.3 : Observons et gérons les risques naturels en prenant en compte le changement climatique

Les stratégies de gestion des risques naturels côtiers (érosion, submersion, tsunami) et celle de gestion du trait de côte, devront être révisées, de manière concertée (collectivités et Etat), en intégrant les conséquences futures du changement climatique (montée du niveau de la mer et possibles changement des régimes de tempêtes, impact sur les coraux et les mangroves) sur tous les littoraux du territoire français (métropole et OM) y compris estuaires et marais en tenant compte de la capacité d'adaptation du littoral.



Balise

Proposition 79 : développons la connaissance nationale et locale de l'évolution des phénomènes afin d'améliorer la prise de décision et l'élaboration de stratégies de gestion :

- réaliser un état de référence du trait de côte (là où cela n'a pas encore été réalisé), des superficies de mangroves puis mettre en place un suivi pérenne sur des sites représentatifs qui permettront d'évaluer les évolutions et de calibrer des scénarii prévisionnels d'impact des tempêtes/cyclones sur la côte". Pour ces suivis les nouvelles technologies seront privilégiés (télétection, imagerie satellitaire, instrumentation et modélisation).
- réaliser une topographie-bathymétrie haute résolution (continuum terre-mer type LIDAR, Litto-3D) des zones basses littorales dans les 5 ans afin de définir les zones inondées
- connaissance du biseau salé et de son évolution due à l'élévation du niveau de la mer avec une salinisation des aquifères côtiers les rendant ainsi impropres à la consommation ou à l'irrigation
- identifier et préserver les mangroves, les ripisylves, les prairies fluviales ou maritimes, les zones humides, marais, lagunes : espaces naturels, biotopes amenés à jouer un rôle important d'amortisseur lors de tsunamis, de crues terrestres et marines
- connaissance des apports terrestres à la côte : nourrissage naturel des plages mais par ailleurs détérioration des récifs coralliens

Proposition 80 : renforçons la mise en place des systèmes de suivi et d'alerte :

- poursuivre le renforcement des systèmes de vigilance et d'alerte : tsunamis, submersion marine, grosses vagues à la côte
- réaliser une surveillance régulière des systèmes de défense côtière.



Phare

Proposition 81 : développons une méthodologie et une stratégie nationale (collectivités et Etat) pour la gestion du trait de côte, pour le recul stratégique et la défense contre la mer.

Cette stratégie permettra de donner aux acteurs une vision cohérente des actions à entreprendre au regard des enjeux de l'érosion, des submersions lors de tempêtes (élévation temporaire du niveau de la mer) et au changement climatique (élévation définitive du niveau de la mer). Elle s'appuiera sur :

- l'identification des zones les plus vulnérables face à ces risques et les enjeux à protéger ;
- l'appréhension plus fine, à une échelle locale, du changement climatique et de ses impacts, afin d'ajuster d'éventuelles mesures d'adaptation ;
- la réalisation des études d'impact avant la mise en place des ouvrages de défense et/ou techniques douces (rechargement de plages, ...) à l'échelle des phénomènes (et non des limites administratives) puis réaliser un suivi de leur efficacité
- la mise en place des plans de gestion des sédiments littoraux dans un contexte de déficit de sédiments sur le littoral ; il est important de les gérer au mieux dans leur ensemble et leur continuité transversale (dune - plage - sous-marin) et les transits le long du littoral. L'objectif étant de définir des réserves stratégiques de sédiments et de les gérer dans un schéma global de

protection/utilisation tels que source d'approvisionnement naturelle de sable sur les plages, rechargement artificiel de plages, extraction de granulats, implantation d'urbanisation en dehors de ces stocks (dunes) afin de préserver les transits naturels dune-plage-mer,

Proposition 82 : confortons les mesures de protection des mangroves et des récifs coralliens. Ils contribuent au-delà de leur intérêt pour la biodiversité, à maintenir des systèmes qui assurent une protection contre l'élévation du niveau des eaux.

Ainsi à Mayotte il est proposé de mettre en place un plan stratégique d'érosion et de submersion sur l'ensemble du territoire mahorais notamment en généralisant l'étude méthodologique de protection contre cyclone, élévation du niveau de la mer réalisée sur 10 espaces identifiés (espaces naturels remarquables, zones urbanisées...). et prévoir également un plan de gestion des remblais, en liaison avec l'institut de la mangrove.

Par ailleurs le réseau de systèmes d'alerte tsunami doit être complété là où c'est nécessaire.

Cap III.4 : Renforçons encore la lutte contre toutes les pollutions



Phare

Proposition 83 : prévenons et luttons contre les pollutions venant de la terre.

Cette proposition est associée avec celle sur les bassins versants et leurs façades maritimes.

Le groupe retient comme une véritable priorité l'engagement de mesures puissantes de prévention et de lutte contre les pollutions chroniques ou accidentelles sur la totalité des bassins versants, dès l'amont, et dans les zones portuaires.

Pour le groupe, l'avenir de la mer doit aussi se jouer à terre. Le monde scientifique s'accorde à reconnaître que la majeure partie de la pollution chronique ou accidentelle des eaux marines trouve en fait son origine dans les activités humaines conduites à terre par l'intermédiaire des eaux des lacs, des fleuves et des rivières. Il est essentiel de mieux sensibiliser la population à cette réalité et de mobiliser les décideurs à cette tâche essentielle. Est signalé l'exemple des PCB, arrivant depuis le haut-bassin dans les estuaires et occasionnant la fermeture de la pêche, sans prise en compte financière.

Il s'agit enfin de concrétiser les engagements 86 et 95 du Grenelle de l'Environnement en interdisant les rejets en mer de boues de dragages polluées, en mettant en place une filière de traitement à terre et en appliquant quand cela est justifié une solidarité financière du bassin amont qui contribue aux pollutions

Proposition 84 : mettons mieux en œuvre les mesures préventives et répressives, déjà prévues par la réglementation, pour éradiquer les risques de pollution : obligation de dispositifs d'étanchéité et d'unités de traitement des effluents sur tous les sites industriels proches du littoral. Renforçons le contrôle, car les obligations existent mais sont insuffisamment appliquées.

Proposition 85 : améliorons la prise en compte du risque de pollution accidentelle présenté par les industries portuaires.

Se pencher notamment sur le cas des émissaires collecteurs qui peuvent propager une pollution sans que la source puisse être rapidement identifiée. Renforcer les moyens et procédures d'intervention des acteurs privés et des autorités publiques.



Balise

Proposition 86 : accélérons l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques des établissements Seveso seuil haut (i.e. établissements présentant le plus fort potentiel de risques) du littoral et la réalisation et l'exploitation des études de danger liées aux infrastructures , notamment de transport et portuaires.



Phare

Proposition 87 : luttons contre et prévenons les pollutions venant de la mer.

Prévenons et conduisons les actions de lutte en cas de pollution avérée, implique de renforcer les moyens de détection, notamment l'observation aérienne et satellitaire, et les moyens de suivi et de lutte des pollutions en mer et de concevoir des méthodes et moyens qui permettent de lier de manière fiable une pollution observée à une source.

Le groupe fait apparaître l'enjeu significatif pour le bon état écologique des milieux marins, que représentent les activités humaines en mer, sources potentielles de pollution chronique ou accidentelle. La capacité d'intervention de tous les acteurs est à renforcer sur ce sujet, qui fait l'objet d'une croissance en terme de corpus réglementaire et de mesures de contrôle à effectuer.



Balise

Proposition 88 : Renforçons l'action de la France à l'organisation maritime internationale en :

- renforçant la délégation française permanente à l'OMI;
- structurant mieux l'organisation du travail de la France (instruction du SG mer en raison du caractère interministériel des dossiers traités);
- renforçant les synergies entre l'ambassade de France à Londres et le RP française de l'OMI;
- accroissant la contribution de la France au fond de coopération technique de l'OMI et rétablissement d'une ligne budgétaire pour contribuer à cette action. Les actions menées dans le cadre de la coopération technique sont les contreparties positives des mesures de renforcement des normes techniques et conditionne l'image de la France auprès des pays en voie de développement très présents à l'OMI.



Balise

Proposition 89 : imposons un marquage des hydrocarbures à bord des navires. Poursuivons l'effort de développement de technologies pour la lutte anti pollution.

Visons à imposer un marquage des hydrocarbures à bord des navires par exemple par de l'ADN de synthèse suppose la poursuite d'un effort de recherche et de développement soutenu sur ces thématiques. Il confortera la capacité de la France à proposer les évolutions appropriées de la réglementation communautaire et internationale.

Proposition 90 : réduisons le nombre et la gravité des accidents en mer.

L'importance de poursuivre les efforts en matière de sécurité pour ces activités, et tout particulièrement pour le transport maritime (de renforcer certaines normes techniques, mais également de renforcer le contrôle de leur application), apparaît nécessaire.

Le dispositif d'intervention pour prévenir les accidents maritimes et lutter contre les pollutions, doit être adapté aux contraintes de chaque zone maritime. Les nouveaux risques présentés par la perte de conteneurs à la mer, doivent être pris en compte dans la loi sur les épaves maritimes.



Balise

Proposition 91 : proposons la mise en place de plans de lutte régionaux outre-mer et d'un plan méditerranée.

La mer est un espace où le droit international joue un rôle central dans la régulation des activités. De plus, l'hostilité du milieu fait que très vite le contrôle d'une pollution consécutive à un accident peut échapper à l'Etat côtier qui a juridiction sur la zone concernée, sans compter que les vents et les courants transportent rapidement les polluants vers les zones de juridiction des Etats voisins. La coopération internationale est donc essentielle pour une prévention et une lutte efficaces. Dans ce cadre la France doit prendre l'initiative de proposer des plans de lutte régionaux outre-mer et étudier la possibilité d'un plan pour la Méditerranée, en coordination avec l'action du Centre régional Méditerranéen REMPEC. Au-delà de cette coopération il est essentiel de transcrire rapidement les normes internationales et européennes dans notre législation.



Balise

Proposition 92 : mettons au point un modèle économique pour l'évaluation de l'indemnisation des victimes.

Lorsque qu'une zone marine ou littorale est frappée par une pollution, les activités humaines, commerciales ou non, qui reposent sur cet espace sont directement impactées. La compensation de pertes occasionnées aux activités de la zone se heurte régulièrement à la difficulté d'évaluer le préjudice subi, notamment pour les activités non commerciales. Il convient de conduire des travaux de recherche pour définir un modèle économique de compensation qui permette de s'affranchir de la difficulté d'évaluation évoquée précédemment.

Proposition 93 : mettons en place de mesures de surveillance et de traitement des épaves.

Les nombreuses épaves qui vieillissent le long de nos côtes, conséquences des récents conflits ou de diverses fortunes de mer, constituent une menace de pollution grandissante pour laquelle il convient d'anticiper les risques, de prévoir des solutions de traitement adaptées et de prendre des mesures.

Faire un inventaire des décharges sous-marines de munitions chimiques et de déchets nucléaires, en apprécier la dangerosité et établir des priorités pour réaliser des analyses sur la faune et la flore sédimentaire et les sédiments.

Proposition 94 : renforçons la dimension internationale de la prévention et de la lutte en mer contre les pollutions marines accidentelles en appui aux autorités nationales.



Balise

Proposition 95 : renforçons la sécurité des navires et la prévention des pollutions par :

- la mise en place d'un dispositif d'amende complémentaire des décisions administratives en cas de détention d'un navire dans un port français
- le contrôle par les services de l'Etat de la disponibilité réelle des installations portuaires à réceptionner et traiter les eaux de cales machine des navires escalant dans les ports français et l'harmonisation au niveau européen des coûts de déchargement à quai de ces déchets
- l'affirmation de la représentation de la France au sein de l'Organisation Maritime internationale (OMI)
- la définition au niveau international de règles plus précises et renforcées en matière d'effectif minimum à bord des navires professionnels
- la réalisation de contrôles (avant l'accès au port), notamment pour les navires de commerce fréquentant les eaux territoriales françaises sans faire escale dans un port français
- rechercher la responsabilité de l'Etat du pavillon

Cap III.5 : Prenons en compte la valeur des services écologiques

Un sujet émergent selon l'ensemble du groupe a été souligné comme déterminant pour l'avenir des processus de décisions pour l'aménagement durable des territoires et en particulier sur le territoire d'interface terre-mer : il s'agit de la prise en compte de la valeur des services écologiques. Ce terme désormais communément admis a fait débat, les dénominations « services rendus par les écosystèmes », « services obtenus par les écosystèmes » ou « services prêtés par les écosystèmes » ayant été suggérées par certains. Mais les notions de « capital naturel » et de « responsabilité écosystémique des acteurs » est reconnue par tous.

La proposition de consensus sur le sujet est :



Phare

Proposition 96 : prenons en compte la valeur des services écologiques, le coût de maintenance des écosystèmes et envisageons une nouvelle approche de la compensation.

Il est incontournable d'avoir une approche de coût global, pour permettre un développement durable des activités. Les bénéfices ou inconvénients sur le long terme, les coûts d'entretien ainsi que les coûts de non action doivent être valorisés et pris en compte.

La notion de capital naturel et de potentiel naturel est une limite au développement et de responsabilité écosystémique.

En référence avec l'article 30 de la loi Grenelle, il est important d'approfondir la notion de « services écologiques » particuliers des interfaces entre le littoral et la mer :

- **la richesse en termes de biodiversité** : maintenir la diversité du vivant est essentiel pour permettre avec l'effort de tous la pérennisation de l'identité des écosystèmes (leurs structures et fonctions), le fonctionnement optimal de leurs différents réseaux (dont la chaîne alimentaire) pourvoyeurs de services écosystémiques directs (prélèvements, protection, loisirs, etc.) ou indirects (support, régulation du climat, cycle de l'eau et des nutriments, culturels, etc.) qui se reflètent dans la diversité des usages humains, dont la pêche en zones estuarienne, littorale et océanique.

- **les écosystèmes littoraux et marins** assurent des fonctions d'épuration des eaux (zones humides d'interface entre milieux terrestres et milieux marins), de zones d'expansion des crues ou inondation en cas de sur-côtes (dépoldérisation), de protection immédiate des côtes (récifs coralliens, mangroves, dunes libres ou boisées, prés-salés de production primaire indispensable aux activités de pêches et conchyliculture). Intégrer les questions d'adaptation en milieu côtier dans l'ensemble des discussions climatiques doit permettre de valoriser les services écologiques rendus par les écosystèmes côtiers en termes de protection contre les risques naturels.

- **la qualité de l'architecture et des paysages**, qui ont un impact en termes de bien être social, de développement touristique, et d'attrait économique.



Balise

Proposition 97 : (illustration concrète court terme) : lançons rapidement l'élaboration de 5 plans d'action sur des zones littorales ciblées : il s'agit de démarches Etat et Collectivités locales, dans l'objectif double de protéger la biodiversité et les infrastructures à des coûts peu élevés (investissement, fonctionnement). La préservation (par tout type d'outils), la gestion (des zones humides et cours d'eau, des boisements diversifiés) et la restauration de ces écosystèmes y seront précisés

Ambition IV : AMENAGEMENT - Imaginons un aménagement qualitatif au service de l'équilibre protection- développement

L'espace « charnière » :

L'aménagement concerne à la fois la protection et le développement.

L'aménagement durable est celui qui permet de résoudre l'apparente contradiction entre ces deux grands thèmes.

L'aménagement de l'espace littoral consiste à solidifier la charnière entre la terre et la mer.

Sans charnière, la liaison n'existe pas. Une charnière faible fragilise la « délicate rencontre ».

Le renforcement de l'épaisseur, l'élargissement de l'espace charnière donne du sens au lien terre-mer en approfondissant la relation de ces deux espaces, en desserrant l'étau de la pression des hommes et de leurs usages, en renforçant, probablement, la fécondité de la rencontre entre les milieux terre-mer, eau douce-eau salée.

Protéger sans gérer, n'a pas de sens. humble face à la nature, mais ambitieux pour elle, l'aménagement durable doit contribuer à donner à la protection que nous voulons assurer à des espaces « charnière » une dimension dynamique pour la productivité des milieux ordinaires et remarquables, et leur contribution à un regain de biodiversité.

Organiser spatialement les espaces terrestres, cela se conçoit bien, mais il faut penser à gérer dans le même temps, les espaces maritimes, même si cela paraît plus difficile, moins habituel...

La restauration de milieux maritimes perturbés, de milieux « morts », la qualité des eaux, de la faune, de la flore, tout cela s'aménage et se régule.

Pour éviter l'équation -protéger sans rien faire et développer dans une perspective productiviste- , nous avons besoin d'approfondir notre pratique d'aménagement durable, de la gestion fine utilisant toutes les ressources de la recherche appliquée, de l'intégration des usages, de la bonne gouvernance.

Cap IV.1 : Dessinons des projets de territoire

Il ressort des échanges le constat partagé suivant : sur le littoral, l'économie s'est transformée d'activités primaires (pêche, aquaculture, conchyliculture et agriculture) et secondaires vers des activités majoritairement tertiaires liées à la villégiature et au tourisme.

La question de la limite au développement sur un territoire est posée, faisant écho à la notion de « capacité d'accueil » inscrite dans la loi littoral. Le littoral français est-il notre « Far West » ?

Est-il imaginable de faire cohabiter tout sur le même territoire ? Imaginer un avenir, n'est-ce pas imaginer la limite ?

En matière d'aménagement durable, un manque d'audace dans les décisions prises est signalé, certains pays européens mettant en œuvre des décisions plus « drastiques », notamment pour que l'augmentation de l'offre de logement (résidences secondaires notamment) soit moins consommatrice d'espace.

Outre Mer, ces enjeux sont exacerbés :

- une proportion de la population localisée sur le littoral encore plus importante ;

- en zone tropicale, un accès à la mer facilité par les conditions climatiques favorables tout au long de l'année (pressions touristiques maintenues tout au long de l'année)



Phare

Proposition 98 : ayons des véritables « projets de territoire » BAYLIMER³ à des échelles biogéographiques appropriées, développant l'approche par bassin versant.

Ceci est l'approfondissement de la Proposition 5 (ambition I « gouvernance »).

Intégrant littoral et arrière-pays pour chaque entité pertinente, le « **projet de territoire** » dessinera une vision du type de composition spatiale du territoire, du type d'équilibre entre protection et développement, du type de structure socio-culturelle concernée et de l'équilibre économique visé, de la structuration paysagère, en donnant des principes d'aménagement et des règles qualitatives exigeantes.

Toute activité doit se développer dans une optique de maîtrise de ses effets sur l'environnement, le paysage et la consommation d'espace.

Les actions d'aménagement durable doivent se situer à des échelles biogéographiques appropriées, homogènes comme une baie ou un bassin versant. Elles se déclineront à partir de « **projets de territoire** » définis à des niveaux intercommunaux cohérents, correspondant à ces territoires homogènes.

Ces « projets » déclineront des approches intégrées sur toutes les fonctions (activités primaires, secondaires et tertiaires, logement, déplacement et transports, urbanisation, paysage= .Ils définiront sur terre comme en mer les niveaux et les types d'usages à même de garantir la préservation des paysages et des écosystèmes, de prévenir la pollution, et de minimiser les conflits d'usage.



Balise

Proposition 99 : lançons un appel à candidature national (DROM COM compris) pour des sites pilotes de projet BAYLIMER, porté par les élus du littoral et les services de l'Etat.

³ BAYLIMER : label du Grenelle de la mer : « bassin hydrographique, littoral et mer »



Balise

Proposition 100 : mettons en œuvre les dispositifs pour renforcer la place des activités primaires sur le littoral (agriculture, pêche et conchyliculture) qui permettent la création d'emplois permanents et le ré-équilibre des activités tout en maîtrisant la pression foncière ; lançons en 2010 les actions suivantes :

- réaliser le diagnostic-inventaire des espaces encore peu artificialisés,
- réaliser le diagnostic-inventaire des espaces ouverts à l'urbanisation sur l'ensemble du littoral français (RNU, PLU, cartes communales,...),
- réaliser le diagnostic-inventaire des zones impactées par l'érosion côtière et le cas échéant, utiliser la disposition de la loi littoral pour étendre la bande des 100 mètres inconstructibles,
- une attention particulière sera portée aux « petits » territoires littoraux à forte potentialité écologique, socio économique ou culturelle : marais maritime, vasières, forêts côtières, bois littoraux, cordons littoraux, îlots, petites îles, lagunes et lidos, et autres éléments morphologiques remarquables.

Des dispositions ad hoc pour renforcer l'activité agricole devront être élaborées. Certaines ont été proposées, comme « Reconnaître et protéger les espaces agricoles par le biais d'un zonage pérenne, maîtriser l'urbanisation et éviter la spéculation en équilibrant les droits des propriétaires »,



Balise

Proposition 101 : favorisons les innovations urbanistiques et architecturales sur le littoral.

Luttons contre la non maîtrise de l'urbanisation en prônant un urbanisme plus ramassé, plus économe d'espace et plus orienté vers l'intérieur des terres.

Il convient de concevoir une architecture groupée, adaptée, par son exposition aux sites et aux conditions climatiques locales et laissant une large place à la végétation.



Balise

Proposition 102 : Outre Mer, limitons l'urbanisation, notamment au droit des zones sensibles (récifs par exemple). Organisons la gouvernance pour la création d'une ville durable permettant de favoriser l'acceptation par tous de sa nécessaire densification et d'une verticalisation modérée.

Cap IV.2 : Donnons de la cohérence aux outils existants

Un premier consensus s'exprime à l'unanimité des membres du groupe pour faire valoir la loi littoral comme un fondement législatif fondamental à respecter et à partir duquel il devra être apporté un nouveau souffle sur certains points insuffisamment exploités, notamment la notion de capacité d'accueil du littoral ainsi que la notion d'espace littoral remarquable...

Un deuxième consensus s'exprime sur l'intérêt qu'il y a à ne pas créer de nouveaux outils réglementaires, dans le paysage déjà très complet de l'arsenal juridique français (SCOT avec volet littoral, interSCOT, DTA, SMVM, PLU, ZPPAUP, PPRI, PLH, SDAGE, ...) mais à privilégier toute démarche visant à articuler en cohérence la conception et la mise en œuvre des instruments de planification, d'urbanisme, de prévention des risques, de planification de l'offre de logement, de protection des espaces naturels et du patrimoine architectural, urbain et paysager, ... effectuées à différentes échelles, sur différents périmètres, sur différents calendriers et par différents acteurs institutionnels aux différents niveaux territoriaux.

Cette complexité ne doit d'aucune manière être considérée comme un réel obstacle à la cohérence de l'action.

Le groupe invite à la prise de responsabilité collective de tous les acteurs pour rechercher les modalités d'articulation et de mise en cohérence des outils existants pour conduire les politiques et actions permettant de répondre à la complexité des enjeux de l'interface terre-mer.

Proposition 103 : opérons un inventaire des différents outils de protection, de gestion, d'urbanisme et de planification, de logement, de prévention des risques,... existants sur le littoral.

Organisons leur application coordonnée entre les collectivités territoriales et l'Etat au regard des enjeux d'aménagement durable et de protection des écosystèmes marin et littoral y compris dans les DROM COM. (où c'est urgent)



Balise

Proposition 104 : exploitons durablement les ressources de la loi littoral : relançons l'audit national sur la désignation des espaces littoraux remarquables et apportons les précisions aux préfets et collectivités compétentes pour l'application des dispositions concernées de la loi.

Concernant la loi littoral et son application, à Mayotte, il apparaît important de signer et publier le décret d'application de l'ordonnance étendant les solutions mises en œuvre concernant les 50 pas géométriques dans les caraïbes à Mayotte, quitte à envisager des modifications de sa rédaction pour l'adapter aux démarches en cours.

La mise en place de ces réglementations est particulièrement importante en Outre Mer.



Phare

Proposition 105 : [obligeons ou généralisons] la couverture de toutes les communes littorales et plus généralement de tous les territoires des régions littorales, par des SCOT avec volet littoral avant [2015 ou 2020], avec la mise en place d'une incitation financière, et sur l'ensemble de la France en 2020.

Cette proposition, qui dans sa finalité s'inscrit dans l'esprit des dispositions prévues par le Grenelle 2, a fait globalement consensus sauf sur la question des délais.



Balise

Proposition 106 : généralisons la couverture de tous les territoires littoraux par des PLU. Les élaborer à l'échelon intercommunal pertinent, voire à l'échelon communal avant [2015 ou 2020].

Cette proposition, qui dans sa finalité s'inscrit dans l'esprit des dispositions prévues par le Grenelle 2, a fait globalement consensus sauf sur la question des délais. Certains membres proposent des sanctions financières si les délais ne sont pas respectés.

Pour répondre à une meilleure intégration de la dimension marine dans les politiques territoriales du littoral, nous devons généraliser la couverture des territoires littoraux, par des documents de planification intercommunaux, élaborés à des échelles de bassins ou de sous bassins versants côtiers pertinents au regard des enjeux et aptes à éclairer la spécificité d'interface terre-mer.

Dans cette optique, plusieurs messages : réaliser des Interscot avec volet littoral, promouvoir les contrats de baie, actualiser les SMVM en favorisant leur évolution en véritable plan de gestion et de conservation du milieu marin.

Outre Mer, rendons plus opérationnels les documents de planification, en clarifiant la portée des différents outils de planification – Il convient de mieux intégrer dans les documents d'urbanisme les orientations arrêtées dans le cadre de la démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière en termes de :

- gestion de l'assainissement ;
- aménagement des ravines et gestion des eaux pluviales ;
- densification de l'habitat (sauf dans les zones où sont présents des récifs) ;
- coupures d'urbanisation.

Proposition 107 : renforçons le contrôle de légalité.

- renforçons les compétences et les moyens des préfets pour assurer le contrôle de légalité des documents d'urbanismes littoraux.
- affirmons une politique de respect des normes d'urbanisme et des règles juridiques.

Cette proposition concerne également l'Outre Mer et y est très importante.

Cap IV.3: Un nouveau souffle pour la notion de capacité d'accueil : maîtrisons l'urbanisation !



Balise

Proposition 108 : maîtrisons la pression foncière par la détermination de la juste capacité d'accueil des espaces du littoral.

La loi littoral a institué la notion de détermination de la capacité d'accueil, notion permettant de calibrer le développement urbain et l'accueil d'habitants sur le littoral, et ainsi de maîtriser le degré d'urbanisation. **Cette notion a été insuffisamment utilisée et doit selon le groupe être remise en valeur.**

Il faut s'appuyer sur la notion de détermination des capacités d'accueil pour porter une analyse qui aille au-delà du simple accompagnement des prévisions d'évolution de la démographie, et apprécier les capacités d'alimentation en eau de qualité, les équilibres sociaux, les systèmes de transports publics existants et programmés, la préservation des ressources et plus globalement des écosystèmes de la mer et du littoral, la préservation de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du site,

Pour éviter le « mitage » et contenir la pression urbaine, il apparaît opportun au groupe que soit explorée la détermination d'une capacité d'accueil minimale (en agglomération) permettrait de desserrer la pression ailleurs.

Les points suivants font consensus également :

- nécessité de préserver une mixité sociale préservée en privilégiant les résidences principales et la capacité hôtelière,
- introduire le calcul de la capacité de charge dans le développement d'activités socio économiques et intégrer la notion de charge écosystémique,
- renforcer la capacité de mener une politique foncière ambitieuse, dans le cadre d'établissements publics fonciers, en les dotant de moyens financiers,
- diversifier l'offre de loisir dans l'espace (rétro littoral) et dans le temps

A Mayotte, veillons au développement d'un tourisme durable, exemplaire en matière de respect de l'environnement et cohérent avec les capacités d'accueil et de déplacement sur l'île. Le développement des pratiques sportives autour de la mer apparaît dans ce cadre nécessaire mais il convient de réglementer les activités des bateaux de plaisance à moteur, particulièrement les jet-skis dont l'usage devrait être limité voire interdit.

A la Réunion, créons des espaces touristiques alternatifs dans les zones de l'île où cette activité n'est pas développée pour diminuer la densité sur la côte ouest. Le littoral corallien réunionnais fortement urbanisé concentre de nombreuses activités touristiques et de loisirs sur une surface des plus modestes et d'une forte vulnérabilité. Une vision intégrée de la gestion de cet espace doit se tourner vers des alternatives : en particulier un recentrage et un développement d'activité de loisirs et de prestations hors zones coralliennes ; ce que préconise le SAR pour un rééquilibrage de l'exploitation du territoire réunionnais

Proposition 109 : créons des logements des saisonniers en liaison avec les CROUS, couplés à l'accueil des étudiants en périodes creuses pour les zones côtières à proximité des domaines universitaires.

Proposition 110 : compte tenu de la limitation du foncier et de l'absence de véritable politique foncière, la mise en place d'un établissement public foncier à Mayotte apparaît nécessaire et le renforcement des moyens de celui de la Réunion est souhaité.

Cap IV.4 : Plus aucun aménagement sans anticipation des risques naturels et du changement climatique



Balise

Proposition 111 : coordonnons les outils de planification, d'aménagement et de prévention des risques et rendre obligatoire la prise en compte des risques côtiers et leur évolution due au changement climatique dans les dispositifs réglementaires et documents de planification actuels tels que SRADT, SMVM, DTA, SCoT, PLU... :

- accélérer la réalisation de PPRNP dans les zones les plus exposées au risque littoral.
- renforcer les instruments législatifs et réglementaires existants (augmenter le nombre de PPRNP littoraux) en priorité dans les secteurs les plus vulnérables en y intégrant le changement climatique.
- élaborer des documents de planification territoriale et de gestion avec recul stratégique au niveau local et lancer en 2010 cinq opérations expérimentales de recul stratégique en concertation avec les différents acteurs en métropole et outre-mer
- appréhender les risques naturels et technologiques en lien avec les conséquences des changements climatiques et inscrire leur prise en compte, notamment le repli stratégique, dans la planification spatiale du littoral
- dresser dans chaque Région (DROM/COM compris) un inventaire des sites exposés aux risques de tsunamis et de relèvement du niveau de la mer. Prévoir des schémas de transfert
- réaliser dans tous les territoires littoraux une cartographie de diagnostic des sites soumis à risques.

Ces actions s'inscriront en particulier dans la dynamique de la mise en œuvre de la directive sur les inondations, qui prévoit la réalisation successive, jusqu'à 2015, d'une évaluation préliminaire des risques d'inondations, d'identification des territoires à risque important d'inondation, de cartographie du risque d'inondation dans ces territoires, puis la définition de plans de gestion du risque inondations.

Proposition 112 : appréhendons les enjeux d'ingénierie technique, de développement économique et financier, de protection des milieux marin et littoral, de paysage et d'insertion urbaine pour les infrastructures portuaires et d'ouvrage de défense contre la mer :

- faire une analyse de coûts/bénéfices avant de réaliser des mesures de protection du littoral contre érosion/submersion ou de relocalisation
- développer les « stratégies sans regret » mesures d'urbanisation à minima qui réduisent les risques actuels

Cap IV.5 : Favorisons des stratégies terre-mer de transports durables



Phare

Proposition 113 : intégrons la mer aux logiques de transports

Les ports doivent être mis en relation avec leur Hinterland.

Pour cela, il convient de développer le transport multimodal, et notamment les transports par voie d'eau, ce qui conduit à :

- mettre en place des modes de transport collectifs entre le rétro-littoral et le bord de mer en période estivale.
- favoriser le cabotage maritime permettant de développer le potentiel de ports intermédiaires ;
- concevoir et réaliser dans une optique de développement durable, respectueuse du patrimoine naturel et culturel les infrastructures de départ et d'arrivées, éléments clés de la délicate rencontre terre-mer.

La proposition, qui a fait l'objet d'échanges de vues contrastés, et qui correspond à des objectifs encore peu expérimentés, fait l'objet d'un consensus. Une réflexion nationale à conduire sur le sujet permettra d'arrêter d'un plan d'action ambitieux.



Balise

Proposition 114 : structurons l'aménagement durable du littoral et de l'interface terre-mer, en élaborant des schémas cohérents de transports fret dans nos ports et en recherchant les synergies (cabotage, fret ferroviaire, fret routier...). Ces schémas comprendront notamment :

- l'affirmation du renforcement de la réglementation en matière de circulation marchandes dans les zones maritimes sensibles,
- la définition des conditions d'aménagement et d'entretien des chenaux d'accès condition indispensable d'accès des navires (côté mer),
- la promotion des démarches collectives des places portuaires pour minimiser l'impact de l'ensemble de la filière.



Balise

Proposition 115 : développons l'accès piéton et les transports collectifs respectueux de l'environnement, en bordure littorale.

Il convient de développer des modes de transports collectifs et multimodaux pour l'accès aux plages et lancer des opérations d'adaptation des voies de circulation aux transports doux. Intégrons les lignes de « batobus » dans la dénomination TCSP.

A titre d'illustration de cette proposition, étudions à Mayotte l'extension possible du transport maritime côtier pour le fret (transport de conteneurs depuis Longoni, pour alléger le trafic de camions), et envisageons le cabotage côtier pour le transport de passagers, pour désengorger les routes de l'île. Compte tenu des conditions climatiques favorables, une étude devrait être menée pour envisager une propulsion électrique de ces navires. Il convient d'analyser précisément l'impact sur la mangrove d'un tel développement. Favorisons d'une manière générale l'accès piéton et vélo à la bordure du littoral notamment grâce au sentier littoral.

Enfin, la proposition suivante relative au navire du futur fait l'objet d'un consensus mais le sujet a été principalement abordé dans le groupe 2.

Proposition 116 : navires du futur : créons un organisme de référence et d'orientation en charge de la stratégie de recherche et d'innovation.

Cet organisme serait doté de l'autorité et des moyens financiers adaptés, à l'instar de ce qui existe dans le secteur aérien ou le secteur terrestre en France, et dans la construction navale dans de nombreux pays européens.

Parmi les thèmes de travail qui lui seraient assignés figureraient :

- améliorer les moyens d'intervention des services chargés du contrôle par l'Etat du port,
- promouvoir des navires plus économes en énergie,
- promouvoir l'utilisation de fuels de propulsion limitant les rejets atmosphériques polluants et gaz à effet de serre,
- l'investissement dans des moteurs améliorés ainsi que dans des dispositifs antipollution tels que les « laveurs de gaz ».

Cap IV.6 : Affirmons le rôle d'interface terre-mer des grands ports



Phare

Proposition 117 : préservons dans le cadre des projets stratégiques d'aménagement portuaires, la capacité des ports à répondre à la croissance du trafic maritime et à la mise en place des chaînes de transport et d'approvisionnement les plus respectueuses de l'environnement par une stratégie de développement durable à moyen et long terme. Cette stratégie vise à prendre en compte les besoins en terme de disponibilités foncières et d'accès nautique et les impératifs de la gestion des espaces naturels.

Ainsi les ports inscriront leur politique dans la logique d'un développement durable et seront les acteurs de dispositifs de protection de l'environnement.

Cet enjeu de développement durable s'applique par la conduite de travaux de dépollution en vue de la réutilisation ou de la reconversion des friches portuaires (quais et entrepôts anciens désaffectés).

Le rôle d'interface entre les deux géométries de l'interface terre-mer, celle du bassin versant, et celle du linéaire côtier, ainsi que celui d'interface entre la ville et la mer mettent les ports au cœur des enjeux de la délicate rencontre terre-mer.



Balise

[Proposition 118 : visons l'objectif du doublement de la part actuelle des modes massifiés pour le transport des conteneurs à destination ou en provenance des ports ainsi que le développement de pré et post acheminements moins long pour les containers importés ou exportés par les entreprises françaises. Cet objectif issu du Grenelle 1 est réaffirmé.]

Investissons dans une optique de développement durable dans les infrastructures fluviales et ferroviaires destinée au fret.

La première partie de cette proposition ne recueille pas le consensus.

Proposition 119 : favorisons la mise en œuvre des meilleures pratiques d'entretien des espaces portuaires (dragage, clapage) en s'appuyant sur un effort de recherche, un élargissement du référentiel GEODE et le résultat des études d'incidences et études.

Les débats au sein du groupe font apparaître le besoin de lancer une réflexion nationale partant d'un diagnostic des réglementations en vigueur selon les tailles de ports, de retour d'expériences et proposant l'adaptation éventuelles de la réglementation par exemple en matière d'indépendance pour la réalisation des études d'impact.

Cap IV.7 : Insérons harmonieusement les ports de plaisance dans leur environnement



Balise

Proposition 120 : définissons les orientations stratégiques de développement durable des activités maritimes de plaisance dans le cadre de la gestion intégrée de la mer et du littoral.

Inscrivons à horizon 5 ans l'élaboration de Schémas Directeurs de la Plaisance dans le cadre des stratégies globales de bassin hydrographique, du littoral et de la mer envisagés.

Il s'agit de faire un calibrage des capacités, limitation des anneaux, gestion des emplacements / turn over et gestion des bateaux en fin de vie. Optimiser l'aménagement des ports existants pour limiter la création de nouveaux ports et intégrer des ports à sec, en veillant à leur intégration paysagère et environnementale. Etudier l'opportunité de mesures incitatives fiscales.

Suppression de la réserve obligatoire dans chaque zone de mouillage de plaisance de 25% des postes d'amarrage pour des navires de passage, au profit d'une mesure visant la redéfinition de ce calibrage selon les besoins.

Proposition 121 : appliquons le zéro rejets au port, et visons la limitation maximale dans la zone des 3 miles nautiques, en prenant les mesures d'incitation, d'interdiction et de sanction ad hoc. Obligeons à l'installation de services sanitaires adéquats à terre.

Les interdictions doivent être assorties de sanctions

Proposition 122 : généralisons dans une optique globale de gestion intégrée des usages en mer, la définition de zones d'évolution exclusive pour véhicules nautiques à moteur de type scooters de mer, ce qui permet leur cantonnement spatial.

Cap IV.8 : Préservons et valorisons l'identité et le patrimoine littoral et maritime

Proposition 123 : renforçons dans l'action publique portée par les collectivités et l'Etat, la cohérence du continuum entre patrimoine naturel et patrimoine culturel.

Proposition 124 : préservons et valorisons le patrimoine littoral et maritime : les ouvrages d'art portuaires et de défense contre la mer, l'architecture rurale et urbaine à usages domestique, public, agricole, artisanal et industriel, le paysage littoral et marin, le patrimoine archéologique.

Proposition 125 : créons des gardiens de la mémoire de l'estran, à proximité des endroits les plus fréquentés des lieux de vie, présentant tous les « vestiges » des cultures de l'estran.

Proposition 126 : créons une signalétique et outils de communication cohérents avec le répertoire national des aires marines protégées, précisant aux usagers les restrictions applicables dans ces espaces protégées.

Ambition V : DEVELOPPEMENT DURABLE : Définissons une stratégie nationale intégrée des modalités de développement durable des activités

Il apparaît à tous les membres du groupe lors du diagnostic, qu'utiliser la mer comme moteur de développement économique doit permettre de desserrer l'étau sur le littoral. Certains invitent à ne pas reporter sur l'espace marin, les conflits de concurrence d'espaces déjà à l'œuvre sur le littoral.

Le groupe déplore :

- *le manque de valorisation des déchets des industries dans une perspective de développement durable.*
- *l'absence de projet de territoire, notamment au regard du développement du tourisme.*

*Certains s'inquiètent du difficile maintien **des productions primaires**. Le problème de l'**agriculture** en régression sur le littoral est évoqué. Le développement de l'**aquaculture** est freiné notamment par la difficulté d'accès à l'espace, celui-ci étant convoité par d'autres activités, dont la navigation de plaisance, et le souci de certains de protéger le littoral en limitant les activités économiques.*

*Un consensus se dégage sur le besoin de travailler aux modalités du soutien au développement durable de la **pêche** qui s'exerce sur la bande côtière. Le soutien à cette pêche est envisagée dans une optique de respect des milieux marins, tant en terme de préservation de la biodiversité que d'impact des engins et navires de pêche. Elle permet la mise en valeur de produits de la mer par le biais notamment -mais pas exclusivement- de la vente directe. Elle constitue un attrait pour le tourisme car marque l'identité marine des lieux.*

***Le manque de considération de la valeur patrimoniale des milieux est évoqué**, qu'il s'agisse des milieux humides, ou des écosystèmes marins et littoraux de façon générale. Cette question reste entière. Certains suggèrent la mise en place d' «aires de valorisation marine».*

*Est regretté un manque de connaissance partagé sur les potentialités économiques actuelles des **énergies marines renouvelables**.*

Le groupe 1 a abordé cette thématique, qui paraît relever des compétences du groupe 2 du Grenelle de la Mer, mais s'est toujours concentré sur des propositions relevant de l'interface terre-mer, dans une logique de gestion intégrée et de développement durable. Elles doivent permettre aux différents secteurs évoqués d'aborder les enjeux que lui fixe la directive stratégie marine et de se projeter aux échéances 2015 de définition des plans d'action.

Deux propositions d'ordre général peuvent être formulées :



Balise

Proposition 127 : dans le cadre de la directive stratégie marine chaque Etat membre doit définir et respecter ses objectifs. Que chaque secteur économique aborde les enjeux qu'il doit relever dans le respect de l'environnement, et avec la volonté de créer des emplois permanents et durables !

L'élaboration de ces stratégies de filière doit s'effectuer dans un cadre de concertation des acteurs et de respect des différents usages après évaluation des impacts environnementaux et sociaux. Ces évaluations (études de la pression et de l'impact) devront prendre en compte les effets cumulés des différentes activités de l'amont à l'aval sur l'état des milieux marins et également évaluer l'impact de l'activité sur l'équilibre socio économique.

Proposition 128 : pour permettre un développement durable de l'économie sur le littoral et la mer, appuyons nous sur les pôles de compétitivité existants :

- coordonnons l'action des pôles de recherche qui pourraient être créés Outre Mer (Proposition 30) avec celles des pôles de compétitivité régionaux existants ou avec celles des pôles consacrés à la mer ou aux produits de la mer, pour notamment permettre à chaque territoire de développer ses atouts dans son univers régional ;
- favorisons les relations entre les trois pôles de compétitivité qui en France hexagonale traite de la mer et des activités maritimes ;
- mettons en réseau ces différents pôles.

Cap V.1 : Ancrons le développement de l'énergie renouvelable en respectant les milieux

Le développement d'une politique de développement de l'énergie durable est un objectif à poursuivre pour atteindre l'autonomie énergétique la plus grande possible. Cette ambition est encore plus importante dans les milieux insulaires en Outre Mer notamment.



Phare

Proposition 129 : développons les énergies renouvelables marines garantes du déploiement d'une filière industrielle s'appuyant sur des démonstrateurs industriels et sur le renforcement de la recherche.

Des recherches accompagnées d'un fonds de financement sont nécessaires concernant la géothermie, les usines marée motrices... il convient de développer une maîtrise des moyens publics renforcés au sein d'un pôle de développement et de recherche énergétique.

A ce titre il faut accompagner l'effort lancé par le projet GERRI à la Réunion visant, dans le cadre d'un schéma régional au développement des énergies renouvelables (énergie thermique de la mer, énergie de la houle, photovoltaïque etc...), à l'autonomie énergétique à moyen terme. Ce projet est d'importance nationale : les dispositifs testés à la Réunion pourraient être développés ensuite dans les autres régions ultramarines ainsi que sur l'ensemble du territoire national. Afin de permettre d'atteindre l'autonomie énergétique électrique, il conviendra de relever progressivement la limitation de 30% pour les énergies renouvelables reversées dans le réseau électrique et d'envisager un transfert de la péréquation tarifaire vers les énergies renouvelables.

Proposition 130 : confions aux préfets maritimes le soin de la planification prévue dans le Grenelle de l'environnement des énergies renouvelables en mer, chacune étant complémentaires les unes des autres dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Prévoir des délais suffisants pour mener à bien la concertation concernant les énergies renouvelables en mer, la demande d'une planification effective pour le 15 septembre 2009 n'étant pas réalisable dans de bonnes conditions.

Réfléchir à la cohérence de l'accompagnement réglementaire liée au développement de l'éolien off-shore.

Les acteurs réunionnais suggèrent d'établir un zonage de l'espace maritime, comprenant l'identification des zones potentielles pour le développement des énergies marines, après identification et règlement des conflits d'usage.

Proposition 131 : menons des études avant l'implantation sur le littoral d'installations productrices d'énergie, notamment pour prendre en compte l'impact paysager et environnemental :

- les installations photovoltaïques posées au sol, n'ont pas leur place dans les espaces naturels et agricoles (attention je ne sais pas s'il y a consensus sur ce mot) littoraux ;
- la géothermie, lorsqu'elle n'a pas d'incidence paysagère, pourrait être développée ;
- les usines marémotrices, doivent être exclues des espaces remarquables.

Proposition 132 : lors de l'implantation de nouvelles installations (après étude d'impact), constituons des garanties financières destinées au coût de démantèlement en fin de vie, afin de respecter l'environnement marin et d'assurer la réversibilité des projets.

Proposition 133 : la zone côtière pouvant accueillir des activités industrielles lourdes nécessitant la proximité de l'eau (production d'énergie, sites de production diverses de types SEVESO), il apparaît indispensable que les infrastructures existantes [ou à venir] :

- anticipent l'élévation possible du niveau de la mer par des systèmes de protection adaptée
- mettent à disposition l'information sur le suivi de l'impact des rejets (en mer, estuaire ou rivière) ayant une incidence directe sur la qualité des milieux, de l'eau et des sédiments et sur les activités économiques qui en dépendent.

Les centrales nucléaires qui utilisent l'eau de mer pour refroidir les réacteurs doivent être taxées comme pollueur-payeur.

Les sommes seraient dédiées au fonds Baylimer.

Proposition 134 : révisons la réglementation afin d'assurer aux usagers de la mer le bénéfice de la taxe sur les énergies renouvelables en mer.

Cap V.2 : Organisons une filière de démantèlement et de recyclage des navires

Les membres du groupe s'accordent sur l'intérêt de la proposition suivante :



Phare

Proposition 135 : organisons durablement les filières industrielles de démantèlement et de recyclage des navires, socialement, économiquement et écologiquement responsable, en fin de vie (de tous types, civils et militaires).

La création d'une telle filière doit permettre de :

- renforcer et appliquer les réglementations nationale et européenne en matière de pratiques de démantèlement
- d'examiner la faisabilité d'une vocation française, voire européenne
- différencier les filières de démantèlement de navires locaux de faible tonnage (pêche, servitude, etc) et les navires au long cours ;
- choisir les sites dans le cadre d'une stratégie nationale tenant compte de ces différences ;
- mettre en place les filières de recyclage adaptées (matériaux métalliques, matériels de pêche en fin de vie (orins, vieille nappe filets, vieux chaluts)...))

Cap V.3 : Préparons un avenir durable à la pêche, la conchyliculture, l'aquaculture et l'agriculture littorale

Les membres du groupe émettent une proposition générale qui concerne toutes les activités primaires. Le groupe a, à l'unanimité, fait valoir l'intérêt d'amplifier le développement, déjà amorcé concrètement, d'une agriculture littorale respectueuse des patrimoines naturel et culturel. Toutefois, sur l'opportunité de la mise en place d'un label d'agriculture biologique littoral, certains motivent leur désaccord sur le fait qu'il n'y a pas lieu « ni de la limiter au littoral, ni la contraindre au littoral ».



Phare

Proposition 136 : trouvons un équilibre dans les communes, départements et régions littorales entre les activités primaires (agriculture littorale, conchyliculture, cultures marines, pêche) et les activités tertiaires (tourisme services...) qui génèrent également des activités 'secondaires' (industries nautiques, artisanat du bâtiment, ...), tout en prenant les mesures pour en maîtriser les effets négatifs sur les écosystèmes, les paysages et la consommation d'espace.

Concernant la pêche professionnelle, plusieurs propositions ont été émises et font l'objet d'un consensus :

Proposition 137 : respectons les conditions de préservation des stocks halieutiques en tenant compte du rythme biologique des poissons, notamment du cycle de reproduction des espèces et du niveau minimum de la biomasse à maintenir.



Balise

Proposition 138 : pérennisons les services rendus de façon volontaire – voire volontariste – par les pêcheurs de métropole comme d'Outre Mer, dans des cadres renouvelés et pérennisés, pour une reconnaissance des pêcheurs comme sentinelles des Mers au service de la collectivité.

Ainsi les services rendus par les pêcheurs dans le cadre des Contrats Bleus, visant à améliorer la préservation de l'environnement marin et des ressources halieutiques (ramassage des déchets en mer, partenariats avec les organismes de recherche pour la collecte de données, mise en œuvre de pratiques de pêche particulièrement respectueuses de la ressource allant au-delà de la réglementation) doivent être viabilisés dans la durée et incités financièrement.

La participation des pêcheurs à la lutte contre la pollution doit également pouvoir être indemnisée.

Proposition 139 : développons l'expérimentation à bord des navires de pêche de techniques de pêche sélectives.

Proposition 140 : simplifions l'embarquement de passagers, qui constitue une réelle piste de diversification de la petite pêche côtière et de l'aquaculture marine vers l'éco-tourisme (« pescatourisme »). Cette mesure permettrait de diminuer la pression sur la ressource halieutique côtière démersale tout en offrant des possibilités de revenus complémentaires aux pêcheurs et aux aquaculteurs marins.

Proposition 141: marquons le poisson pêché dans le cadre de la pêche de loisir par une encoche sur la nageoire dorsale ou caudale en vue d'éviter la vente illégale sur les étals ou dans les restaurants.

Cette mesure est prévue par la charte de la pêche de loisir durable, charte qui ne fait pas consensus.

La proposition suivante ne fait pas l'objet d'un consensus :

[Proposition 142 : Créer une zone d'interdiction de pêche dans le Golfe du Lion afin d'assurer la protection des grands reproducteurs (merlu, baudroie, thon rouge...).]

Concernant les cultures marines, au-delà des propositions précédemment évoquées concernant la qualité des eaux, deux propositions « Balise » peuvent être retenues :



Balise

Proposition 143 : assurons l'accès à l'espace littoral, indispensable pour les cultures marines :

- Dans le cadre de la planification stratégique en matière de gestion de la mer et du littoral, issue du COMOP n°12 du Grenelle de l'environnement, rendre obligatoire la réalisation, sous l'égide des préfets des régions littorales, avant l'été 2010, de schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (conchyliculture et pisciculture) comprenant l'identification et la réservation de zones littorales propices à l'aquaculture
- Faire actualiser par IFREMER, d'ici fin 2009, l'inventaire des zones propices à l'aquaculture réalisé en 1999-2000 en caractérisant, recensant et attribuant des zones à potentiel pour les cultures marines
- Améliorer les conditions d'accès aux sites de production et aux établissements à terre
- Imposer le principe de l'insertion de ces schémas aux exigences à prendre en compte dans les documents d'urbanisme et de planification, notamment SCOT et PLU



Balise

Proposition 144 : développons une aquaculture marine durable

- imposons la réalisation d'une étude d'incidence pour chaque schéma départemental des cultures marines (schémas prévus par le décret de 1983 fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines),
- tirons partie des résultats de la recherche pour le cas échéant adapter les pratiques professionnelles et renforcer la réglementation quant à l'utilisation d'intrants et au traitement des déchets,
- favorisons l'aquaculture biologique,
- encourageons les programmes de valorisation des déchets coquilliers,
- développons les outils de couverture des risques (climatiques, sanitaires, de marché...) pour les aquaculteurs

A titre complémentaire, une proposition est également formulée :

Proposition 145 : intégrons dans la loi de finance au programme SAM "Sécurité et Affaires Maritimes" d'un volet : gestion et administration de la conchyliculture et des élevages marins.

L'agriculture, par les effets liés aux intrants n'est pas étrangère au développement d'algues vertes, et de la pollution des nappes phréatiques, malgré la modification récente des pratiques ; elle participe également comme d'autres malheureusement à la dissémination des plastiques (sacs, serres).

Proposition 146 : encourageons les démarches de qualité et la promotion des productions littorales dans des espaces aussi fragiles, que l'agriculture doit contribuer à préserver et à entretenir :

- une politique spécifique « agriculture littorale durable » labellisée, répondant à des critères de maîtrise des différents effets négatifs sur l'environnement et les paysages, doit être expérimentée et il convient d'en assurer le suivi environnemental ;
- soutenons le développement de l'agriculture biologique sur les zones côtières remarquables ou fragiles et plus généralement promouvoir les alternatives à l'utilisation de pesticides ou engrais dommageables aux milieux aquatiques.
- développons les marchés spécifiques à l'agriculture du littoral (circuits courts et vente directe) et l'agro tourisme (fermes auberge, gîtes ruraux, accueil à la ferme...)
- faisons des efforts d'information et de formation sur l'utilisation des produits phytosanitaires
- aidons à la conservation de la multiplicité des productions par le biais des filières déjà organisées
- examinons l'opportunité et la faisabilité, compte tenu de la multiplicité des « signes » existants, de lancer une politique spécifique "agriculture littorale" labellisée

Proposition 147 : incitons à la bonne intégration architecturale et paysagère des bâtiments agricoles, et au maintien de la biodiversité :

- compensons financièrement ou fiscalement l'amélioration des sites d'exploitation.
- Tout en restant compatible avec l'exercice de l'activité agricole, la démarche de préservation et développement durable du littoral, dans laquelle les agriculteurs s'engageraient, doit être stimulée par des incitations économiques, par des projets de contractualisation de gestion écologique et paysagère et de souscription Natura 2000.

Proposition 148 : dans un espace littoral contraint et sensible, trouvons les moyens de permettre le maintien et l'évolution des structures économiques agricoles existantes et la mise aux normes de ces exploitations quel que soit leur emplacement dans la commune littorale.

Proposition 149 : expérimentons à Mayotte la mise en place d'une agriculture littorale en développant l'acquisition de terres par le conservatoire du littoral, en mobilisant de jeunes agriculteurs et en prenant soin de protéger les zones dites d'arrière mangrove. La mise en culture (bananiers) de certaines zones d'arrière mangrove a conduit à une accélération des apports terrigènes dans le lagon

Cap V.4 : Inscrivons les activités d'extraction dans une vision durable et respectueuse de l'environnement marin et littoral



Balise

Proposition 150: l'importance des besoins en granulats qui peuvent être obtenus par extraction terrestre ou marine est reconnue par tous, néanmoins il apparaît important d'inscrire les modalités de ce développement dans le cadre de la stratégie nationale de la mer et du littoral, et dans la perspective globale de la gestion intégrée des usages de la mer et du littoral.

Il s'agit dans ce cadre de permettre l'évolution de la filière d'extraction de granulats qui intègre notamment le respect des conditions environnementales, tout en prenant en compte ses dimensions économique et stratégique. Dans ce cadre les actions suivantes peuvent être menées :

- définir dans le cadre de la gestion intégrée de la mer et du littoral, une stratégie d'exploitation des ressources minérales, en métropole et à l'outre-mer respectueuse de l'environnement et adossée à un processus rigoureux d'études des pressions et impacts: stratégie d'extraction, état des ressources, besoins court et long terme, techniques, contraintes, impacts, etc...en prenant en compte les résultats de l'étude confiée en 2005 au BRGM et à l'Ifremer
- mettre en place des plans de gestion des sédiments littoraux, définir des réserves stratégiques de sédiments.
- faire évoluer d'ici 2012 les méthodes d'études des pressions et impacts sur ce domaine en y intégrant une approche systémique et moins sectorielle ; développer la réalisation d'études indépendantes permettant une aide à la décision plus efficace.
- viser une évolution des conditions d'extraction des granulats répondant aux exigences des objectifs et indicateurs du bon état écologique des écosystèmes marins et littoraux au titre de la directive stratégie pour le milieu marin. Dans ce cadre, tenir compte de l'importance des premiers milles nautiques du fait des zones de nurseries de la ressource halieutique
- interdire [dès 2010 avec compensations financières], l'exploitation du maërl : *L'interdiction de l'exploitation du maërl est d'ores et déjà programmée dans le cadre du Grenelle. L'accélération de la fin de l'exploitation à 2010 ne fait pas consensus.*
- renforcer l'encadrement des extractions minérales et de l'eau notamment par les carrières et les usines de dessalement.

Proposition 151 : préparons l'avenir pour les activités d'extraction :

- promouvoir l'usage de matériaux alternatifs pour le BTP
- tirer les enseignements des programmes de R et D sur les techniques de dragage des sédiments permettant d'atténuer les impacts sur la qualité du milieu marin

Cap V.5 : Labellisons des pratiques et des démarches professionnelles durables

Ces démarches sont intéressantes pour préparer les acteurs à la mise en place prochaine de la démarche de gestion intégrée de la mer et le littoral. C'est pourquoi les membres du groupe se sont accordés sur la nécessité de:

Proposition 152 : Encourager les labels de qualité et les codes sectoriels de bonne conduite. Cette démarche doit permettre de revoir les modes de production, leur finalité en leur assurant une durabilité, et d'harmoniser les conditions sociales dans chaque métier

Ces réflexions devront prendre en compte tous les types de territoires, notamment ceux d'Outre mer (et donc des terres australes et antarctiques françaises) pour bien appréhender toutes leurs spécificités.

Cette proposition peut se décliner sous forme de propositions opérationnelles :

Proposition 153 : Informer le public sur le contenu des peintures anti-salissures par un système d'étiquetage clair.

Proposition 154 : Développer les moteurs de marine éco labellisés.

Propositions complémentaires

L'ensemble des propositions suivantes concernant le tourisme durable, transmises par écrit et rappelées ci-dessous, n'ont pas fait l'objet d'un débat lors de la dernière réunion en l'absence du contributeur. Certaines pourraient être intégrées dans différentes « Ambitions » et « caps ». Elles figurent ici à titre d'information regroupées dans une seule proposition qui ne fait donc pas consensus.

[Proposition 155 :]

poursuivons et développons la politique du Conservatoire du littoral et des espaces lacustres en matière d'acquisition et de gestion des espaces acquis en vue de leur accessibilité au public. Pour ce faire, il paraîtrait indispensable d'accroître et de dynamiser ses ressources en adossant celles-ci aux produits générés par l'attrait consécutif à leur mise en valeur.

intensifions le développement des itinéraires côtiers affectés aux mobilités lentes et peu polluantes telles que le vélo, la randonnée pédestre et équestre qui génèrent une économie substantielle profitant aux populations locales.

intensifions la politique de l'eau dans une approche qui affirme la solidarité du sort avec le milieu marin et en tirer les conséquences juridiques et opérationnelles de gouvernance garante de résultats. Accélérons l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) pour couvrir tout le territoire français. Abondons les budgets publics (Etat, collectivités territoriales). Imposer, contraindre, lorsque le contrat ne suffit pas à déclencher l'action. Adapter des indicateurs écologiques et les médiatiser.

stimulons l'efficacité des systèmes de gouvernance de la qualité des milieux aquatiques terrestres. Affermir les dispositifs juridiques coercitifs et relever le niveau des sanctions pénales en cas d'atteinte grave aux ressources naturelles et aux écosystèmes ;

inventons de nouvelles dynamiques garantissant des résultats : incitations financières, contrat de financement, responsabilisation, clarification des rôles, transparence et circulation de l'information, démocratie. Jouer sur les leviers liberté/contrainte/responsabilité ;

renforçons les législations sanitaires relativement à la qualité des eaux de baignade et accroître la responsabilisation des acteurs publics. Promouvoir la diversification des usages de la plage, lieu de développement de nouveaux services balnéaires ;

fiscalisons la protection environnementale (taxes vertes) ; réexaminer les assiettes et les flux.

stoppons la consommation spatiale en s'imposant d'allouer au développement économique les espaces littoraux déjà artificialisés. Pour y parvenir, inventer des formes architecturales innovantes, porteuses de nouvelles valeurs esthétiques sachant répondre aux aspirations mouvantes de la société et aux changements culturels induits par le développement de la prise de conscience écologique. Un gros travail d'éco-construction des nouveaux hébergements doit être mis en œuvre. Affirmer la place de l'architecte, son rôle social et culturel dans le dialogue des parties prenantes à l'émergence des nouveaux enjeux de la construction de la cité littorale dans ses fonctions, notamment d'accueil des services touristiques ;

favorisons l'accès des jeunes au logement en prônant une intervention publique décisive pour réduire les coûts du foncier et de la construction. Pour cela, intensifier l'action des opérateurs fonciers publics locaux et renforcer la politique de réservation de logements obligatoire dans les programmes immobiliers des espaces littoraux pour les emplois saisonniers. Optimiser systématiquement l'utilisation des bâtiments publics en combinant les saisons d'occupation (par exemple : les internats et les résidences universitaires proposables aux travailleurs saisonniers pendant les périodes touristiques coïncidant avec la vacuité de ces constructions) ;

intensifions la valorisation des patrimoines (naturel, terrestre, maritime, culturels, construit, social etc.) en inscrivant les actions de mises en œuvre dans une perspective de politique intégrée d'attractivité et de dynamisation des territoires : production de services, politique de valorisation des ressources patrimoniales, des approches scientifiques. Développons des stratégies de protection et de mise en valeur s'appuyant sur l'opportunité d'activités toutes saisons pour lutter contre la saisonnalité du tourisme. Organisons de façon partenariale les modalités de visite dès la mise en place de la protection. Développons une offre écotouristique qui ne représente actuellement que 2 à 4 % de l'industrie touristique mondiale qui, pourtant, permet de répondre aux motivations des touristes cherchant à combler un besoin d'évasion, de ressourcement, de contact avec la nature. Exploiter judicieusement et précautionneusement (en veillant à rester dans les limites de compatibilité de leur préservation) les cycles naturels et l'observation des écosystèmes car le patrimoine est porteur d'une dynamique économique conséquente : retombées directes (recettes billetterie, écomusée, boutique, librairie, visites guidées, audio guides, organisations d'évènements, animations, expositions temporaires, restaurant, bar), retombées indirectes (emplois dans la restauration des milieux, des paysages, du bâti, scientifiques, laboratoires de recherches, architectes, urbanistes, scénographes, emplois liés au tourisme, voyage, transport, hôtellerie, restauration) et emplois induits. Promouvoir des synergies intégrées de développement économique et social sous forme de pôle d'excellence ;

renforçons l'observation régionale du tourisme (ORT), mettons au point des indicateurs de l'évolution de la demande et de l'offre : segments de clientèles, services offerts, filières, saisonnalités, mobilités ;

privilégions le train. Stimulons la concurrence entre ce dernier et l'avion pour les mobilités de moyenne distance. Développons la desserte des littoraux par le TGV.

généralisons la mise en œuvre de PDU pour favoriser le développement des transports collectifs, propres et inciter aux nouvelles mobilités : vélo, piéton. Dans le prolongement, favoriser les nouvelles mobilités lentes, les déplacements doux dans les espaces littoraux ;

réduisons la dépendance de l'économie littorale à l'économie touristique (saisonnalité, catastrophes, climat politique) notamment par une politique incitative de stations littorales d'excellence travaillant sur les « ailes de saison » (désaisonnalité par élargissement de l'éventail des saisons). Développer les politiques de qualité de l'offre touristique plaisancière et balnéaire en stimulant les stratégies privilégiant une approche globale et intégrée des services produits à l'intérieur de territoires pertinents identifiés par leurs ressources (naturelles, sociales, culturelles, économiques). Favoriser la pratique des activités nautiques insérées dans une dynamique de recherche croissante de la qualité de service offert. Développons la randonnée nautique légère et non motorisée par la promotion de démarches concertées de définition et de planification des itinéraires appréhendées aux échelles territoriales adaptées ;

promouvons sans relâche la Charte du tourisme durable de l'OMT et son code d'éthique en intégrant leurs principes dans les politiques publiques ;

développons les ports existants sans augmentation de l'emprise maritime par une optimisation de leurs infrastructures. Réhabiliter les friches portuaires en port d'escale pour croisière au long court et pour la plaisance. Développer la croisière de plongée à des fins sportives, ludiques et scientifiques : la découverte d'espèces différentes, la relève de nouveaux défis pour soi, l'exploration des « milieux merveilleux », procurant émotion, liberté de l'apesanteur, et découvertes de sensations différentes (sons et lumière différents). Cet item est en lien étroit avec la reconquête des milieux grâce à une meilleure politique de l'eau (cf. supra). Développer la pratique de l'immersion d'épaves de navires, de manière compatible avec la préservation des milieux, favorisant ainsi le développement et la croissance des espèces aquatiques pouvant être offertes à l'observation (autre support possible de l'écotourisme).

développons dans le cadre du tourisme durable les croisières sur des navires équipés de système de propulsion durable et avec acheminement ferré jusqu'au port.

Ces démarches sont intéressantes pour préparer les acteurs à la mise en place prochaine de la démarche de gestion intégrée de la mer et le littoral. C'est pourquoi les membres du groupe se sont accordés sur la nécessité de:

Proposition 156 : Encourager les labels de qualité et les codes sectoriels de bonne conduite. Cette démarche doit permettre de revoir les modes de production, leur finalité en leur assurant une durabilité, et d'harmoniser les conditions sociales dans chaque métier

Ces réflexions devront prendre en compte tous les types de territoires, notamment ceux d'Outre mer (et donc des terres australes et antarctiques françaises) pour bien appréhender toutes leurs spécificités.

Cette proposition peut se décliner sous forme de propositions opérationnelles :

Proposition 157 : Informer le public sur le contenu des peintures anti-salissures par un système d'étiquetage clair.

Proposition 158 : Développer les moteurs de marine éco labellisés.

Diagnostic

Lors de la première réunion, deux exercices sont proposés aux membres du groupe afin de les faire prendre conscience de l'ampleur du sujet et des nombreux croisements entre territoires et enjeux. Le premier porte sur l'identification de mots clés et le second sur l'analyse des enjeux sur quelques territoires. Ces deux travaux préalables ont contribué à l'élaboration du diagnostic. Ces trois parties sont présentées dans le présent chapitre.

1 Les mots clés

Les membres du groupe ont énoncé à l'occasion d'un tour de table de présentation, **trois « mots-clés »** de leur choix correspondant au mandat du groupe, mettant ainsi en évidence leurs aspirations et attentes vis à vis du travail collectif du Grenelle de la Mer.

La liste des mots-clés énoncés figure ci-dessous :

- connaissance ; dimension marine ; aménagement durable du littoral
- réduction des pollutions ; connaissance ; mer
- veille environnementale ; lagunes ; développement durable
- couler de source ; interaction terre-mer ; bouteille à la mer
- maîtrise et sensibilisation à l'environnement ; développement économique des territoires portuaires ; création d'emploi pérennité des entreprises, prestations nouvelles
- ambition maritime, compatibilité des activités en mer, dispositif cohérent sur l'espace international
- affirmation des ports comme lieux-clés ; disponibilités espaces développement portuaire ; stratégie de développement durable
- fusion des compétences ; valorisation ; protection (ressources halieutiques, tsunami, élévation du niveau de la mer)
- protection biodiversité ; aménagement durable avec tous partenaires sociaux ; suivi des écosystèmes littoraux, concret
- développement durable des territoires maritimes, ports, dimension planétaire
- diagnostic ; gouvernance ; transversalité
- développement ; ouverture ; protection, aspect social (coût du foncier)-
- expertise partagée du milieu ; bande côtière ; dynamique littorale
- solidarité (amont-aval) ; protection estuaires (nurseries) ; concertation et respect entre activités récréatives et professionnelles
- intégration ; bassin versant ; poésie
- concret ; novateur ; ambitieux dans propositions socialement et économiquement responsables
- multiples visages/usages ; connaissance ; pollution
- transversalité ; connaissance ; optimisme et opportunité
- activités primaires ; valoriser activités de la mer ; admettre activités de loisir
- connaissance ; protection ; développement
- gouvernance ; respect des lois (loi littoral), connaissance et prospective (évolution trait de côte)
- connaissance et suivi (risques) ; gestion intégrée terre-mer ; changement climatique (prospective)
- ambition maritime (environnementale, économique, sociale) pour la France ; connaissance du milieu marin ; cohabitation dans espace littoral
- maîtrise des rejets ; connaissance des écosystèmes ; gouvernance (méthode) améliorée
- gestion des espaces et cohabitation des activités ; préservation de la qualité des milieux ; développement économie durable créatrice d'emploi et de ressources alimentaires
- délicate rencontre feu-mer ; protection population/sécurisation ; aménagement de l'espace et ouverture sur la mer
- gouvernance ; préservation ; développement-aménagement durables
- bon élève sur terre ; respect des lois ; faire-savoir à l'international

- solidarité de bassins ; maîtrise des risques naturels et industriels ; estran/interface ; laisse de mer
- protection ; pollution ; impact
- multiplicité et convergence des enjeux ; approche éco systémique ; gouvernance
- services écologiques ; enjeux insulaires ; pari actif proposition et innovation pour un développement durable
- biodiversité ; changement climatique et pollution ; humanité durable
- ressources ; récifs, culturel
- approche socio-écologique, écosystème ; résilience/identité ; eau (responsabilité et sensibilisation)
- tourisme balnéaire ; tourisme durable ; -
- conchyliculture et coquillages ; pressions et enjeux ; développement
- responsabilités collective et particulière ; lieux de vies; menaces (déchets, pollutions, changement climatique) ; gestion participative et durable
- connaissance pour anticiper et innover ; intégration terre-mer (y compris loin à terre et en haute mer) ; concerter pour agir
- paysages ; croisements des regards ; stratégie de long terme et gouvernance
- développement durable des ports
- agriculture littorale ; aménagement du littoral/maîtrise du foncier/ développement économique durable ; concertation
- mieux informer ; mieux harmoniser ; mieux organiser

Les occurrences les plus fréquemment citées, au moins par l'un des membres du groupe sont : connaissance ; aménagement durable du littoral; développement durable ; protection ; et échelle de gouvernance.

2 Analyse des enjeux par grands types d'espaces

Un deuxième exercice est proposé autour du tableau des croisements.

Ce tableau d'analyse croise **dix espaces significatifs de l'interface TERRE-MER**:

- 1 les estuaires, les deltas, les zones humides
- 2 Les ports :
 - 2.1 : militaires
 - 2.2 : de commerce, plate-forme logistiques multi-modales
 - 2.3 : ports de pêche, de plaisance
- 3 les espaces naturels « exceptionnels » notamment récifs coralliens et mangroves, les écosystèmes représentatifs, les espaces remarquables (parcs marins et aires marines protégées, parcs nationaux, parc de marais littoraux, zones natura 2000, sites classés...
- 4 les îles et archipels
- 5 les espaces marins :
 - 5.1 : la zone côtière
 - 5.2 : la haute mer
- 6 les espaces urbains et ruraux à forte activité touristique
- 7 les (grandes) villes littorales
- 8 les « zones de production » agricoles et aquacoles (les enjeux de bassins versants)
- 9 le rivage, le « trait de côte », le domaine public maritime naturel
- 10 les territoires entre mer et montagne

avec 14 enjeux relatifs au mandat du groupe 1.

- logement
- développement des transports en mer (notamment l'activité portuaire) et desserte en transports collectifs à terre
- maîtrise de l'urbanisation, de la qualité de l'urbanisation et des constructions, (notions de capacité d'accueil notamment)
- développement des activités industrielles et de services
- organisation des mutations économiques
- développement des énergies renouvelables en mer
- politique agricole sur le littoral et aquaculture
- activités de pêche(s)
- recherche scientifique maritime et marine
- préservation des ressources naturelles (qualité de l'eau et des sédiments notamment), de la biodiversité et des écosystèmes marins et littoraux, des espaces naturels (coupures d'urbanisation, trames vertes et bleus,...), des espaces remarquables à terre comme en mer
- protection et de valorisation du patrimoine bâti, urbain et paysager... .
- prévention des risques naturels (érosion du trait de côte, risques de submersion, houles, tsunamis,...)
- lutte contre les pollutions d'origines diverses
- anticipation de l'impact du changement climatique (repli stratégique sur le littoral, réorganisation d'activités humaines, impact sur la biodiversité)

L'objectif de ce tableau était de considérer tous les angles d'approche de l'interface terre-mer en croisant les territoires et les enjeux. Il a ainsi pu être constaté des variations de l'importance des enjeux selon les territoires, ce qui a donné lieu à un classement en fonction des grands conflits d'enjeux qui se déploient sur tel ou tel territoire.

Il a été demandé aux membres du groupe de remplir ce tableau en numérotant de 1 à 5, l'importance du lien entre l'enjeu et le territoire. Une vingtaine de membres se sont soumis à cet exercice, parfois difficile. Ce tableau met en effet en avant la multiplicité des interactions et des problématiques croisées sur les territoires de l'interface terre-mer. Il a cependant permis à chacun des membres de se

familiariser avec le sujet et de mieux appréhender les propositions de tous.

Ce tableau avait également pour objectif de faire réagir le groupe aux différents enjeux présents sur les territoires de l'interface terre-mer et de susciter l'écoute entre les participants. Il a apporté une vue d'ensemble importante pour la compréhension du mandat du groupe. Ce tableau a permis à chaque membre du groupe de se familiariser avec le vaste mandat qui lui était conféré. Dès le départ, il a ainsi permis une franche et réelle écoute d'autrui.

En établissant des moyennes à chaque croisement, plusieurs territoires particulièrement forts à enjeux se sont révélés.

Il s'agit des croisements suivants :

- la maîtrise de l'urbanisation dans les espaces urbains et ruraux à forte attractivité touristique (moyenne : 4,7 / 5)
- la protection des ressources naturelles dans les espaces naturels (moyenne : 4,8 / 5) et dans les estuaires, deltas et zones humides (moyenne : 4,7 / 5)
- la politique agricole sur le littoral et l'aquaculture dans les zones de production agricoles et aquacoles (moyenne : 4,8 / 5)
- les activités de pêche dans la zone côtière (moyenne : 4,6 / 5)
- la prévention des risques dans les îles et archipels (moyenne : 4,6 / 5)
- la lutte contre les pollutions dans les espaces naturels (moyenne : 4,5 / 5)
- l'anticipation des changements climatiques sur le trait de côte (moyenne : 4,5 / 5).

La partie Diagnostic illustre ces différents points.

3 Le diagnostic

Dans un second temps, afin de construire les débats sur un matériau solide, le groupe a décidé de procéder à l'élaboration d'un diagnostic partagé des outils et dispositifs existants. Ce diagnostic prend la forme d'un état des lieux des faiblesses, manques mais aussi forces et opportunités de l'existant. Il a été convenu par le groupe que ce diagnostic partagé était un préalable nécessaire à l'élaboration de propositions fortes.

Ce diagnostic s'est construit autour de huit grands thèmes identifiés lors de la première réunion de travail :

1. connaissance / diagnostic des écosystèmes marins ;
2. la dimension marine : lagune / estuaire / laisse de mer / récifs ;
3. Intégration à l'échelle des bassins versant/gestion durable des ressources naturelles
4. rejets / pollutions / risques (sismiques climatiques érosion submersion) ;
5. transversalité, gestion intégrée, croisement des regards, concertation et démarche participative, gouvernance ;
6. identité, paysage, culture ;
7. ressources comme contribution au développement économique / services écologiques et leur valorisation ;
8. résilience, optimisme, innovation, prospective.

et intimement liés aux termes du mandat donné au groupe :

1. renforcer la connaissance et la surveillance des écosystèmes du littoral et de la mer
2. identifier des pistes pour préserver la qualité des milieux marins et littoraux (restauration/protection de la biodiversité ; réduction des pollutions de diverses origines, de gestion des déchets liés aux activités terrestres et maritimes),
3. assurer une meilleure intégration de la dimension marine dans les politiques territoriales du littoral ;
4. *pour mémoire* : définir les orientations stratégiques de développement des activités maritimes soutenables dans les espaces côtiers : ne fait pas l'objet d'un diagnostic
5. imaginer un aménagement durable du littoral prenant en compte ses différentes fonctions (logement, activités économiques traditionnelles et nouvelles, espaces naturels, maîtrise du foncier, transports, conditions d'une plus grande accessibilité au littoral et à la mer).
6. appréhender les risques naturels et technologiques en lien avec les conséquences des changements climatiques et veiller à leur prise en compte dans la planification spatiale du littoral.
7. assurer le développement d'une économie durable dans les zones littorales, source d'emplois permanents.

Les échanges ont fait ressortir plusieurs éléments. En premier lieu, l'étendue et la diversité du champ de travail du groupe 1 ; mais aussi ce qui distingue l'angle d'attaque par secteurs d'activités auquel s'attachera le groupe 2 de l'approche à laquelle est invitée le groupe 1, orientée sur la spatialisation des enjeux et des conflits/régulation des usages sur le territoire terre-mer.

Le groupe 1 a également décidé d'aborder le sujet « gouvernance » même s'il est abordé de façon centrale par le groupe 4, car la question ne sera sûrement pas vue aux mêmes échelles. En effet, l'approche de travail du groupe 1 doit être la plus transversale possible et pour cela ne doit exclure aucune question. Enfin il a été souligné l'importance que revêt la valorisation qui sera faite des travaux du Grenelle de la mer, tout particulièrement à l'international.

Une journée et demie sont consacrées à l'établissement du diagnostic partagé. Ce travail est l'occasion de faire état des manques, faiblesses mais aussi forces et opportunités des outils et dispositifs existants. Un consensus émerge ainsi qu'il n'est pas possible de faire de bonnes

propositions sans un bilan préalable de ce qui existe. Au fil de l'élaboration de ce diagnostic, plusieurs propositions se dégagent déjà.

Il est possible de dégager des éléments de synthèse des sept thèmes du mandat abordés dans le diagnostic.

Le premier relevant du bon sens mais méritant d'être rappelé est que de nombreux outils et règles existent déjà et qu'il n'est pas tant besoin d'en créer de nouveau que de faire appliquer l'existant. Néanmoins, un manque évident de coordination entre les outils est souligné.

Un autre constat fort est la nécessité d'un changement de regard: la vision ne doit pas être limitée à la charnière terre-mer de la bande côtière, mais chacun doit avoir une vision large allant beaucoup plus loin en mer et vers l'intérieur des terres. Il est également indispensable d'apprendre à regarder la terre depuis la mer.

Les politiques territoriales du littoral, qui manquent aujourd'hui de dimension marine devront développer sur la façade, à la fois une logique de bassin versant et des logiques de gestion de divers secteurs d'activités.

Comme le dit le proverbe populaire « tout coule de source », il est ainsi déploré une absence de solidarité amont-aval. **Le manque de solidarité écologique et de solidarité financière au niveau des bassins versants est regretté.** Même si la première est affirmée dans certaines situations, il manque généralement une concrétisation financière. La demande de solidarité écologique amont aval se confronte dans certains cas à une demande de solidarité financière aval amont.

Il apparaît également nécessaire de créer **à l'échelle des périmètres pertinents les lieux de partage de l'analyse technique et scientifique et de débat entre acteurs, professionnels et citoyens.** Le besoin de réflexions sur les nouvelles formes de gouvernance de l'opérationnel en matière de développement durable et d'interface terre-mer est considéré par le groupe comme essentiel. En effet il doit être tenu compte de la nécessaire imbrication d'échelles depuis celle du projet local à la dimension internationale, en passant par les échelles des communes, des intercommunalités, des départements, des régions et du national. Il est souligné un besoin de bonne gouvernance de la mer et du littoral, c'est-à-dire une gestion de cet espace qui trouve son fondement dans la connaissance et la concertation.

A chaque étape du diagnostic, les spécificités ultra-marines ont été soulignées par l'ensemble du groupe.

Le diagnostic par thème du mandat est retranscrit ci-dessous.

Thème 1 Renforcer la connaissance et la surveillance des écosystèmes du littoral et de la mer
1. connaissance / diagnostic des écosystèmes marins :

Cet objectif de renforcement de la connaissance et de la surveillance est partagé au sein du groupe, car il est considéré comme une des conditions du développement économique durable.

Une force est mise en avant : la connaissance existe. Des organismes français sont reconnus au niveau international. Il convient de les consolider et de ne pas recréer de nouvelles structures. Les connaissances sont morcelées entre plusieurs structures de recherche ; **un manque de coordination** est observé. Les outils de la connaissance sont souvent juxtaposés.

Ce manque de coordination est également constaté au niveau institutionnel : certains relèvent la nécessité de créer un Ministère de la Mer, d'autres soulignent que le rattachement de la pêche et de l'aquaculture au Ministère de l'agriculture et de la pêche a permis un meilleur dialogue terre-mer.

Les moyens des organismes de recherche apparaissent insuffisants pour certains participants.

Sur l'objet de la connaissance, la qualité des organismes de recherche est soulignée mais des faiblesses apparaissent : des thèmes de recherche ne sont pas traités soit parce qu'il s'agit d'un champ que peu de personnes s'approprient (recherche fondamentale sur les premiers stades de la vie par exemple) soit parce que les spécialistes disparaissent et leur recherches ne sont pas reprises (taxonomie par exemple).

Des besoins de travail interdisciplinaire au sein des organismes de recherche apparaissent.

Des manques en formation et en diffusion de connaissances concernant le littoral et la mer (au niveau de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur) sont soulignés par certains participants.

Il est constaté un manque dans le partage de la connaissance à la fois dans sa création, sa diffusion et son utilisation. Il est mentionné par les membres du groupe que la création de connaissance relève de méthodes scientifiques mais peut aussi être issue d'une **accumulation de données empiriques**. Il convient que plus d'acteurs contribuent à la création de la connaissance. Des exemples de coopération existent entre scientifiques et pêcheurs ou plongeurs qui peuvent contribuer par leurs observations ou leur collecte de données à compléter la vision qu'ont les scientifiques. Les navires de commerce ou les entreprises ayant des prises d'eau en mer pourraient être également associés. Les « peuples de la Mer » (dénomination employée par un participant) doivent contribuer à l'acquisition, la création, la valorisation et l'utilisation des connaissances, chacun en fonction de ses compétences. Une meilleure intégration de la dimension sociale, de nature à nourrir le lien entre le social et l'écologique, est souhaitée.

Il est également constaté que **la diffusion de l'information vers les utilisateurs potentiels**, notamment avec les différents professionnels de la mer et du littoral ou les instances de décision n'est pas toujours suffisamment réalisée.

Par conséquent, les connaissances ne sont pas utilisées en vue d'une gestion durable. Différentes raisons sont évoquées : soit les données de la connaissance ne sont pas mises à disposition des acteurs, soit les données ne sont pas suffisamment vulgarisées et ne peuvent être compréhensibles par les acteurs, soit les données existent, sont mises à disposition mais la manière dont elles sont utilisées ne contribue pas à une gestion durable. Deux situations qui peuvent se présenter sont exposées par des membres du groupe : les données sont utilisées dans des études d'impact de manière inadaptée ; les connaissances scientifiques en matière de pêche ne sont pas utilisées par les instances politiques.

Il est regretté, **l'absence, en termes de connaissance, d'un état de référence (état zéro) de la qualité** des écosystèmes littoral et marin qui permettrait, notamment dans le cas de pollutions marines, de déterminer la dégradation du milieu et les mesures compensatoires. Il est rappelé sur ce point que la réglementation existante oblige à la réalisation d'état zéro pour la qualité des eaux douces et côtières et d'ici peu sur l'ensemble des écosystèmes et milieux marins. Ces obligations doivent être vues comme des opportunités.

Les outils de la connaissance existent mais doivent évoluer face aux problématiques qui se sont complexifiées. Il convient de veiller dans ces évolutions à maintenir la continuité des systèmes pour pouvoir bénéficier à tout moment des travaux passés.

Pour alimenter les outils de la connaissance, il convient de disposer des données qui sont souvent acquises par les services en charge de la surveillance dont les moyens se réduisent. Une opportunité pour pallier à ce manque est l'acquisition de données par des moyens satellitaires.

Une des forces identifiées est l'existence d'initiatives et de démarches nationales, qui permettent de récolter et déployer les outils de la connaissance sur l'ensemble des territoires. Des progrès substantiels restent à faire pour améliorer l'articulation entre les démarches locales et les

démarches nationales, notamment en matière d'interopérabilité des données (collectivités territoriales, services de l'Etat, organismes de recherches, organismes professionnels, acteurs privés,...).

Les spécificités de l'Outre Mer sont soulignées :

- le besoin d'extension d'outils existants et de création d'outils spécifiques ;
- compte tenu de l'importance de l'enjeu de préservation de la biodiversité en Outremer, les moyens (effectifs en chercheurs) sont dans certains organismes plus contraints encore en Outre Mer ;
- les manques en termes d'acquisition et de vulgarisation des connaissances sont accrus, compte tenu des questions identitaires fortes : les « sachants » parlent, par exemple, créole et les difficultés de communication avec les scientifiques sont exacerbées : la prise en compte du créole est alors importante pour la diffusion du savoir à tous ;
- tous les territoires d'Outre Mer ne sont pas égaux en termes d'accès au financement notamment aux financements européens pour la recherche, qui ne peuvent bénéficier qu'aux DROM ;
 - la présentation de l'exemple du lagon de Mayotte, comme illustration de l'état des lieux est flagrante sur certains points : pression démographique considérable, non respect significatif des obligations en matière de traitement des eaux usées et des déchets, situation fragile d'espèces menacées, phénomène de blanchissement des coraux, connaissance incomplète sur la biodiversité.

Thème 2 Identifier des pistes pour préserver la qualité des milieux marins et littoraux (restauration/protection de la biodiversité ; réduction des pollutions de diverses origines, de gestion des déchets liés aux activités terrestres et maritimes).

3. Intégration à l'échelle des bassins versant/gestion durable des ressources naturelles

4. rejets / pollutions / risques (sismiques climatiques érosion submersion)

Il est rappelé en ouvrant le débat sur ce point que la vision ne doit pas être limitée à la charnière terre-mer de la bande côtière, mais que chacun doit avoir une vision large allant beaucoup plus loin en mer et vers l'intérieur des terres.

L'existence d'espaces protégés (et des outils associés) qui contribuent à la préservation de la qualité de certains milieux et peuvent également concourir à renforcer la compétitivité économique des acteurs (exemple des cantonnements de pêche) est, selon certains membres du groupe à considérer comme un atout.

Les contrats de baie et de rivière sont également évoqués comme outil pertinent permettant d'associer les acteurs et de mutualiser les moyens pour aboutir à des résultats tangibles.

Le volet littoral des SCOT est un outil intéressant si son élaboration est concomitante de l'élaboration du SCOT dans sa partie terrestre. Si celles-ci sont effectuées en deux temps des incohérences peuvent apparaître. Les différents SCOT sur un même littoral ne sont pas forcément compatibles entre eux.

Les schémas de mise en valeur de la mer sont également évoqués notamment Outre Mer car ils constituent un volet des Schémas d'Aménagement Régionaux. Plusieurs points de faiblesse sont soulignés, tant du point de vue de l'articulation de **ces divers outils de planification que de leur application.**

Le manque de solidarité écologique et de solidarité financière au niveau des bassins versants est regretté. Même si la première est affirmée dans certaines situations, il manque généralement une concrétisation financière. La demande de solidarité écologique amont aval se confronte dans certains cas à une demande de solidarité financière aval amont. Le manque de connaissance de l'importance et de l'influence des produits dissous venant de l'amont est souligné (oestrogène et médicaments divers, tensioactifs...), ainsi que les possibilités et mécanismes de restauration des écosystèmes. L'engagement n°86 du COMOP 12 du Grenelle de l'environnement est rappelé « réduction et

prévention des polluants venant du continent ». Les suites proposées alors étaient la généralisation de l'évaluation environnementale et la mise en place d'une fiscalité environnementale (qui doit être déclinée dans des mesures opérationnelles).

Il est constaté que les agences de l'eau interviennent de plus en plus vers l'aval, la mer, mais que ces interventions ne sont pas suffisantes.

Le besoin de la mise en place d'une redevance ad hoc a été énoncé. Il est souligné la nécessité de mettre en place un système plus adapté sur le sujet, notamment en matière de gouvernance des agences de l'eau.

Des opportunités ou des propositions sont évoquées au regard des faiblesses énumérées :

- raisonner en terme d'opportunités vis à vis du service écologique que représentent les espaces protégés ;

- viser les « rejets zéro » même si certains participants soulignent l'impossibilité économique de cet objectif et évoquent la possibilité de mettre en oeuvre des mesures compensatoires.

La difficulté de mobilisation financière à hauteur des objectifs fixés dans ces outils est soulignée (niveau de taxation des citoyens qui deviendraient trop élevés).

La réflexion sur la contractualisation des moyens entre collectivités pour viser une meilleure solidarité bassin versant/mer, permettrait de rationaliser les dépenses et d'optimiser les résultats attendus.

Le manque de solidarité se traduit aussi par **un manque d'association de la population aux problématiques de gestion et de planification.** Une amélioration sur ce point permettrait d'aboutir à des comportements individuels plus citoyens qui concourraient aux objectifs affichés.

La pertinence des périmètres d'intervention des divers outils de planification reste une faiblesse et une préoccupation fortement évoquée.

Un manque de cohérence entre les différentes échelles apparaît. Les outils de planification existants devraient être mieux articulés. En partant d'une stratégie élaborée au niveau d'une façade, des déclinaisons au niveau des différents bassins-versants, ainsi que des bassins de vie, pourraient être réalisées. Pour assurer un continuum, des objectifs de développement durable et des indicateurs de suivi doivent être fixés de façon cohérente entre les différents outils, et donc portés par les différentes collectivités territoriales en charge de leur établissement.

Ces propositions devraient conduire à une meilleure coordination et efficacité de l'action. Il est suggéré d'intégrer cette notion dans les Contrats de Projet Etat Région pour lui donner un cadre financier adapté à la recherche de cohérence.

La réglementation actuelle prévoit des dispositifs qui, s'ils étaient appliqués par tous les acteurs quelle que soit leur importance économique, permettraient de résoudre beaucoup de situations. De ce point de vue le renforcement de la capacité d'intervention des différents décideurs, notamment des services de l'Etat apparaît nécessaire aux yeux de certains.

Les spécificités de l'Outre Mer par rapport à ce constat sont :

- la notion de bassin versant n'est pas totalement adaptée, compte tenu de la petite taille des îles au regard de la mer environnante, de la forte pluviométrie en zone tropicale ;

- les possibilités de financement des équipements permettant de lutter contre le ravinement n'existent plus dans le FEDER ;

- un manque de réflexion est constaté sur les possibilités de retenue d'eau à la parcelle pour lutter contre le ravinement et l'érosion des sols au niveau des particuliers ;

- les collectivités Outre-Mer sont parties prenantes de conventions, de protocoles régionaux internationaux qui donnent une dimension internationale aux problématiques évoquées précédemment.

- les difficultés particulières à mettre en oeuvre une concertation au niveau du bassin versant en Guyane sont soulignées.

Thème 3. Assurer une meilleure intégration de la dimension marine dans les politiques territoriales du littoral :

2. la dimension marine : lagune / estuaire / laisse de mer / récifs :

3. Intégration à l'échelle des bassins versant/gestion durable des ressources naturelles
+ intégrer dimension spatiale : périmètres pertinents

L'enjeu principal pour répondre à cet objectif est de déterminer le périmètre pertinent des structures de gouvernance et d'action permettant de développer une logique de façade et de prendre également **en compte les différentes réalités géographiques.**

Les politiques territoriales du littoral, qui manquent aujourd'hui de dimension marine devront développer sur la façade, à la fois une logique de bassin versant et des logiques de gestion de divers secteurs d'activités.

Il apparaît ainsi nécessaire aux membres du groupe **d'avoir une vision du périmètre pertinent**, qui doit permettre de prendre en compte le bassin de navigation attenant au bassin versant.

Il apparaît également nécessaire de créer **à l'échelle des périmètres pertinents les lieux de partage de l'analyse technique et scientifique et de débat entre acteurs, professionnels et citoyens.** Le besoin de réflexions sur les nouvelles formes de gouvernance de l'opérationnel en matière de développement durable et d'interface terre-mer est considéré par le groupe comme essentiel. En effet il doit être tenu compte de la nécessaire imbrication d'échelles depuis celle du projet local à la dimension internationale, en passant par les échelles des communes, des intercommunalités, des départements, des régions et du national.

La dimension internationale est parfois nécessaire : la coopération internationale dans le bassin méditerranéen, les grands fleuves et bien entendu en Outre mer – avec les accords de partenariat économique compte tenu de la présence des Etats ACP.

Le groupe exprime globalement son souhait de voir **conforter les outils existants**, qui apparaissent sur un grand nombre de points potentiellement satisfaisants, tout en soulignant **des manques importants eu égard aux enjeux de développement durable et de l'interface terre-mer :**

- pour la prise en compte de configurations géographiques particulières, qui ne sont pas traitées de manière satisfaisante : les estuaires, les calanques, les mangroves et l'estran ;
- pour l'association de différents acteurs (l'exemple de GEODE pour les estuaires est cité : cette initiative de réflexion ne semble pas assez ouverte) ;
- pas de financement dédié ;
- pas de prise en compte suffisante de l'articulation entre les enjeux de développement des activités économiques et de préservation de la biodiversité et du bon fonctionnement des écosystèmes environnementaux.

Le manque d'outils opérationnels ou le manque de coordination entre ces outils sont également signalés comme un frein important à l'efficacité de la mise en œuvre des orientations établies dans les documents planification.

A titre d'exemple les Régions ont une compétence obligatoire d'aménagement du territoire, sans avoir la compétence réglementaire, alors que plusieurs DTA, de nombreux SCOT, des PNR, une multitude de PLU, des SDAGE...y régulent l'aménagement des territoires sans qu'une politique suffisamment cohérente de la mer et du littoral soit élaborée. Néanmoins il est signalé qu' « il ne faut pas tout attendre de l'Etat et de l'instauration de nouveaux cadres réglementaires » et qu'à contrario des initiatives peuvent être prises au niveau des collectivités à partir du cadre réglementaire existant.

En écho à cette remarque, certains membres indiquent que **la démarche de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière permet bien d'intégrer tous les usages** en prenant en compte l'aspect social et économique. Toutefois, son caractère non contraignant est souligné. Certains soulèvent la question de l'opportunité de la rendre obligatoire.

Certains membres du groupe **suggèrent un toilettage des textes existants pour donner, dans la suite du Grenelle de la mer, un nouvel élan à l'insertion d'une dimension maritime dans les politiques territoriales du littoral** (par exemple : permettre à des espaces naturels remarquables définis au titre de la loi littoral d'inclure des éléments marins.).

Plus ponctuellement, il est regretté par certains que des initiatives, telles les dépoldérisations heurtent encore les esprits, qu'une véritable politique des estuaires, grands et petits, dotée de moyens ne soit pas déployée ou que la capacité à gérer des espaces marins de parcs naturels ne soit encore que peu développée.

Enfin il est signalé à nouveau comme une **faiblesse, la mauvaise application du droit existant**, tout particulièrement en Outre Mer (le non respect de la réglementation à terre, comme en matière d'assainissement a un effet encore plus immédiat sur le milieu marin, les mangroves).

Pour illustrer cette problématique, est citée la gravité de la situation sur certains sites d'interface terre-mer de Martinique, où est construit un nouveau centre commercial à proximité d'une mangrove, « berceau de la vie marine », où une centrale thermique rejette l'eau bouillante dans la rivière à 100 m de la mer, où les espèces invasives végétales viennent étouffer la biodiversité,...

Thème 5 Imaginer un aménagement durable du littoral prenant en compte ses différentes fonctions (logement, activités économiques traditionnelles et nouvelles, espaces naturels, maîtrise du foncier, transports, conditions d'une plus grande accessibilité au littoral et à la mer).

5. transversalité, gestion intégrée, croisement des regards, concertation et démarche participative, gouvernance :

3. Intégration à l'échelle des bassins versant/gestion durable des ressources naturelles

6. identité, paysage, culture :

Il ressort des échanges le constat partagé suivant : **sur le littoral, l'économie s'est transformée d'activités primaires** (pêche, aquaculture, conchyliculture et agriculture) **et secondaires vers des activités majoritairement tertiaires liées à la villégiature et au tourisme.**

Il s'agit désormais de faire face à divers enjeux :

- défendre les activités primaires qui peuvent constituer une limite à l'extension de l'urbanisme,
- tout en trouvant un équilibre entre les trois types d'activités (primaire, secondaire et tertiaire) – relativiser la place de l'économie touristique, en étant conscient que le tourisme représente une activité importante dans l'économie nationale (autant pour les Français que pour les étrangers) ;
- rétablir une population permanente pour faire face au vieillissement de la population caractéristique du littoral, pour assurer une présence d'actifs et rétablir les équilibres économiques et sociétaux ;
- diminuer le taux d'emploi saisonnier signe actuel d'une trop grande précarité, en adaptant les conditions de travail (exemple : période de formation et de sensibilisation au littoral et à la mer pour tous les emplois saisonniers).
- permettre l'accès au travail permanent et au logement pour accueillir les populations jeunes sur le littoral ;
- réfléchir à un développement touristique moins consommateur d'espace et avec un bilan carbone plus favorable
- répondre au besoin de déplacement et d'accessibilité par des réflexions sur les systèmes de déplacement durable aux différentes échelles (à ce titre le bateau-bus est cité, même s'il n'est malheureusement jamais évoqué comme transport en commun en site propre (TCSP), les autoroutes de la mer...) ;
- taux d'artificialisation des terres supérieur à beaucoup de pays européens et coupures d'urbanisation définies au titre de la loi littoral sans cesse « rognées » par des activités en développement, tentation croissante de privatisation du domaine public maritime.

La question de la limite au développement sur un territoire est posée, faisant écho à la notion de « capacité d'accueil » inscrite dans la loi littoral. Le littoral français est-il notre « Far West » ?

Est-il imaginable de faire cohabiter tout sur le même territoire ? Imaginer un avenir, n'est-ce pas imaginer la limite ? s'interrogent certains.

En matière d'aménagement durable, **un manque d'audace dans les décisions prises est signalé**, certains pays européens mettant en œuvre des décisions plus « drastiques », notamment pour que l'augmentation de l'offre de logement (résidences secondaires notamment) soit moins consommateur d'espace.

La loi littoral est considérée comme un atout majeur ; elle doit être conservée mais des manques apparaissent dans sa déclinaison réglementaire, qui laissent parfois les élus dans une incertitude juridique face à la légalité de la délivrance de certains permis de construire (notamment sur l'appréciation de la notion de hameau et de continuité d'urbanisation). Certains proposent que des critères d'application réglementaire objectifs soient définis.

Une des faiblesses soulignée vis à vis du corpus législatif et réglementaire est sa profusion insuffisamment coordonnée, ce qui a pour conséquence lors de sa mise en œuvre qu'une même entité géographique soit l'objet d'une superposition d'outils réglementaires pris à des titres de politiques sectorielles différentes, parfois non convergentes et relevant de niveaux de collectivités différents. Cette situation ne concourt pas à l'efficacité des politiques conduites et freine la vision d'aménagement globale et équilibrée que tous appellent de leurs vœux.

Il s'agira de trouver des pistes pour **jouer sur l'articulation, la complémentarité, l'emboîtement** et pour renforcer l'interface terre-mer, le besoin d'une vision qui intègre loin les terres et prenne en compte à la fois les dimensions de projet de territoire et de représentation des espaces.

La pertinence du recours au **partenariat public-privé** est soulignée par certains, pour rétablir l'équilibre du développement durable. Il peut également permettre de traduire la solidarité terre-mer (exemple des projets ODYSSEA).

L'exacerbation de ces enjeux en Outre Mer est à considérer :

- une proportion de la population localisée sur le littoral encore plus importante ;
- en zone tropicale, un accès à la mer facilité par les conditions climatiques favorables tout au long de l'année (pressions touristiques maintenues tout au long de l'année)

Thème 6. appréhender les risques naturels et technologiques en lien avec les conséquences des changements climatiques et veiller à leur prise en compte dans la planification spatiale du littoral.
4. rejets / pollutions / risques (sismiques climatiques érosion submersion) :

Lors des échanges, il est remarqué que dans la mise en œuvre des politiques publiques, les risques ne sont pas assez solidement pris en compte « on en parle comme si cela n'arrivait pas » affirment certains.

Concernant **l'érosion des côtes**, phénomène qui touche 25% de celles-ci, le constat est partagé par les membres du groupe d'un manque de coordination entre les communes d'une même partie du littoral concernée par ledit processus physique: la création d'épis ou d'autres ouvrages de défense contre la mer sur une commune ayant des conséquences sur les communes voisines devrait pour être efficace s'inscrire dans une démarche globale et cohérente. Les risques littoraux (érosion, submersion,...) ne sont pas pris en compte dans les SCOT.

Le risque corrélatif **d'ensablement ou d'envasement** de certaines zones est également décrit et invite à cette vision globale et de réseaux de suivi pour évaluer ces risques.

Dans le même esprit est soulignée l'importance d'apprécier l'impact de l'extraction des granulats sur l'évolution du trait de côte et sur les écosystèmes. Compte tenu de la raréfaction des ressources terrestres, cette activité est amenée à se développer (actuellement : 1% de granulats marins au regard

de la production totale de granulats en France, à comparer avec les 20% en GB et les 40% aux Pays-Bas).

Les conditions de l'exploitation doivent être très strictes au regard de l'impact sur les milieux marin et littoral et autorisée sur des zones restreintes afin que son développement économique et durable puisse faire l'objet d'une programmation

La connaissance des conséquences de **l'élévation du niveau de la mer** sont à développer ainsi que les stratégies d'anticipation et de prise en compte de celles ci au niveau national d'une part et aux niveau local d'autres part, notamment :

- le phénomène du biseau salé qui vient perturber les aquifères côtiers, les rendant alors dans certains cas impropres à la consommation et/ou à l'irrigation ;
- le changement d'écosystèmes : des espèces invasives colonisent des anciennes zones de nurseries ;
- les risques d'inondation des zones urbanisées dans les bas estuaires ;
- le risque de modification de la température et des courants, dus au changement climatique est encore peu connu à ce jour ;
- les risques de destruction, du fait de la montée des eaux, de milieux naturels protégés, si des possibilités de reculs vers l'intérieur ne leur sont pas offerts.
- l'efficacité des ouvrages de défense côtières et des cordons dunaires face à la montée du niveau de la mer
- en Outre-Mer, le rôle de barrière contre la houle et les tsunamis de certains éléments naturels est souligné (coraux, mangroves,...) et face au risque d'élévation du niveau de la mer lié au changement climatique.

Le développement de sites d'industrialisation sur le littoral est évoqué également comme un facteur d'augmentation des risques, notamment au regard du niveau de la mer ou plus simplement face aux tempêtes.

La présence et l'impact des centrales nucléaires sur le littoral sont soulignés.

Il est souligné également par certains membres du groupe que les industries du littoral existent du fait notamment de la présence des industries lourdes qui bénéficient ainsi de l'accès aux matières premières et du potentiel de développement lié aux systèmes de transports multimodaux .

Il est mis en avant, à partir de cet exemple, la nécessité d'investir dans la préservation des écosystèmes. La notion de **services écologiques** apparait plusieurs fois dans la discussion (en se référant également à l'audition de M Chevassus-Au-Louis du 6 mai). Certains membres du groupe font état du fait que le coût de la préservation d'écosystèmes existants est inférieur (bouturer des coraux) au coût de la restauration de ces écosystèmes ou de réparation des dégâts.

Il est constaté tant **le manque de Plans de Prévention des Risques sur l'ensemble du territoire national que le besoin d'adaptation d'un grand nombre de SCOT à la prévention des risques, et notamment aux risques d'inondation** (possible depuis la loi de développement des territoires de 2005). Il est cependant rappelé que le risque d'inondation a été revu sur tous les sites SEVESO, le dispositif de lutte contre les tsunamis a été mis en place à la Réunion et que les moyens sont en cours de déploiement pour la mise en place du dispositif d'observation météorologique adapté.

Il est suggéré que l'Etat intervienne plus largement pour veiller à la cohérence des actions des différentes collectivités. En toute hypothèse il apparaît de première importance d'aborder en les dédramatisant l'établissement de PPRNP, et de développer par exemple sur les dépoldérisations ou sur les questions d'urbanisation, dans un esprit de meilleur dialogue entre tous les acteurs.

Il est enfin globalement regretté **le manque de stabilisation des connaissances sur le milieu** et de l'impact de certaines activités, ce qui peut avoir pour conséquence, soulignent certains, le besoin de recourir à des expertises puis contre expertises... voire dans certains cas à revoir plusieurs fois des aménagements (érosion des côtes, impact du biseau salé, extraction de granulats...). Il est mentionné

que certaines régions investissent dans la mise en place d'outils d'information géographiques de récolement et de diffusion des données.

Les méthodes appliquées pour les études d'impacts spécifiques aux milieux terriens, semblent, aux yeux de certains membres du groupe comme globalement inappropriées aux milieux marin et littoral .

Selon une grande partie du groupe, la mise en place généralisée d'une gestion intégrée des activités humaines sur la mer et sur le littoral apparaît comme nécessaire pour apprécier et évaluer l'impact cumulé desdites activités. Cette mise en place, dans une première période nécessairement imparfaite, demandera à être ajustée...

Thème 7. assurer le développement d'une économie durable dans les zones littorales, source d'emplois permanents.

7. ressources comme contribution au développement économique / services écologiques et leur valorisation ;

Il est réaffirmé par certains que **les termes du mandat sont restrictifs par rapport au véritable enjeu du Grenelle de la mer : remettre l'homme, qui voit son milieu de vie se détériorer, au centre des préoccupations.** La mer, c'est l'avenir de l'homme pour demain ! déclarent certains.

Il apparaît à tous qu'utiliser la mer comme moteur de développement économique doit permettre de desserrer l'étau sur le littoral. Certains invitent à ne pas reporter sur l'espace marin, les conflits de concurrence d'espaces déjà à l'œuvre sur le littoral.

La mise en place de contraintes supplémentaires sur les filières économiques doit être pesé au regard de l'imposition supplémentaire que cela peut entraîner et au regard du risque de renforcer le déséquilibre sociologique existant.

L'opportunité de la mise en place dans des conditions sociales et environnementales respectables **d'une filière de déconstruction des navires** (de tous types : militaires, commerce, plaisance, pêche) en France est soutenue par plusieurs membres. Le Grenelle de la mer est l'occasion d'anticiper le besoin, et d'encourager sa mise en place.

Une nouvelle association concernant cette filière existera à compter du 10 juin prochain ; elle mettra à disposition de tous des points relais d'information sur la déconstruction des navires de plaisance « en fin de vie » est mis et proposera des solutions techniques de déconstruction.

Cette filière sera amenée à se développer si l'activité du transport maritime progresse .

Un membre du groupe souligne que cette proposition peut être soutenue uniquement si la filière proposée est complète et accessible au plus grand nombre à un coup supportable pour chaque usager. D'autres soulignent le besoin de renforcer la recherche et développement en matière de matériaux biodégradables pour la construction des navires de plaisance, comme par exemple la fibre de lin.

La **valorisation des déchets des industries** tant d'une manière générale, que dans le cas particulier de la déconstruction de navires, mériterait d'être renforcée..

Le **développement économique de ports « nouvelle génération » nous invite à nous projeter et à véritablement repenser les modalités du développement durable** notamment sur les points suivants :

- les entrepôts doivent devenir des « entrepôts verts », qui respectent des contraintes en terme d'insertion architecturale et paysagère, de récupération des eaux pluviales et de ruissellement, d'autosuffisance énergétique et de recyclage de ses propres déchets ;
- les industries doivent respecter des contraintes en terme d'enjeux carbone et écologiques ;

- développer la recherche et développement pour que les déchets des uns soient la matière première des autres.

Des emplois supplémentaires pourraient être créés et des mutualisations opérées pour **la mise en place d'emplois de gardes de la mer et du littoral, pour assurer les fonctions de prévention, de préservation, de gestion, de sécurité et de police liés à la qualité de l'environnement marin, à la prévention des risques et à d'autres politiques publiques prioritaires**. Cette proposition est particulièrement opportune Outre Mer dans le cadre de la surveillance de la zone économique exclusive (ZEE) dans le cadre notamment de la lutte contre la piraterie.

Concernant le développement du tourisme il apparaît nécessaire de **définir, dans le cadre d'un projet de territoire, les densités maximales** en fonction des situations spécifiques et mettre en valeur « l'arrière pays », ou plutôt le rétro-littoral pour diminuer la pression le long de la côte.

En Outre-Mer, ces questions sont prégnantes, notamment celle du calibrage des moyens qui seront attribués pour accomplir les ambitions affichées. Il est de ce point de vue préférable de limiter les annonces et de s'y tenir réellement et concrètement, plutôt que d'attiser les envies et de décevoir par le faible niveau de concrétisation des annonces...

A la Réunion est mentionné le projet « GERI » qui prévoit à terme l'autonomie énergétique de l'île. Ce projet pourra être présenté par le SGAR, lors de la séance de travail qui se tiendra en Outre-mer fin mai dans le cadre du Grenelle de la mer.

En métropole, comme en Outre-mer, devra être recherché **le maintien des productions primaires**, qui permettent une occupation du territoire marin et littoral de manière temporaire et fonctionnelle.

A noter, le **développement de l'aquaculture (conchyliculture et pisciculture)** n'est possible qu'à la condition de bonne qualité des milieux. La fonction d'alerte, de sentinelle pour la qualité des eaux marines est rappelée comme un potentiel fort de cette activité. La reconnaissance de ce rôle doit être confortée et renforcée, l'utilisation des espèces aquacoles dans les réseaux de suivi de la qualité des milieux en étant un des vecteurs.

Le développement de l'activité est freiné notamment par la difficulté d'accès à l'espace, celui-ci étant convoité par d'autres activités, notamment la navigation de plaisance, et le souci de certains de protéger le littoral en limitant les activités économiques.

Des schémas régionaux de développement de l'aquaculture doivent être établis, sur la base d'un inventaire des zones propices à cette activité. Il est indiqué que cette activité est appelée à se développer, si l'on veut répondre au besoin d'alimentation de notre pays, croissant s'agissant des produits aquatiques, tout en limitant le recours à l'importation (coût et impact écologique des importations de pays lointains, conditions de production incertaines sur le plan environnemental, social et sanitaire).

Le problème de l'agriculture qui a régressé sur le littoral est évoqué également. Certains soulignent les difficultés d'extension des installations agricoles, du fait des contraintes de la loi littoral.

Dans le cadre du mandat du groupe, un consensus se dégage sur le besoin de travailler aux modalités du soutien au développement durable de la **pêche** qui s'exerce sur la bande côtière. Le soutien à cette pêche est à envisager dans une optique de respect des milieux marins, tant en terme de préservation de la biodiversité que d'impact des engins et navires de pêche. Elle permet la mise en valeur de produits de la mer par le biais notamment -mais pas exclusivement- de la vente directe. Elle constitue un attrait pour le tourisme car marque l'identité marine des lieux.

Est mentionné **le manque de considération de la valeur patrimoniale des milieux**, qu'il s'agisse des milieux humides, ou des écosystèmes marins et littoraux de façon générale. Cette question reste à traiter. Certains suggèrent la mise en place d' «aires de valorisation marine».

Est regretté un manque de connaissance partagé sur les potentialités économiques actuelles des **énergies marines renouvelables**. Une audition d'un expert européen est recherchée dans cet esprit.

Le constat partagé est le besoin de **trouver un « fonds de soutien », permettant de flécher des moyens financiers vers la gestion intégrée de la mer.**

D'autres membres soulignent l'intérêt de mettre en place des **labels, sur base de cahier des charges**, pourraient être apposés sur les démarches de développement économique durable (en référence à toutes les idées évoquées).

Glossaire

| | |
|----------|--|
| ACP | pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique |
| AMP | Aires Marines Protégées |
| ANR | Agence Nationale de la Recherche |
| BAYLIMER | Bassins hydrographiques, du Littoral et de la Mer (Conférences, Conseil, projets B...) |
| CGPM | Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée |
| COMOP | Comité opérationnel |
| CROUS | Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires |
| DCE | Directive Cadre sur l'Eau |
| DCSMM | Directive Cadre « Stratégie pour le milieu marin » |
| DEDUCE | Développement durable des côtes européennes |
| DPM | Domaine Public Maritime |
| DTA | Directive Territoriale d'Aménagement |
| EPCI | Etablissement Public de Coopération Intercommunale |
| ERU | Directive Eaux Résiduaires Urbaines |
| FEDER | Fonds européen de développement régional |
| FEP | Fonds européen pour la pêche |
| GECT | Groupement Européen de Coopération Territoriale |
| GIZC | Gestion Intégrée des Zones Côtières |
| IFRECOR | Initiative Française pour les Récifs Coralliens |
| Lidar | télé-détection par laser aéroporté |
| Litto-3D | projet de cartographie du littoral |
| MARPOL | Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| N2000 | Natura 2000 |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OMI | Organisation Maritime Internationale |
| PAC | Politique Agricole Commune |
| PCB | PolyChloroBiphényles |
| PLH | Programme Local de l'Habitat |
| PLU | Plan Local d'Urbanisme |
| PNM | Parc Naturel Marin |
| PNR | Parc Naturel Régional |
| PPR | Plan de Prévention des Risques |
| PPRI | Plan de Prévention des Risques Inondation |
| R et D | Recherche et Développement |
| RAMSAR | Convention sur les zones humides |
| SAGE | Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SAR | Schéma d'Aménagement Régionaux |
| SCOT | Schéma de Cohérence Territoriale |
| SDAGE | Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SDP | Schéma Directeur de Plaisance |
| SEVESO | directive en matière de prévention des risques industriels majeurs |
| SGAR | Secrétariat Général pour les Affaires Régionales |
| SINP | Système d'Information sur la Nature et les Paysages |
| SMVM | Schéma de Mise en Valeur de la Mer |
| SNDE | Société Nationale De l'Eau |
| SRADT | Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire |
| TA | Tribunal Administratif |
| TCSP | Transport en Commun en Site Propre |
| TGI | Tribunal de Grande Instance |
| ZEE | Zone Economique Exclusive |
| ZPPAUP | Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain |



Annexes

- I - Liste des membres titulaires suppléants
du groupe de travail p ...2**
- II - Calendrier des réunions plénières p ...4**
- III - Liste des contributions écrites et reçues
dans les travaux du groupe I p ...5**
- IV - Liste des personnes auditionnées p ...18**
- V - Analyse des enjeux par grands espaces
– tableau de synthèse p ...19**

ANNEXE I - Liste des membres titulaires et suppléants du groupe de travail

- Président :** Jérôme BIGNON, député, Président du Conservatoire national du littoral,
Président de l'Agence nationale des aires marines protégées
- Vice-présidents :** Ghislain de BOISSIEU, Président du Conseil d'administration du
Port autonome de Rouen de 1994 à 2008
Isabelle AUTISSIER, Ingénieur agronome (halieute), navigatrice, présidente de
l'Ecole de la Mer
- Rapporteurs :** Agnès VINCE, Sous directrice de la mer et du littoral – Ministère du développement
durable/Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature /Direction
de l'eau et de la biodiversité
Florence CLERMONT-BROUILLET, Conseillère de l'équipe Dynamique des Territoires
à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
(DIACT)

• Collège Etat

- | | |
|--------------------|---|
| Katrin MOOSBRUGGER | MEEDDAT / Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer |
| Laurent MICHEL | MEEDDAT / Direction générale de la prévention des risques |
| <i>Suppléant :</i> | <i>Anne-Marie LEVRAUT</i> |
| Thierry DUCHESNE | Ministère de la défense |
| Guy DUHAMEL | Museum national d'histoire naturelle |
| Cécile BIGOT | Ministère de l'agriculture et de la pêche |
| <i>Suppléant :</i> | <i>Edith MERILLON</i> |
| Sophie GUIROY | MIOMCT / Direction Générale des Collectivités Locales |
| <i>Suppléant :</i> | <i>Lionel BEAUGAD</i> |
| Jean-Yves PERROT | Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer |
| <i>Suppléant</i> | <i>Jacques SERRIS</i> |
| Michel CAZAUBON | Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi / DGCIS |
| <i>Suppléant</i> | <i>Jean-Claude JACOB</i> |
| | <i>Jean BEMOL</i> |

• Collège Elus

- | | |
|---------------------------|---------------------------------------|
| Roland BRUNO | Assemblée des maires de France |
| Yannick CHENEVARD | Association des communautés de France |
| Patrice GÉLARD | Sénat |
| <i>Suppléant :</i> | <i>Michel GRALL</i> |
| Louis GUEDON | Assemblée des maires de France |
| Loïc LE MEUR | Assemblée des maires de France |
| Joseph-François KERGUERIS | Assemblée des Départements de France |
| René LEROUX | Assemblée des Départements de France |
| Christine SANDEL | Association des Régions de France |
| René-Paul VICTORIA | Assemblée Nationale |
| <i>Suppléant :</i> | <i>Michel GRALL</i> |

• Collège ONG

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| Jean-Jacques BLANCHON | Fondation Nicolas Hulot |
| <i>Suppléant :</i> | <i>Amandine LEBRETON</i> |
| Emmanuel BUOVOLO | Greenpeace |
| Michel CHARPENTIER | France Nature Environnement |
| <i>Suppléant :</i> | <i>Benoît HARTMANN</i> |
| <i>Suppléant :</i> | <i>Christian GARNIER</i> |
| <i>Suppléant :</i> | <i>Abel DUMONT</i> |
| Hervé LE STRAT | France Nature Environnement |

Charlotte NITHART
Denis ODY
Suppléant :
Suppléant :
Cendrine TEMPLIER
Suppléant

Robin des Bois
WWF
Bernard CRESSENS
Mohend MAHOUCHE
France Nature Environnement
Nathalie VANDEN BROECK

• **Collège Employeurs**

Jean-Marie PAEPEGAEY
Suppléant
Suppléant
Suppléant
Joël SECHE
Suppléant
Patrick KERVERDO
Suppléant
Hervé MOULINIER
Suppléant
Pierre ALFONSI
Sébastien CHANTEREAU
Thierry MERRET
Suppléant
Jacqueline RABIC

Fédération des industries nautiques
Pierre BARBLEU
Colette CERTOUX
Philippe FOURRIER
MEDEF / Fédération française des entreprises de l'eau
Bruno TISSERAND
MEDEF / Armateurs de France
Guy SULPICE MEDEF
Groupement industriel des constructions et armements navals
Patrick POUPON
CGPME - Union des métiers de l'hôtellerie et de la restauration
Comité national de la conchyliculture
FNSEA / Commission environnement
Sabine AGOFROY
Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

• **Collège Salariés**

Eric BELLEMARE
Patrick BEYRONNEAU
Nicolas MAYER
Suppléant
Gérard MONTASSINE
Jean-Louis NAUDET
Damien
PORCHER-LABREUILLE
Serge ROBERT

FO
CFDT
CGT
Bastien SIMONNET
CFTC
CGT
CFE-CGC
CFDT

• **Personnalités qualifiées & personnes morales associées**

Bruno VERGOBBI
Serge PALLARES
Antoine PICHON
Tarik CHEKCHAK
Suppléant
Nicole LENOTRE
Suppléant
Gilbert LE LANN
Suppléant
Carole MARTINEZ
Suppléante
Bernard SALVAT
Jean-Pierre FLEURY
Michèle PRATS
René GAUDINO

Union des ports de France
Fédération nationale des ports de plaisance
Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques
Equipe Cousteau
Daniel RODARY, Equipe Cousteau
Bureau des ressources géologiques et minières
Hormoz MODARESSI
CEDRE
Michel GIRI
Union mondiale pour la nature
Guillemette ROLLAND
International coral reef initiative & Initiative française pour les récifs coralliens
Réalisateur TV et écrivain de nature
Vice-présidente ICOMOS France
Fédération nationale des ports de plaisance

.....

ANNEXE II - Calendrier des réunions plénières

- 1^{ère} réunion : Jeudi 9 avril 2009
- 2^{ème} réunion : Jeudi 23 avril 2009
- 3^{ème} réunion : Jeudi 7 mai 2009
- 4^{ème} réunion : Mardi 19 mai 2009
- 5^{ème} réunion : Mercredi 20 mai 2009
- 6^{ème} réunion : Mercredi 3 juin 2009

ANNEXE III - Liste des contributions écrites, reçues dans les travaux du groupe II :

| N° de la contribution | Date de contribution | Collège | NOM | PRENOM | Organisme | Intitulé de la contribution |
|-----------------------|----------------------|---------|-------------|---------|---|--|
| 1.1 | 10/05/2009 | Etat | MOOSBRUGGER | Katrin | MEEDDAT / Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer | Aspects environnementaux de la réforme des ports |
| 2.1 | 21/04/2009 | Etat | MICHEL | Laurent | MEEDDAT / Direction générale de la prévention des risques | Contribution MEEDDAT- Thème 1: Cadres règlementaires et outils de connaissance et de préservation de la biodiversité et écosystèmes marins et littoral |
| 2.2 | 21/04/2009 | Etat | MICHEL | Laurent | MEEDDAT / Direction générale de la prévention des risques | Contribution MEEDDAT DIACT SG Mer - Thème 2: Aménagement durable, planification et gestion intégrée des usages à l'interface terre-mer |
| 2.3 | 21/04/2009 | Etat | MICHEL | Laurent | MEEDDAT / Direction générale de la prévention des risques | Contribution MEEDDAT - Thème 3: Interfaces, politiques de l'eau et bon état des eaux marines |
| 2.4 | 21/04/2009 | Etat | MICHEL | Laurent | MEEDDAT / Direction générale de la prévention des risques | Contribution MEEDDAT - Thème 4: Interfaces, risques, pollutions et bon état des écosystèmes littoral et marin |
| 2.5 | 11/05/2009 | Etat | MICHEL | Laurent | MEEDDAT / Direction générale de la prévention des risques | Contribution MEEDDAT - Propositions d'actions pour la "mise en place d'une gestion intégrée de la mer et du littoral" |

Groupe I – La délicate rencontre entre la terre et la mer
Grenelle de la Mer

| N° de la contribution | Date de contribution | Collège | NOM | PRENOM | Organisme | Intitulé de la contribution |
|-----------------------|----------------------|---------|----------|-----------|--|---|
| 2.6 | 11/05/2009 | Etat | MICHEL | Laurent | MEEDDAT / Direction générale de la prévention des risques | Contribution MEEDDAT - Propositions d'actions "pour le maintien et le rétablissement d'un bon état écologique des eaux marines" |
| 3.1 | 14/04/2009 | Etat | DUCHESNE | Thierry | Ministère de la défense | La lutte contre les pollutions en mer susceptibles d'affecter le littoral |
| 3.2 | 30/04/2009 | Etat | DUCHESNE | Thierry | Ministère de la défense | Propositions du ministère de la Défense |
| 4.1 | 22/04/2009 | Etat | DUHAMEL | Guy | Museum national d'histoire naturelle | Mer et littoral: améliorer la connaissance et préserver la biodiversité et ses usages |
| 5.1 | 04/05/2009 | Etat | BIGOT | Cécile | Ministère de l'agriculture et de la pêche | propositions visant à favoriser le maintien et le développement de l'aquaculture |
| 7.1 | 29/04/2009 | Etat | PERROT | Jean-Yves | Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer | Mieux connaître les effets du changement climatique |
| 7.2 | 29/04/2009 | Etat | PERROT | Jean-Yves | Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer | Outre-Mer: enjeux géopolitiques et questionnements scientifiques |

Groupe I – La délicate rencontre entre la terre et la mer
Grenelle de la Mer

| N° de la contribution | Date de contribution | Collège | NOM | PRENOM | Organisme | Intitulé de la contribution |
|-----------------------|----------------------|---------|----------|-----------|--|--|
| 7.3 | 16/05/2009 | Etat | PERROT | Jean-Yves | Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer | Alliance Sciences de la mer |
| 7.4 | 16/05/2009 | Etat | PERROT | Jean-Yves | Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer | Propositions Ifremer Outre-mer |
| 7.5 | 16/05/2009 | Etat | PERROT | Jean-Yves | Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer | Tableau de bord des mers françaises |
| 17.1 | 27/04/2009 | Elus | SANDEL | Christine | Association des Régions de France | Charte des espaces côtiers bretons |
| 17.2 | 27/04/2009 | Elus | SANDEL | Christine | Association des Régions de France | Délibération Politique de la mer Région PACA |
| 17.3 | 27/04/2009 | Elus | SANDEL | Christine | Association des Régions de France | Délibération Charte Littoral PACA |
| 18.1 | 25/04/2009 | ONG | LE STRAT | Hervé | France Nature Environnement | FNE Gouvernance internationale |

| N° de la contribution | Date de contribution | Collège | NOM | PRENOM | Organisme | Intitulé de la contribution |
|-----------------------|----------------------|------------|----------|---------|---|---|
| 18.2 | 30/04/2009 | ONG | LE STRAT | Hervé | France Nature Environnement | FNE Diagnostic Etat des lieux |
| 18.3 | 30/04/2009 | ONG | LE STRAT | Hervé | France Nature Environnement | FNE Diagnostic BV |
| 18.4 | 30/04/2009 | ONG | LE STRAT | Hervé | France Nature Environnement | FNE Mer Propositions |
| 21.1 | 22/04/2009 | ONG | ODY | Denis | WWF | Propositions WWF Transport Maritime |
| 27.1 | 21/04/2009 | Employeurs | SECHE | Joël | MEDEF / Fédération française des entreprises de l'eau | Contribution des Entreprises de l'eau |
| 28.1 | 20/04/2009 | Employeurs | KERVERDO | Patrick | MEDEF / Armateurs de France - section "sabliers" | Propositions d'Armateurs de France |
| 28.2 | 21/05/2009 | Employeurs | KERVERDO | Patrick | MEDEF / Armateurs de France - section "sabliers" | Contribution Armateurs de France- UNPG Granulats marins |

Groupe I – La délicate rencontre entre la terre et la mer
Grenelle de la Mer

| N° de la contribution | Date de contribution | Collège | NOM | PRENOM | Organisme | Intitulé de la contribution |
|-----------------------|----------------------|------------|------------|-----------|---|---|
| 29.1 | 21/04/2009 | Employeurs | MOULINIER | Hervé | Groupement industriel des constructions et armements navals | Vision stratégique des pôles Mer |
| 29.2 | 21/04/2009 | Employeurs | MOULINIER | Hervé | Groupement industriel des constructions et armements navals | Propositions des pôles Mer vers le GT1 Draft |
| 29.3 | 21/04/2009 | Employeurs | MOULINIER | Hervé | Groupement industriel des constructions et armements navals | Les pôles Mer Bretagne et Mer PACA |
| 29.4 | 27/04/2009 | Employeurs | MOULINIER | Hervé | Groupement industriel des constructions et armements navals | Propositions des Pôles Mer GT1 V1 |
| 29.5 | 05/05/2009 | Employeurs | MOULINIER | Hervé | Groupement industriel des constructions et armements navals | Note de position des Pôles Mer sur la création d'autres pôles Mer |
| | | Employeurs | PUJOL | Christine | CGPME - Union des métiers de l'hôtellerie et de la restauration | |
| 31.1 | 10/04/2009 | Employeurs | CHANTEREAU | Sébastien | Comité national de la conchyliculture | Conchyliculture et Grenelle de la mer |

Groupe I – La délicate rencontre entre la terre et la mer
Grenelle de la Mer

| N° de la contribution | Date de contribution | Collège | NOM | PRENOM | Organisme | Intitulé de la contribution |
|-----------------------|----------------------|------------|------------|------------|---|--|
| 31.2 | 24/04/2009 | Employeurs | CHANTEREAU | Sébastien | Comité national de la conchyliculture | Fiche CNC Conchyliculture |
| 32.1 | 17/04/2009 | Employeurs | MERRET | Thierry | FNSEA / Commission environnement | Première contribution de la FNSEA + Exemple du Cap Gris Nez |
| 32.2 | 27/04/2009 | Employeurs | MERRET | Thierry | FNSEA / Commission environnement | Propositions de la FNSEA |
| 33.1 | 21/04/2009 | Employeurs | RABIC | Jacqueline | Comité national des pêches maritimes et des élevages marins | Contribution au Grenelle de la mer |
| 33.2 | 05/05/2009 | Employeurs | RABIC | Jacqueline | Comité national des pêches maritimes et des élevages marins | Contribution CNPME |
| 34.1 | 04/05/2009 | Salariés | ROBERT | Serge | CFDT | Contribution CFDT-Métropole |
| 33.1 | 16/04/2009 | Salariés | BEYRONNEAU | Patrick | CFDT | Contribution de la CFDT à la Réunion dans le cadre du Grenelle de la mer |

| N° de la contribution | Date de contribution | Collège | NOM | PRENOM | Organisme | Intitulé de la contribution |
|-----------------------|----------------------|----------|-----------|------------|-----------|---------------------------------|
| 36/37. 1 | 11/05/2009 | Salariés | NAUDET | Jean-Louis | CGT | CGT - Déclaration 07-04-09 |
| 36/37. 2 | 11/05/2009 | Salariés | NAUDET | Jean-Louis | CGT | CGT - Déclaration 30-04-09 |
| 36/37. 3 | 11/05/2009 | Salariés | NAUDET | Jean-Louis | CGT | CGT - Démantèlement des navires |
| 36/37. 4 | 11/05/2009 | Salariés | NAUDET | Jean-Louis | CGT | CGT - Premières propositions |
| | | Salariés | MAYER | Nicolas | CGT | |
| 38.1 | 17/05/2009 | Salariés | BELLEMARE | Eric | FO | Propositions FO Outre-mer |
| | | Salariés | X | X | FO | |

| N° de la contribution | Date de contribution | Collège | NOM | PRENOM | Organisme | Intitulé de la contribution |
|-----------------------|----------------------|-----------|--------------------|---------|---|--|
| 40.1 | 13/05/2009 | Salariés | PORCHER-LABREUILLE | Damien | CFE-CGC | Propositions CFE-CGC |
| 41.1 | 11/05/2009 | Salariés | MONTASSINE | Gérard | CFTC | CFTC Premières propositions |
| 42.1 | 21/04/2009 | PQ et PMA | VERGOBBI | Bruno | Union des ports de France | Contribution de l'Union des Ports de France |
| 43.1 | 11/05/2009 | PQ et PMA | PALLARES | Serge | Fédération nationale des ports de plaisance | Contribution |
| 44.1 | 14/04/2009 | PQ et PMA | PICHON | Antoine | Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques | Synthèse du rapport Nautisme et environnement du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance |
| 44.2 | 16/04/2009 | PQ et PMA | PICHON | Antoine | Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques | Rapport Nautisme et environnement du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance |
| 45.1 | 11/05/2009 | PQ et PMA | CHEKCHAK | Tarik | Equipe Cousteau | Les indicateurs GIZC et les échelles de gestion |

| N° de la contribution | Date de contribution | Collège | NOM | PRENOM | Organisme | Intitulé de la contribution |
|-----------------------|----------------------|-----------|----------|---------|---|---|
| 46.1 | 21/04/2009 | PQ et PMA | LENOTRE | Nicole | Bureau de recherches géologiques et minières | Risques côtiers et changement climatique |
| 46.2 | 06/05/2009 | PQ et PMA | LENOTRE | Nicole | Bureau de recherches géologiques et minières | Propositions Risques côtiers et changement climatique |
| 47.1 | 28/04/2009 | PQ et PMA | LE LANN | Gilbert | Centre de documentation | Contribution CEDRE |
| 48.1 | 05/05/2009 | PQ et PMA | MARTINEZ | Carole | Union mondiale pour la nature | Contribution UICN |
| 49.1 | 21/04/2009 | PQ et PMA | SALVAT | Bernard | International coral reef initiative & Initiative française pour les récifs coralliens | Fiche Récifs coralliens et écosystèmes associés |
| 49.2 | 21/04/2009 | PQ et PMA | SALVAT | Bernard | International coral reef initiative & Initiative française pour les récifs coralliens | Fiche Législation Littoral Outre-mer |
| 49.3 | 21/04/2009 | PQ et PMA | SALVAT | Bernard | International coral reef initiative & Initiative française pour les récifs coralliens | Fiche IFRECOR |

Groupe I – La délicate rencontre entre la terre et la mer
Grenelle de la Mer

| N° de la contribution | Date de contribution | Collège | NOM | PRENOM | Organisme | Intitulé de la contribution |
|-----------------------|----------------------|-----------|--------|-------------|---|---------------------------------------|
| 49.4 | 21/04/2009 | PQ et PMA | SALVAT | Bernard | International coral reef initiative & Initiative française pour les récifs coralliens | Fiche Convention Outre-Mer |
| 49.5 | 21/04/2009 | PQ et PMA | SALVAT | Bernard | International coral reef initiative & Initiative française pour les récifs coralliens | Fiche Compétence Outre-mer |
| 49.6 | 21/04/2009 | PQ et PMA | SALVAT | Bernard | International coral reef initiative & Initiative française pour les récifs coralliens | Fiche ICRI |
| 50.1 | 22/04/2009 | PQ et PMA | FLEURY | Jean-Pierre | Réalisateur TV et écrivain de nature | Contribution de M. Jean-Pierre Fleury |
| 51.1 | 04/05/2009 | PQ et PMA | PRATS | Michèle | Vice-présidente ICOMOS France | Propositions de M. Prats |
| 51.2 | 11/05/2009 | PQ et PMA | PRATS | Michèle | Vice-présidente ICOMOS France | Quel projet pour le littoral ? |
| 51.3 | 21/05/2009 | PQ et PMA | PRATS | Michèle | Vice-présidente ICOMOS France | Petit précis des grands sites |

| N° de la contribution | Date de contribution | Collège | NOM | PRENOM | Organisme | Intitulé de la contribution |
|-----------------------|----------------------|--------------------|-----|--------|-------------------------------------|--|
| 52.1 | 13/04/2009 | Positions communes | | | Plateforme des ONG | Propositions de la plate-forme ONG |
| 52.2 | 21/04/2009 | Positions communes | | | Plateforme des ONG | Contribution de la Plate-forme ONG au Groupe 1 |
| 52.3 | 05/05/2009 | Positions communes | | | Plateforme des ONG | Plate-forme des ONG Propositions GT1 |
| E.1 | 16/04/2009 | Externe | | | Message de l'île de la Réunion | Enjeux Outre-mer dans une perspective européenne |
| E.2 | 17/04/2009 | Externe | | | Réserves Naturelles de France | Contribution RNF |
| E.3 | 13/04/2009 | Externe | | | Observatoire du Littoral | Note de cadrage de l'Observatoire du Littoral |
| E.4 | 13/04/2009 | Externe | | | Agences des aires marines protégées | Agences des aires marines protégées |

| N° de la contribution | Date de contribution | Collège | NOM | PRENOM | Organisme | Intitulé de la contribution |
|-----------------------|----------------------|---------|-----|--------|--|---|
| E.5 | 28/04/2009 | Externe | | | Observatoire du Littoral | Démographie et Economie |
| E.6 | 09/05/2009 | Externe | | | TAAF | Contribution de l'administrateur des TAAF |
| E.7 | 05/05/2009 | Externe | | | Conseil national du Littoral | Contribution du CNL sur les enjeux Outre-mer |
| E.8 | 21/05/2009 | Externe | | | Fédération Française des Pilotes Maritimes | Contribution du pilotage maritime français au Grenelle de la mer |
| E.9 | 27/05/2009 | Externe | | | Odile Jacquemin | Contribution MALTAE |
| E.10 | 25/05/2009 | Externe | | | Réseau français de recherche côtière, Amphibia GIS | Contribution Amphibia GIS Fiches littorales et marines |
| E.11 | 25/05/2009 | Externe | | | Réseau français de recherche côtière, Amphibia GIS | Annexe 1 Contribution Amphibia GIS Amphipolis villes durables maritimes |

| N° de la contribution | Date de contribution | Collège | NOM | PRENOM | Organisme | Intitulé de la contribution |
|-----------------------|----------------------|---------|-----|--------|--|--|
| E.12 | 25/05/2009 | Externe | | | Réseau français de recherche côtière, Amphibia GIS | Annexe 2 Contribution Amphibia GIS Amphidromes aquaports du futurs |
| E.13 | 25/05/2009 | Externe | | | Réseau français de recherche côtière, Amphibia GIS | Annexe 3 Contribution Amphibia GIS Amers culturels, architectures amphibies et gizc |
| E.14 | 25/05/2009 | Externe | | | Réseau français de recherche côtière, Amphibia GIS | Annexe 4 Contribution Amphibia GIS Amphibia 2001 aquapôle technologique et touristique |
| Missio n | 01/06/2009 | | | | Grenelle de la Mer | Rapport de la mission Océan indien 25-29 mai 2009 |
| Missio n | | | | | Grenelle de la Mer | Rapport de la mission Antille Guyane 25-29 mai 2009 |

ANNEXE IV - Liste des personnes auditionnées :

| Civilité Prénom NOM | Organisme | Fonction |
|--|--|---|
| M. Vincent JOLIVET | Rivages de France | Directeur |
| M. Olivier Laroussinie | Agence des Aires marines protégées | Directeur |
| M. Antoine GRUMBACH | | Professeur et architecte-urbaniste |
| M. Guy FRADIN | Agence de l'eau Seine-Normandie | Directeur |
| M. Denis CLEMENT | Conservatoire du Littoral | Directeur adjoint |
| M. Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS | INRA | |
| M. Marc GASTAMBIDE | Fédération des parcs naturels | Directeur |
| M. Louis-Alexandre ROMANA | Conseils scientifiques d'estuaire de la Seine et de la Loire | Président |
| M. Bernard REICHEN | | Architecte et Grand prix d'urbanisme |
| M. Jacky BONNEMAINS et Mme Charlotte NITHART | Association Robin des Bois | |
| M. Philippe LEGUE | Douanes | Directeur fonctionnel B2 |
| Amiral Philippe PERISSE | Préfecture maritime de Cherbourg | Préfet maritime |
| M. Sébastien CHANTEREAU | Comité national de la Conchyliculture | Chargé de mission environnement sécurité sanitaire |
| M. Philippe GOUVERNEUR et Mme Elodie PERRET | Syndicat des énergies renouvelables | |
| M. Pierre-Georges DACHICOURT | Comité national des pêches maritimes et des élevages marins | Président |
| M. Sylvain BOUCHER | Veolia | |
| M. Anders Soe JENSEN | Vestas Offshore | Président |
| M. Patricio BERNAL | UNESCO | Secrétaire exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO et Sous-Directeur général de l'UNESCO |
| M. CLEMENT | Ministère de la Culture | Directeur de l'Architecture et du Patrimoine |

